

En bref.

Ils se sont rencontrés, Edith et le tout jeune avoué, elle de 14 ans son aînée, la trentaine largement passé, l'épouse d'un universitaire restée sans enfants. Le garçon naît, le divorce est prononcé, le mariage suit. Nous sommes en 1886. Maurice aime Edith, il l'aimera de tout son coeur jusqu'à leur mort, elle en 1921, lui en 1922. Il fera carrière, devient magistrat, avocat, avocat à la Cour de cassation. Marcel a 3 ans quand Edith, à 40 ans, accouche de Charles. Maurice se fera adopter par sa propre grand-mère paternelle, propriétaire ardennaise et veuve de notaire. C'est ainsi qu'il prendra, en 1897, la succession du patrimoine familial à Herpy sur l'Aine, la base de sa carrière politique d'élu conseiller au canton de Château-Porcin en 1898, maire d'Herpy en 1902, député en 1910.

Le jeune Marcel obtient le baccalauréat au célèbre Collège Rollin à Paris comme jadis le père. Service militaire, caporal en 1905, sergent 1907. L'étudiant en droit s'engage à l'éducation populaire à côté du jeune Albert Gleize, de Ferdinand Buisson. Licence en droit 1908, thèse sur le socialisme 1911, mariage la même année. Succession au père à la mairie d'Herpy, entrée à la magistrature, juge suppléant à Reims en 1912. Mobilisé comme Commis Greffier adjoint en 14. suivent des affectations variées et la publication d'un manuel à l'usage des parquets militaires. Sous-lieutenant à la fin de la guerre et greffier militaire auprès d'un régiment d'infanterie dans les Ardennes.

Nommé substitut 3ième classe à Strasbourg en 1919 n'empêche pas le maire de s'occuper de la reconstruction d'Herpy. Plus que ça, il s'engage à côté de son père pour l'ensemble des « régions libérées , dévastées ». Un premier « marrainage » d'Arles pour Herpy - dorénavant "l'Arlésienne" - est un succès et lui vaut une mission ministérielle pour chercher d'autres villes-marraines jusqu'en Angleterre au secours des villes et villages détruites. Après les vacances d'été Braibant ne retourne plus à Strasbourg, et en décembre 1919, en campagne pour les élections municipales et cantonales, démissionne de la magistrature. Il est réélu maire à Herpy et élu conseiller général au canton d'Asfeld. Maurice ne s'est plus représenté aux législatives et se trouve battu au sénatoriales en janvier 1920.

Avocat au barreau de Reims, gentleman farmer à Herpy, maire et président de la coopérative de reconstruction du village, conseiller général des Ardennes, élu président du Groupe des maires des régions dévastées, Marcel Braibant est bien placé pour se faire une idée de la détresse des petits et moyens producteurs agricoles et de la vie rurale. Nous sommes en 1923. Les deux parents viennent de mourir. Son frère se marie. Marcel, témoin au mariage, rencontre sa belle-soeur Léonie Curiel et ses trois enfants adolescents. Il divorce d'Edna Reitenbach, épouse Léonie, de deux ans sa cadette, également divorcée. La famille vit à Reims. L'avocat, notamment le défenseur en affaires pénales, se fait connaître.

Depuis la guerre, Braibant poursuit l'idée de coopératives de production, de vente et d'achat comme arme de survie des petits et moyens producteurs contre l'agro-industrie à grande échelle. Il lutte pour la précision du statut juridique. Il est à l'origine de la coopérative laitière de Rethel, qu'il présidera comme également la retheloise du blé. Les coopératives de reconstruction présentent un cas à part. Leur création fut encouragée par l'État dans l'intérêt de structurer le financement de cette "tache nationale" supposée d'être couverte par l'obligation allemande de restitution. L'obligation qui s'avère largement irréaliste et l'État, fortement endetté auprès des Alliés, ne tient de moins en moins ce qu'il avait promis. Dix ans après la guerre la nation tend à oublier les compatriotes sinistrés.

Marcel Braibant a tenté de se faire élire député. Son programme : la reconstruction d'un côté et de l'autre la défense des petits et moyens agriculteurs, la défense du monde rural contre

l'appauvrissement par une politique qui favorise l'industrie et la vie urbaine. Partisan de la ligne dure envers l'Allemagne en matières de réparation, il n'est plus en phase avec une gauche majoritaire qui s'accorde avec le plan Dawes. Son engagement pour les coopératives, pour l'amélioration de la vie rurale, décrié comme passéiste, lui vaut l'opposition des progressistes de gauche et celle des "agro-industriels" de droite. Si à un moment en temps de crise il avait cru pouvoir convaincre un électorat de paysans révoltés à trouver son intérêt dans le Parti agraire, il avait sous-estimé la nature extra- et anti-parlementaire des revendications paysannes.

L'année 1932 est marquée par le suicide de l'aîné de ses beaux-fils. En même temps le maire doit affronter les difficultés de liquidation de la coopérative de reconstruction de son village. La reconstruction n'était pas terminée, la coopérative a fait faire des travaux en attendant le financement de l'État. Comme d'autres, elle se trouve endettée. Les sociétaires rendent leur président et maire responsable et la Cour civile de Reims décide en leur faveur. Un an plus tard, la Cour de cassation confirme le jugement et le patrimoine familial d'Herpy s'en va. Avec les échéances électorales en 1934 et 1935 s'en vont également les champs d'action liés aux charges de maire et de conseiller général.

Marcel Braibant reste lié au coopératives, préside toujours les deux de Reims et il est le Secrétaire général et l'avocat de l'Union nationale des coopératives agricoles de production, de transformation et de vente présidé par Louis Guillon (1887-1947), ancien combattant, maire de Thaon, agrarien républicain, ex-député, hostile au « Dorgeristes », au PPF de Doriot. Braibant, membre du Conseil de l'ordre à Reims a abandonné les affaires pénales. À partir de 1935 c'est l'auteur de livres amplement documentés qui gagne une reconnaissance étendue. Des textes sur le développement historique de l'agriculture et du monde rural, sur l'état actuel, sur la politique et les perspectives en la matière.

À l'âge de 53 ans l'ancien combattant pacifiste reprend l'uniforme en 1939, va en captivité dans les Vosges avec son régiment en juin 1940. Il se trouve dans le camp de Châlons sur Marne quand il est appelé comme officier de liaison entre l'occupant et l'administration départementale préoccupée du démarrage de la récolte dans l'absence des paysans-prisonniers, de la main d'oeuvre, dans le manque de fuel et de matériel, notamment pour les lieuses. Commence une collaboration avec les agronomes du « Majestic » parisien, siège du Haut commandement militaire allemand. Quand après Montoire l'Ambassadeur Abetz tend à faire accepter le « partenariat » franco-allemand par une exposition phare, « La France européenne », on fait appel à Braibant pour y travailler comme « commissaire à l'agriculture ». Il accepte et sa réalisation en 1941 d'une ferme modèle au Grand Palais avec le secours d'une famille de paysans d'Herpy lui donne la liberté de réaliser une exposition mobile d'outillage agricole en 1942 et 1943, La « Caravane du progrès agricole ».

D'octobre 1940 à juillet 1942 il contribue régulièrement à l'Oeuvre, quotidien dirigé par Marcel Déat sous surveillance des allemands. Le rédacteur en chef est Robert Bobin qui fonde avec René Chateau « La France socialiste » (tirage 100 000). André Guérin, son successeur en août 1941, est un ancien combattant, capitaine, pacifiste, philosophe comme Déat. Braibant n'écrit que des articles « techniques » en matière de ravitaillement et d'agriculture. Il joint le RNP, le « Centre paysan du parti » avec René de Robert et fait partie, à partir de l'été 1942, des fondateurs d'une opposition au modèle dictatorial de Déat autour de Chateau. Ce dernier est exclu du RNP au moment de la création de la milice car groupe Ceci et son contact à la section économique de l'ambassade lui permettent la publication de deux petits livres toujours bien documentés où il développe ses idées sur l'agriculture française, une fois la paix revenue, dans un marché européen. Quand à la fin 1943 l'intérêt des allemands est ailleurs, Braibant ne désarme pas : il lance un projet concluant en quelque sorte son combat: La ligue pour le développement et l'intensification de la production agricole en France et dans l'Empire.

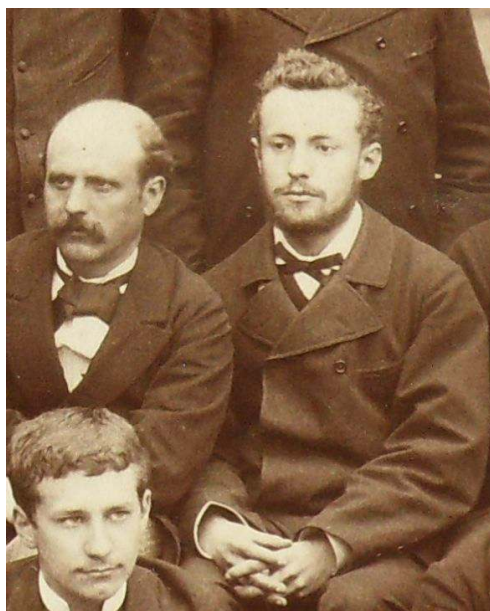
Au début de sa collaboration, les liens familiales n'en avaient pas ou peu souffert. À quel moment il y a eu rupture reste obscur. Son frère et lui ne se sont plus jamais parlés. Ainsi les autres membres de la famille de sa génération. Depuis 1943 il vit avec Germaine Rinaud, de vingt ans sa cadette, pianiste de concert qui depuis le « débacle » et jusqu'en 1943 jouait dans divers cabarets parisiens prestigieux sous le nom d'artiste de « Choucouné2. Braibant est arrêté fin 1945. Après sept mois à Fresnes il jouit de liberté provisoire jusqu'au procès en juillet 1947. Acquitté de l'inculpation de Haute trahison, il est condamné à la dégradation nationale pour crime d'indignité nationale. Il obtient la grâce présidentielle fin 1950 sous condition de ne plus solliciter son admission au barreau.

Pour le reste de sa vie Marcel Braibant est Secrétaire général de la Chambre des Experts Agricoles et Fonciers de la région parisienne. Après le divorce de Léonie en 1955, Germaine et lui se sont mariés en 1956. Suite au traité de Rome, « l'Européen » publie un dernier livre en 1959 titré « Vocation agricole de la France ». Un ans plus tard l'auteur glisse sur une pelure d'orange à la gare de Fontainebleau et meurt le jour même dans un hôpital parisien. Sa troisième épouse l'a survécu de 30 ans.

Marcel Braibant (1886-1960) Documents parlants



Edith Braibant Tournier (1849-1921) 1885



Maurice Braibant au Collège Rollin 1881-1882



Maurice Faust Braibant (1863-1922)



Le même lisant «Le Petit Ardennais», un de ses deux fils Marcel (1886-1960) ou Charles (1889-1976)

CONDE-LES-HERPY. — Bachelier. — On nous écrit :
« Nous apprenons avec plaisir que M. Marcel Braibant, élève de philosophie au collège Rollin, fils de M. Maurice Braibant, notre sympathique conseiller d'arrondissement de Château-Porcien vient d'être reçu aux examens du baccalauréat ès-lettres. — Toutes nos félicitations au jeune bachelier. »

Le Petit Ardennais du 23 juillet 1904: Le fils au Rollin comme jadis le père

HERPY. — Association Ernest Renan. —
Vient d'être inaugurée, à Paris, sous la présidence de M. Edouard Petit, l'Association Ernest Renan, dont le but est de « coordonner l'effort des jeunes gens et des jeunes filles qui ont à cœur de contribuer par une collaboration amicale aux œuvres républicaines d'enseignement populaire ». Le secrétaire de l'Association est M. Marcel Braibant, étudiant en droit, fils de M. Braibant, le sympathique conseiller général.

Le Petit Ardennais du 20 décembre 1905

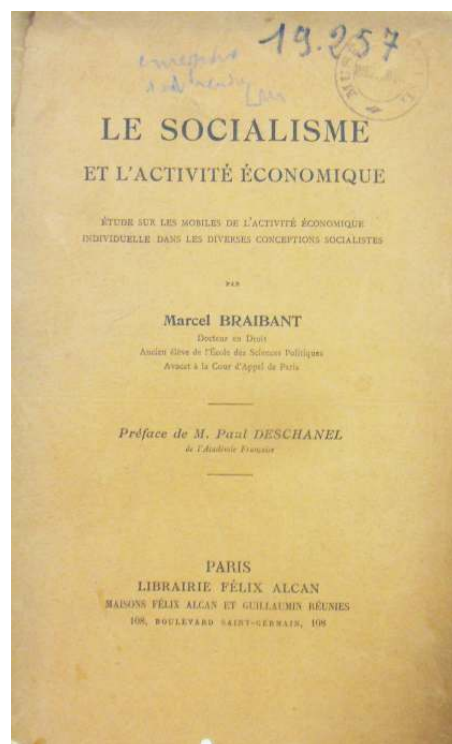
Thèse 1911 où l'auteur défend la propriété privée comme moteur économique indispensable. Elle est une institution de droit positif, pas un droit naturel. Elle n'est légitime que si elle régleme utilement l'activité sociale.

HERPY. — Examens. — Notre jeune compatriote, M. Marcel Braibant, fils du sympathique conseiller général du canton de Château-Porcien, vient de passer brillamment les examens de licence en droit devant la Faculté de Paris.
Il a été reçu mardi avec la mention : « Bien ».
Toutes nos félicitations.

Le Petit Ardennais du 25 juillet 1908

Association Ernest-Renan
L'Association Ernest-Renan, 46, rue Saint-Marc, a procédé, hier, au renouvellement de son bureau, qui se trouve ainsi constitué pour l'année 1906 : MM. Albert Mousset, secrétaire général; Georges Mazeran, René Hubert, Marcel Braibant, André Alline, délégués; Pierre Prudhon, secrétaire de la commission artistique; Claude Crozet, secrétaire-trésorier.

L'année 1906



27
 Braibant
 Henri Marcel
 et
 Reitenbach
 Edna Adrienne

Le 15 mai mil neuf cent onze, le quinze
 Mai à quatre heures du soir. Acte de
 mariage de Henri Marcel Braibant, né
 à Noiseterre, arrondissement de Saint
 Denis, Seine, le vingt neuf avit mil
 huit cent quatre vingt six, docteur en
 droit avocat à la Cour, domicilié à Paris
 rue de l'Eden n° 5. fils majeur de Maurice
 Fauste Braibant, âgé de quarante six
 ans, Chevalier de la Légion d'honneur député
 des Ardennes ex de Marie Edith Courmier
 son épouse, âgée de soixant un ans, sans
 profession, domiciliés à Paris, rue de
 l'Étrépaté n° 20 présents et consentants,
 D'une part. Et de Edna Adrienne Reiten-
 bach, née à Somerville, Etat de Massachusetts
 (Etats Unis) d'Amérique, le six mai mil huit
 cent quatre vingt trois, sans profession, domi-
 ciliée à Fontenay-sous-bois, rue du Clos

Le 15 mai 1911 le mariage avec Edna Reitenbach de Sommerville/USA, cousine de Mme Rapp née Reitenbach à Fontenay sous bois, Plâtrerie Rapp&Reitenbach

La question des armements
L'Événement (M. Maurice Braibant) :
 Je suis convaincu pour ma part que nous n'aurons pas besoin de recourir à cette extrémité du service de trois ans pour tous. Cependant, si les renseignements qui nous seront donnés, si les indications et les statistiques qui nous seront fournies, nous prouvent que le devoir est de faire ce sacrifice, ni mes collègues ni moi n'auront la moindre hésitation. L'intérêt électoral n'arrêtera personne.

L'Humanité du 10 mars 1913

Quand-même : Maurice votera pour les 3 ans de service ;

M. Maurice Braibant dit notamment :
 Des faits désormais historiques ont démontré l'ingérence profondément regrettable des représentants du pouvoir exécutif et des représentants du pouvoir législatif dans l'administration de la justice. On a incriminé des magistrats qui s'étaient crus dans l'obligation de s'incliner devant des ministres et d'agir d'après des suggestions auxquelles ils n'auraient jamais dû céder.
 D'autre part, il court dans la magistrature une légende d'après laquelle, pour obtenir de l'avancement et pour arriver à une situation acceptable, il faut avoir de l'entregent, il faut s'entourer d'amitiés et ne pas craindre d'entrer dans la clientèle de hauts et puissants protecteurs. Or l'Association amicale des magistrats a été fondée justement dans le but d'assurer à nos collègues des garanties contre cette ingérence et du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.
 Cette légende n'a que trop duré : nous voudrions bien ne plus y croire.

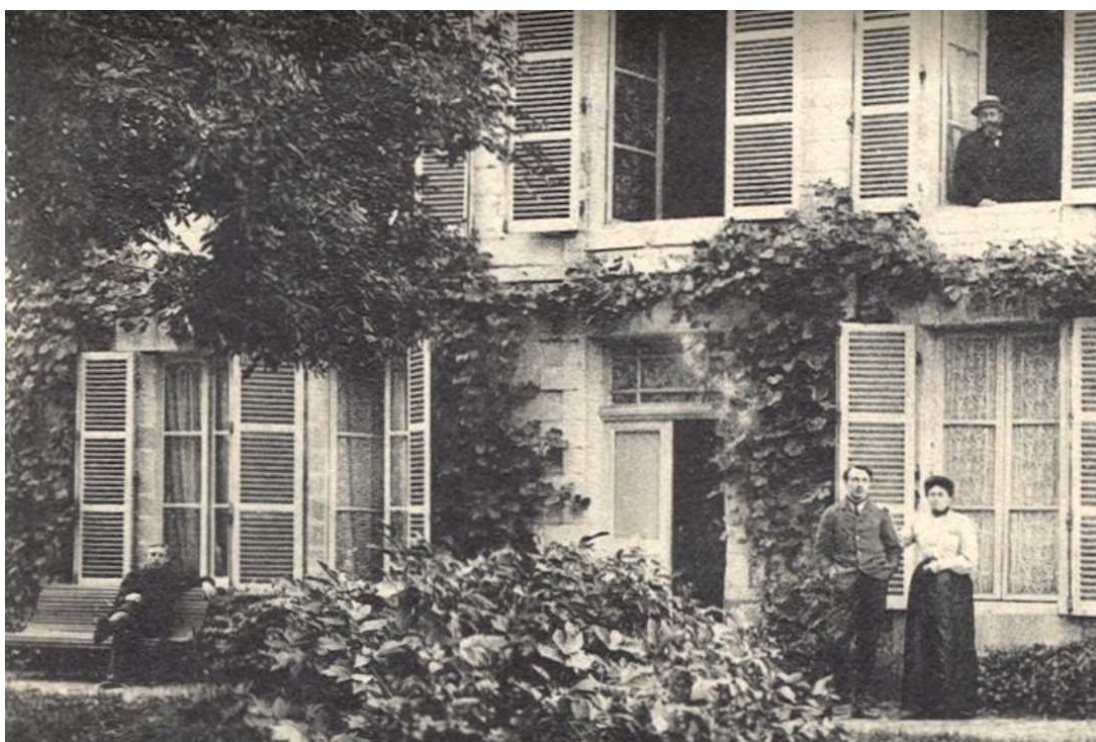


Le Matin du 19 avril 1914 (Maurice, fondateur et président de l'Amicale de la Magistrature, dont 2/3 des Magistrats sont membres) Herpy, la maison Braibant 1918



Carte postale. «Avec toutes les affections de votre Marcel, 46e d'infanterie le 9.11.1918» (Un régiment traditionnel, «glorieux» qui les derniers jours de la guerre avance vers les Ardennes; 1914-18 : 3684 tués dont 76 officiers. En 1940 l'unité «succombera» à Asfeld près d'Herpy)

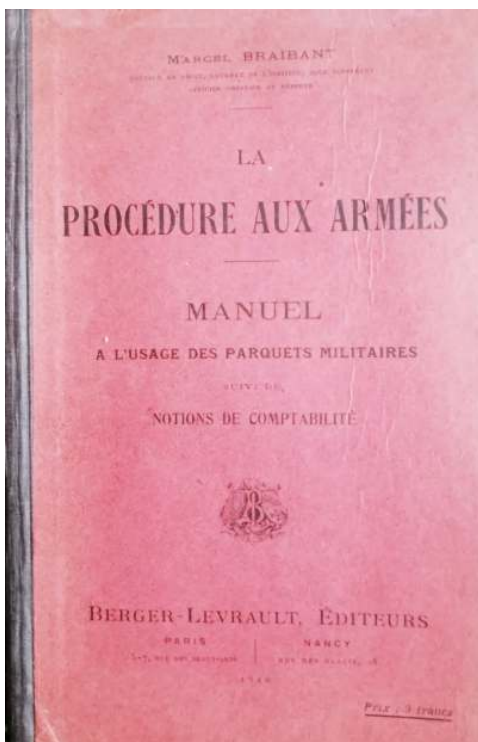
Le 12 novembre 1904 Marcel s'était engagé pour trois ans de service militaire. Caporal le 21 septembre 1905, il est « envoyé en disponibilité » le 23 du même mois. Il sera fait sergent le 19 mars 1907 et, après un mois d'exercices en septembre, il passera dans la réserve le 12 novembre 1907. Après ses études de droit, il est « affecté à la 22e section de Commis et Ouvriers Militaires d'administration et sera employé en cas de mobilisation comme Commis Greffier adjoint près le Conseil de révision de Paris. En 1912 il a sollicité et obtenu son entrée dans la magistrature civile.



Herpy 1907 : Marcel avec sa mère, Maurice au fenêtre, Charles assis à gauche ?



La guerre : « Lecture de jugement à une parade d'exécution »



LOI relative au fonctionnement et à la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. — Le paragraphe 1^{er} de l'article 1^{er} de la loi du 19 juillet 1901, rendant applicable l'article 463 du code pénal (circonstances atténuantes) à tous les crimes et délits réprimés par les codes de justice militaire de terre et de mer, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Tous les tribunaux militaires, tant de l'armée de terre que de l'armée de mer, pourront, à l'avenir, en temps de paix et même en temps de guerre, admettre des circonstances atténuantes à tous les crimes et délits réprimés tant par les codes de justice militaire de l'armée de terre et de l'armée de mer que par les autres dispositions pénales lorsque ces dernières prévoient l'admission de circonstances atténuantes. »

Suite à Verdun et une juridiction militaire chaotique en 1915 Marcel Braibant entreprend à clarifier la procédure des conseils de guerre. Juste au moment où le Parlement a voté à l'unanimité la fin des conseils spéciaux. Maurice était membre de la Commission de législation¹⁾. La loi du 27 avril ne figure qu'en annexe rajouté au manuscrit clos. JO de la République française du 28 avril 1916:

Le paragraphe 1^{er} de l'article 33 du code de justice militaire pour l'armée de terre est remplacé par les dispositions suivantes :

« Lorsqu'un corps d'armée est appelé, ou que plusieurs corps d'armée réunis en armée sont appelés à opérer, soit sur le territoire, soit au dehors, un ou plusieurs conseils de guerre sont établis, sur l'ordre du ministre de la guerre, dans chaque division active, ainsi qu'au quartier général de l'armée, et, s'il y a lieu, au quartier général de chaque corps d'armée.

« Les conseils de guerre de division peu-

vent être affectés à chacune des unités de la force d'un régiment au moins. »

L'article 156 du code de justice militaire pour l'armée de terre est complété par les paragraphes additionnels suivants :

« La poursuite a lieu sur l'ordre de mise en jugement décerné par le chef de l'unité à laquelle est affecté le conseil de guerre.

« L'inculpé est toujours assisté d'un défenseur. »

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 avril 1916.

R. POINCARÉ.



Manice Braibant 5
 député 20 rue del 'Estorpage
 Paris

(Le médecin à 2 jalons est
 M^r Barduel, député du Cantal)

(«Le médecin (pharmacien ks) à 2 jalons est dr. (Ferdinand) Barduel, député (radical) du Cantal»)

Braibant, greffier au conseil de la 5e armée en 1914, affecté à la 2e div. d'inf. déc. 1915. ..

Marcel Braibant, dans la vie civile magistrat et depuis 1912 successeur de son père à la mairie du village d'Herpy, est détaché le 17 janvier 1919 à Strasbourg avec le traitement et le rang d'un substitut de 3e classe. En Alsace la politique d'assimilation rapide décidée par Clémenceau, mis an oeuvre par le sous-secrétaire d'État Jeanneney et le Commissaire Millerand en dépis des recommandations de diverses commissions, mène au «malaise alsacien» et rend la situation des nouveaux administrateurs peu enviable. Père et fils Braibant, le député et le maire d'un village en région dévastée par la guerre, se lancent corps et âme dans la «reconstitution».



LES SIGNATAIRES DE L'APPEL POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES PI



à droite : MM. ACCAMBRAY, ADOLPHE DÉFOSSÉ, BASLY, BOSQUETTE, BOUFFANDEAU, BUTIN, BOULANGER, BRAIBANT, CHARPENTIER, COUESNON, DANIEL-VINCENT, DECROZE, I

LES ÉTATS GÉNÉRAUX
des régions dévastées

NOUVELLES ADHÉSIONS

L'appel des députés des départements envahis pour l'organisation des Etats généraux des régions dévastées que nous avons publié hier comprenait quarante-et-un noms. Rappelons-les :

ACCAMBRAY (Aisne) ;

BASLY (Pas-de-Calais) ; BOSQUETTE (An-

Les fêtes de la Victoire

ELLES AURONT UN CARACTÈRE STRICTEMENT MILITAIRE

La location des fenêtres et balcons de la Voie triomphale atteint des prix fabuleux

— Les fêtes nationales de la Victoire, à Paris, doivent avant tout revêtir un caractère strictement militaire. Ainsi en a décidé M. Clemenceau.

POUR SAUVEGARDER LA SOUVERAINETÉ ROUMAINE

M. BRATIANO EST DÉMISSIONNAIRE

Le premier ministre et principal délégué roumain à la Conférence se retire pour ne pas signer les clauses sur les minorités nationales

La conve
fran

L'engagement de not
suppléer à l'insuffis
de la rive gau

On a publié hier les tra
conclus entre la France d'un
Unis et la Grande-Bretagne,
matin même de la signat

Le 3 juillet 1919 Appel à la reconstruction, au milieu des têtes celle de Maurice



Arles - 7 Sept 1919 - G^{de} Fête Provençale aux Arènes
en l'honneur et au Bénéfice de la Commune d'HERPY-l'Arlesienne (Ardennes) Fillette d'Arles
Allocution de M^r Marcel BRAIBANT, Maire d'Herpy, aux 15.000 Spectateurs

Le Journal des débats du 2 avril 1919 rapporte que Marcel est à Arles où il sollicite un «marrainage» de la ville pour son village. D'autres marrainages pour la région suivent. Une réussite. Herpy devient «Herpy-l'Arlesienne». Après les vacances d'été le magistrat ne retourne plus à Strasbourg. Albert Lebrun, ministre des régions dévastées, en accord avec le Commissaire d'Alsace, Millerand, lui confie une mission «pendant quelques semaines» d'organisation des secours au régions dévastées. Le 3 décembre Braibant remet au ministère de la Justice sa démission de la magistrature : «J'ai l'intention de m'installer comme avocat à Reims». Les législatives ont eu lieu le 16 et le 30 novembre. Maurice ne s'est plus présenté, car candidat aux sénatoriales en janvier. Les municipales ont lieu le 30 novembre et le 7 décembre, les cantonales le 7, le 14 et le 21 décembre. Marcel sort réélu maire, élu conseiller général, Maurice échoue au

sénatoriales. L'engagement pour la reconstitution continue. (La bataille du moulin, fin octobre 1918, avait rendu Herpy célèbre.)

EN ANGLETERRE

Des mairaines pour les villes dévastées

Les lords-maires de Londres et de Manchester ont reçu M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, maire d'Herpy-l'Arlésienne, qui venait leur demander d'adopter des villes ardennaises détruites. A la suite de cette visite, Londres adopte Rethel, et Manchester Mézières. Glasgow sera la marraine de Vouziers. Tous les villages ardennais dévastés placés sous le patronage de l'Angleterre deviendront une sorte de « colonie anglaise de bienfaisance ».

La Croix du
14 mai 1920

Le Journal des
débat du
25 juillet 1920

Manchester mairaine de Mézières

La ville de Manchester vient de faire connaître au « Comité français des adoptions britanniques » le concours qu'elle entend apporter à sa filleule française Mézières.

Au cours d'une réception à l'Hôtel de Ville de la grande cité anglaise, offerte au secrétaire général du Comité français, M. Marcel Braibant, qui venait d'y faire une conférence, la municipalité a décidé, d'accord avec le maire de Mézières M. Roussel, de faire construire, sur les plans d'architectes anglais, une cité-jardin de 125 maisons ouvrières, qui seront la propriété de l'hôpital et recevront le nom de « Square de Manchester ».

M. Crozier a télégraphié les chaleureux remerciements du Comité à la municipalité de Manchester, dont la généreuse décision sera hautement appréciée par tous les Français que n'ont jamais laissés insensibles la noblesse d'un geste et la délicatesse d'un sentiment.

**POUR LES OUVRIERS AGRICOLES
DES RÉGIONS DÉVASTÉES**

L'agriculture française est en pleine prospérité : les cours atteignent des prix élevés ; tous les produits se vendent facilement ; les campagnes sont favorables. Aussi voit-on le prix de la propriété s'élever, l'acheteur étant, la plupart du temps, le fermier qui s'est enrichi (F. Caziot, *La valeur de la terre en France depuis la guerre*).

Mais ceci n'est pas vrai dans les régions libérées. Les cours sont bien les mêmes que

partout ailleurs ; seulement, les produits sont bien différents. Nos terres sont sales, envahies d'herbes parasites ; leur rendement est très inférieur. *Longtemps il demeurera déficitaire en comparaison des autres terres françaises.*

Dans les villages détruits nous n'avons pas d'écuries, pas d'étables ; nous ne pouvons pas donner à la terre l'humus que le fumier seul constitue. Ruinés, sans avances, nous ne sau-

<- Le 23 sept. 1920 le Journal d'Agriculture Pratique publie l'appel de Marcel aux sujet des terres déficitaires, des fermiers appauvris

La séance de l'après midi

A la séance de l'après-midi, le congrès s'est occupé des régions dévastées. M. de Puybusqué, qui prit le premier la parole, parla de l'emprunt communal, M. Braibant, se prononça pour des réformes administratives radicales et pour la création d'une sorte de coopérative de reconstruction ouverte à tous les petits et moyens entrepreneurs des autres régions de France qui, ne sachant à qui s'adresser pour offrir leurs services, n'ont pu apporter leur concours pourtant si utile. Le maire de Longuyon (Meurthe-et-Moselle) demanda que les coefficients ne fussent pas, d'ordre administratif, fixés au-dessous de ceux ordonnés par les comités techniques et que lesdits coefficients soient fixés seulement au moment de la reconstruction et non avant. M. Braibant proposa que les sommes allouées récemment en vue de la reconstitution physique et chimique du sol soient accordées aux agriculteurs dont les dossiers étaient à jour avant cette loi toute récente. Il demanda en outre que l'Etat supporte les frais des emprunts faits par les villes ruinées.

La reconstitution des régions libérées

M. Marcel Braibant président du groupe des maires des régions libérées, s'est rendu hier au ministère des régions libérées, où il a été reçu par le ministre M. Charles Reibel.

M. Braibant a présenté au ministre certains desiderata notamment en ce qui concerne la reconstitution agricole et la reconstruction des écoles.

M. Reibel s'est engagé à tenir compte de ces demandes dans la mesure du possible et dans ce qu'elles ont de légitimes.

M. Reibel, qui a quitté Paris, hier soir, accomplit aujourd'hui un voyage sur le front. Il visitera Varennes-en-Argonne, Montfaucon, la région de Verdun, Elain, Fresnes-en-Woëvre, Flirey, Pout-à-Mousson et repartira ce soir de Nancy pour Paris.

Le Petit Parisien du 28.1.1922 Congrès des maires de France | Le Figaro du 5 mars 1922 .

Les obsèques de Mme veuve Curiel, décédée subitement dans sa 52^e année, avenue Victor-Hugo, 19, auront lieu demain jeudi, Réunion à 2 h. 30 à la maison mortuaire. Le corps sera conduit en cortège à la gare de Lyon, l'inhumation se faisant au Caire. Ni fleurs ni couronnes. De la part de M. et Mme Daniel Curiel et leurs enfants, de M. et Mme Lucien Weil-Curiel et leurs enfants, de M. et Mme Maurice Aghion et leurs enfants, de Mlle Eveline Curiel et de M. Max Curiel, ses enfants et petits-enfants.

MORT DE M. MAURICE BRAIBANT

On annonce la mort de M. Maurice Braibant, conseiller général et ancien député des Ardennes.

Elu en 1910 et réélu en 1914, il avait représenté, pendant la guerre, l'arrondissement de Rethel, un de ceux qui restèrent le plus longtemps occupé par l'ennemi et qui eurent le plus à souffrir de ses déprédations.

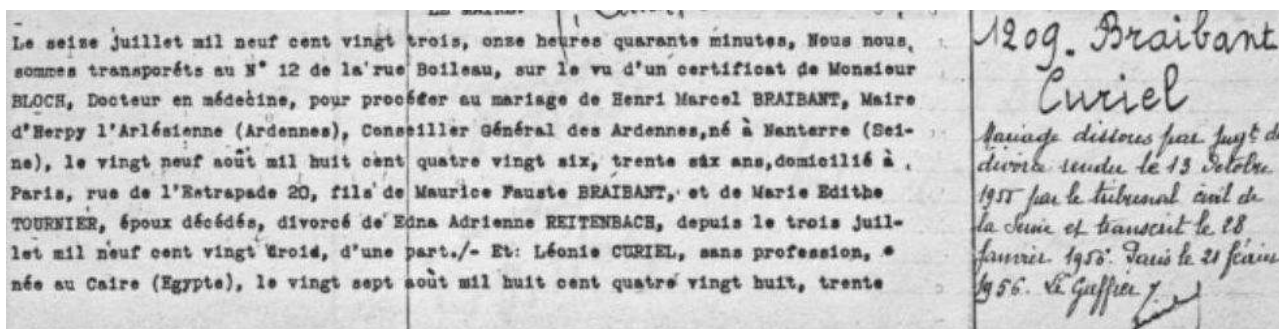
Très connu à la Chambre, très estimé de tous ses collègues, il avait laissé parmi eux le souvenir d'un homme très cultivé et d'une courtoisie charmante.

Il était le père de M. Marcel Braibant, également conseiller général des Ardennes, président du groupe des maires des régions dévastées, et de M. Charles Braibant, chef des archives et bibliothèques au ministère de la Marine.

Le Matin du 22 octobre 1919. Les Curiels du Caire
bientôt parents des Braibants...

Le Petit Parisien du 3 mars 1922

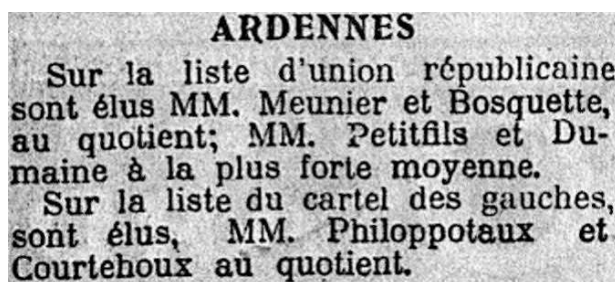
Le 20 septembre 1922 à la mairie du 16e arr. se marient Evelina Curiel 28 ans, sans profession et Charles Maurice Braibant 33 ans, chef des archives au Ministère de la Marine, en présence de Marie Jaurès, vice amiral, Marcel Braibant, avocat, Emile Haas, industriel (av. V.Hugo 17), Maurice Aghion, commerçant, «témoins majeurs».



Le 16 juillet 1923 à 11h40 au 12 r. Boileau (sur certificat du Dr. Bloch) se marient Léonie Curiel, 34 ans, sans profession, divorcée de Lucien Weil depuis le 8 septembre 1920, et Henri Marcel Braibant, Maire d'Herpy, Conseiller général, 36 ans, divorcé de Edna Adrienne Reitenbach depuis le 3 juillet 1923 en présence de Henri Aubry, directeur d'Assurances, Charles Braibant, Directeur au Ministère de la Marine, Benjamin Mentoux, avocat à la Cour et Gaston Haas, avocat à la Cour (av.V.Hugo 53), témoins majeurs. Marcel Braibant devient le beau-père de Raymond (1908-1932), André (1910-1988) et Odette (1912-1950 Weil-Curiel, les enfants de Léonie.



Le Populaire du 17 avril 1924



Le Matin du 12 mai 1924
Échec des Républicains indépendants

En faveur des régions libérées

Les maires des régions dévastées ont décidé, sur l'initiative de leur président, M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, d'engager une campagne de conférences pour exposer les conditions actuelles de la reconstitution des régions dévastées. Il apparaît, en effet, que la méconnaissance des lois et règlements des dommages de guerre peut causer des malentendus profondément regrettables et de prétendues oppositions d'intérêt entre les différentes parties de la France. La première conférence sera donnée à Nantes, sous la présidence de M. Bellamy, maire et député, par MM. Braibant, président du groupe des maires des régions dévastées, et Taton-Vassal, député, maire de Saint-Mihiel, adoptée par Nantes.

Le Journal des débats du 29 juin 1924

LES SINISTRÉS EXIGENT QUE L'ÉTAT TIENNE SES PROMESSES

Dans le cas contraire, déclarent
les députés des Ardennes, nous
démisionnerons en masse

Rethel, 9 févr. (de notre env. spécial.)

Inquiets des dispositions de certains projets incorporés dans la loi de finances, les sinistrés des Ardennes se sont réunis aujourd'hui, au casino de Rethel, pour inviter leurs représentants à défendre énergiquement leurs droits menacés.

Dans la salle, les conseillers généraux et d'arrondissement, les maires et leurs adjoints et les délégués des coopératives de reconstruction. Sur la scène, MM. Philippoteaux et Meunier, députés; Braibant et Cuif, conseillers généraux, et M. Guillemain, maire de Rethel.

La séance débuta par une allocution de M. Braibant qui précisa les angoisses de ses compatriotes. En 1924, dit-il en substance, le gouvernement affecta 200 millions par mois à la reconstitution. Cette année, on

Le Matin du 10 février 1925

AUX MORTS D'HERPY

Un monument a été inauguré, hier, à la mémoire des morts d'Herpy (Ardennes). Plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion, notamment par M. Braibant, maire; le maire d'Arles, qui a apporté le salut de la Provence, les présidents de diverses associations militaires, M. Ledoux, conseiller général, et le préfet.

Le général Guillaumat a pris ensuite la parole. Il a résumé les opérations militaires auxquelles il a pris part et a terminé en faisant allusion au danger allemand.

Ce peuple, a-t-il dit, sera éternellement dangereux, non seulement pour la France, mais pour toutes les nations pacifiques, parce qu'il continue à faire de la guerre sa raison d'être aujourd'hui comme après Iéna, comme après 1870; il continue, vaincu ou vainqueur, à maintenir dans l'ordre civil les principes de la plus stricte discipline militaire et de la plus passive obéissance, tandis que ses professeurs et éducateurs reconstruisent opiniâtement le moule où a été fondue l'armée de 1914. Le danger est que la France, continuant de poursuivre son rêve éternel de liberté, de justice et d'humanité et oubliant que le culte de la force est à la base des traditions et des institutions germaniques, mette une confiance trop aveugle dans la puissance de son rayonnement intellectuel; le danger est qu'en face de notre pays, prêt à toutes les initiatives généreuses, 200.000 instituteurs allemands prêchent la haine et remplacent dans l'éducation militaire de la jeunesse, avec la même ardeur et le même esprit de servilité, les anciens cadres de l'armée allemande soi-disant supprimée.



Phot. Amagne.

Extrait du Matin du 6 juillet
1925



Le Journal des débats du 7 juillet 1925

(Dès août 1918 Adolphe Guillaumat avait commandé la 5e armée (dont le 46e régiment, celui de Marcel), victorieuse dans les Ardennes, en 1925 il était à la tête des forces d'occupation en Rhénanie, et n'arrêtait pas de mettre en garde contre une remilitarisation en Allemagne)

Pour protester contre les retards de la reconstitution les maires des régions dévastées sont prêts à donner leur démission collective

Le groupe des maires des régions dévastées s'est réuni, hier, rue de l'Isly, sous la présidence de M. Braibant, afin de préparer les assises des régions dévastées qui se tiendront mercredi au Palais de la mutualité, afin de protester contre la loi du 2 mai 1924 portant révision des gros dossiers de dommages de guerre et de réclamer le remboursement des frais occasionnés pour la reconstruction des édifices publics et la remise en état des chemins vicinaux.

Ayant constaté que les communes sinistrées n'avaient point encore reçu les secours dont leur détresse rend la nécessité de plus en plus urgente, les maires ont décidé, en principe, de donner, en manière de protestation, leur démission collective.

Mais avant de se livrer à cette ultime manifestation, ils vont organiser des réunions nouvelles à Sedan, à Reims, Vouziers, Montdidier, Péronne, Laon, Saint-Quentin, Vervins, Soissons, Château-Thierry, Verdun, Arras, Bethune, Hazebrouck et Nancy.

M. Marcel Braibant, dans un discours très applaudi, allait exposer l'œuvre de propagande qui s'impose et affirmer à nouveau la décision des élus des régions sinistrées de démissionner en masse au cas où satisfaction ne serait pas donnée à leurs revendications qui sont au nombre de six.

1° Ni révision ni taxation des dommages de guerre ; 2° émission d'un emprunt permettant l'achèvement de la reconstitution ; 3° livraison de la majeure partie des prestations en nature correspondant aux versements des annuités du plan Dawes ; 4° en attendant l'emprunt, règlement en espèces des petits sinistrés ; 5° pour les étrangers sinistrés, s'ils sont installés en France depuis de nombreuses années ou ayant donné leurs enfants au pays, même traitement que s'ils étaient Français ; 6° remise en état de la zone rouge.

Le Matin du 10 décembre 1925

Le Matin du 6 décembre 1925

Les difficultés du gouvernement de payer les dettes contractées pendant et après la guerre et l'adaptation - accordée par le plan Dawes de 1924 - des obligations de réparation aux capacités financières du Reich (réelles ou prétendues), confrontent le nouveau gouvernement Poincaré avec une crise financière. Les restrictions ne laissent guère indemne la reconstitution et créent un climat qui fait commenter le Journal des débats le 10 janvier 1926: « l'Allemagne s'étant dérobée de son obligation de réparer, la France a dû emprunter ». Le 5 février la colère du journal se dirige vers Lloyd George qui demande à la France le remboursement de ses dettes: « Il trouve naturel, que le plan Dawes limite les versements de l'Allemagne à la France de telle sorte qu'ils ne représentent pas même l'intérêt des sommes déboursées par la France pour la reconstitution des régions dévastées ». Dans l'intérêt de la reconstitution Marcel Braibant semble sympathiser avec une tendance de centre-gauche « dure » en ce qui concerne les réparations, la « réconciliation » et le payement des dettes (tendance d'Alexandre Franklin-Bouillon qui plaide pour une Union nationale).

L'intérêt national pour les régions dévastées diminuant, le combat pour la reconstitution devient une lutte parlementaire autour des façons de l'État de gérer les subventions et l'endettement des coopératives de reconstruction. Pour le sénateur de l'Aisne, Louis de Lubersac (1878-1932, Gauche républicaine), organisateur des coopératives dans son département publie *Les parias des régions dévastées soumis à la loi du 2 mai 1924* en 1925. En 1930 lors de la « liquidation » des coopératives de reconstruction le Président de la Commission du Sénat des régions libérées met de nouveau son doigt sur la culpabilité de l'État quand de nombreuses coopératives ont jadis lancé des travaux en toute confiance et qu'on force maintenant à payer. (voir Le JO Sénat, le débat de la séance du 3 avril 1930). À la Chambre, Henri Philippoteaux (1866-1935), avocat et maire de Rocroi, républicain socialiste, Conseiller et député des Ardennes de 1919 à 1930 défend l'intérêt des sinistrés mais également la politique du Cartel de Gauche et la reconnaissance du plan Dawes. Marcel Braibant en tant que président de l'association des maires des régions sinistrées continue à défendre « la ligne dure » décrétée par les accords de Versailles.

- 1) Les circonstances de la loi du 27 avril méritent l'attention. L'initiative venait du député Paul Meunier (1871-1922) qui était également le rapporteur de la Commission des législations civiles et criminelles, qui avait préparé le projet et de laquelle Maurice Braibant faisait partie. Le 15 décembre 1915 la Chambre des députés avait voté la loi qui rétablissait la juridiction «normale», les tribunaux qualifiés, les droits de la défense, les circonstances atténuantes etc.. Elle met fin aux tribunaux militaires, «spéciaux», institués en 1914 par décret non seulement aux armées mais aussi aux territoires. Elle met fin à l'arbitraire. La loi passait le Sénat et avec quelques modifications elle fut de nouveau débattue et votée définitivement le 17 avril 1916. À l'unanimité malgré les réticences de députés comme Alexandre Millerand, Maurice Sibille, Jules Delahay. Les parlementaires réclamaient avec force leurs droits constitutionnels peu respectés par les gouvernements depuis le début de la guerre. Aux débats, Meunier avait le support entre autres de Jean Longuet (1876-1938, SFIO, député de la Seine). Ernest Laffont (1879-1946, SFIO, député de la Loire), Paul Bluysen (1861-1928, Radsoc, député de l'Inde française).

La reconstitution (suite)

Le 27 décembre 1918 Raymond Poincaré, président de la République depuis 1913, visite les Ardennes, Sedan d'abord, ensuite Mézières, Reithel, Vouzier :

Le président a été reçu, sur le perron de l'hôtel de ville, par M. Grandpierre, premier adjoint, remplaçant le maire mobilisé.

M. Poincaré, répondant à l'allocution de bienvenue de M. Grandpierre, a dit notamment, après avoir rappelé le souvenir de 1870 :

C'est à Sedan, en 1918, que l'Allemagne a compris qu'elle était vaincue, que la force seule, la force sans le droit devait céder la place au droit accompagné par la force. Le nom de Sedan était inséparable d'un souvenir lugubre, d'un passé douloureux ; il en est aujourd'hui libéré et le rayon de gloire qui l'éclairait ne s'éteindra pas. Ce qui pesait sur les consciences s'est à jamais évanoui.

Après avoir rapidement visité la ville, M. Poincaré est parti pour Mézières où il a été reçu par le général Maistre, commandant d'armée, le général Pont, commandant de corps, M. Braibant, député des Ardennes, et les représentants de la municipalité.

Répondant à l'allocution de M. Henrot, maire, le président, au milieu des applaudissements et des acclamations, dit :

L'Allemagne reconnaît que ses dirigeants de 1914 portent toute la responsabilité de la guerre ; les recherches faites dans les archives impériales montrent la complicité des gouvernements antérieurs. De tels forfaits appellent des sanctions. Ce n'est pas seulement sur la France que les pays ravagés possèdent une créance, c'est sur l'Allemagne, et cette créance, nous saurons la faire valoir. La paix qui sera élaborée demain par la Conférence doit avoir des fondements durables ; la France obtiendra la réparation des torts causés et les garanties pour sa tranquillité, pour son avenir.

Les infos du front des derniers jours de la guerre ont fait connaître leur pays (v. ci-dessous Le Journal des débats du 27 octobre 1918). Maurice et Marcel Braibant n'ont pas attendu le gouvernement s'engager formellement à indemniser les sinistrés des régions dévastées.

Sur notre droite, nous avons pénétré dans les positions ennemies le long de la route de Condé-les-Herpy, et à la cote 145. Nous avons pris pied dans le moulin de Herpy. Dans toute cette région, la résistance de l'ennemi a été particulièrement acharnée. Nous avons fait plus de deux mille prisonniers, capturé neuf canons et de nombreuses mitrailleuses.

A l'est de Reithel, nous avons complété nos succès de ce matin dans la région d'Ambly-Fleury. Cent cinq prisonniers, dont six officiers, parmi lesquels un chef de bataillon, ont été dénombrés.

L'ADOPTION D'HERPY PAR LA VILLE D'ARLES

Le Temps a relaté l'adoption d'Herpy (Ardennes) par la ville d'Arles. Une délégation de mairaines — le comité étant exclusivement composé de dames — s'est rendue sur place, accompagnée par M. Granaud, maire et conseiller général d'Arles, et plusieurs membres de la municipalité. Elle a pu constater les premiers résultats heureux de ses envois de wagons de mobilier, de vêtements, de linge, de dons en argent, etc. En présence des autorités locales, une couronne aux armes et aux couleurs de la cité mairaine a été déposée sur la tombe d'un conseiller municipal, fusillé par les Allemands ; des couronnes et des fleurs ont été portées aux cimetières militaires par les déléguées du comité, revêtues du costume provençal. Et malgré sa détresse, sur l'initiative de son maire, M. Marcel Braibant, la commune d'Herpy-l'Arlésienne a manifesté sa reconnaissance en participant à l'érection du monument aux enfants d'Arles morts pour la France. Ajoutons qu'un certain nombre d'enfants d'Herpy ont été adoptés par des familles arlésiennes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de Bordeaux vient de mettre un crédit de 10.000 francs à la disposition de M. Maurice Braibant, député de Reithel, pour venir en aide aux habitants de cette ville restés dans leurs foyers.

Le Matin du 1 novembre 1918

Livraison du matériel agricole

M. Braibant, député, a reçu du Ministre des régions libérées, la lettre suivante :

Comme suite à ma correspondance du 15 mars 1919, relative à la situation agricole de la région de Reithel, j'ai l'honneur de vous faire connaître :

1° Que des ateliers de réparation sont actuellement installés dans les Ardennes, et fonctionnent sous la direction des lieutenants Hubert et Labbé, dont les bureaux sont à Charleville, 5, rue Victor-Hugo.

2° Qu'une quantité importante de matériel livré par les Allemands en exécution des clauses de l'armistice, a été envoyée en gare d'Amagne, et que les agriculteurs peuvent obtenir la livraison des machines de préparation du sol dont ils ont besoin, en s'adressant à la Société « Tiers-mandat des Ardennes », dont le siège est à la Préfecture des Ardennes (Mézières).

3° Qu'un train de machines agricoles comprenant des cultivateurs et des brabants, a été expédié le 31 mars, par la Maison Bajac, à destination de Reithel.

4° Qu'un envoi de harnais, à destination de cette dernière gare, va être incessamment effectué, et qu'un train de 64 wagons est demandé pour permettre l'expédition de machines agricoles : herses extirpateurs, charrues, et actuellement disponibles dans les magasins de la Maison Puzenat, à Bourbon-Lancy.

Veillez agréer, etc...

Le Temps du 7 juillet 1919

Les Ardennes Libérées du 4 mai 1919

Les États départementaux des Ardennes se tiendront à Paris

[DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL]

MÉZIÈRES, 18 août. — *Par téléphone.* — A l'issue de la réunion du conseil général a eu lieu, à la préfecture de Mézières, une délibération du comité d'organisation des États départementaux des Ardennes, à laquelle assistaient MM. Lucien Hubert et Gérard, sénateurs, Bosquette, député de Vouziers, Braibant, député de Rethel, Charpentier, député de Sedan, et les délégués extraparlementaires, MM. Bacot, maire de Sedan, et Philippoteaux, maire de Rocroi.

Il a été décidé que, par suite de l'impossibilité absolue pour les délégués des divers groupements de sinistrés de se rendre à Mézières, les routes étant impraticables et les moyens de communication difficiles, les États préparatoires du département des Ardennes se tiendraient à Paris le 30 août, veille de l'ouverture des États Généraux.

Le Matin du 19 août 1919

Association « France-Grande-Bretagne »

L'assemblée générale annuelle de l'Association « France-Grande-Bretagne » s'est tenue le lundi 26 mai, en l'hôtel de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, 1, rue d'Astorg, sous la présidence de M. Paul Deschanel.

Devant une assistance nombreuse et composée d'éminentes personnalités, il a été rendu compte des résultats obtenus par l'Association au cours de l'année écoulée en liaison avec le groupement correspondant « The Association of Great Britain and France ». Ces interventions dans un sens de conciliation des intérêts franco-britanniques se sont manifestées particulièrement au sujet des réparations des dommages de guerre, de la question douanière, de la Foire de Lyon, du tunnel sous la Manche, etc...

En présence des résultats acquis l'Assemblée a décidé la création de groupements régionaux en vue d'étendre vis-à-vis des organismes locaux les contacts déjà établis avec les grands groupements d'intérêt national.

Le bureau de l'Association, dont le président d'honneur est Lord Derby, ambassadeur d'Angleterre, a été réélu comme suit : Président : M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés; vice-présidents, MM. E. Boutroux, de l'Académie française, président du Comité franco-britannique; Jules Develle, sénateur de la Meuse, ancien ministre; C. Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, ancien ministre des affaires étrangères, président de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez; André Lebon, président de la Fédération des industriels et commerçants français; Paul Painlevé, député de la Seine, ancien président du Conseil; Roume, gouverneur général honoraire des colonies, administrateur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans; secrétaire général, M. H. Grignon; secrétaire général adjoint, capitaine H. Blay; trésorier, M. H. Pue-rari, de la maison Mirabaud et Cie; délégué général, M. N.-T. de Bretteville.

M. Paul Deschanel et les industriels britanniques

La Fédération des industries britanniques a offert ce matin à l'hôtel Continental un déjeuner à M. Paul Deschanel, président du Comité France-Grande-Bretagne, à M. Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle, et aux présidents des grandes Associations économiques françaises.

Le Journal
des débats
du 14 mars
1919 ->

Le président de la Chambre, en remerciant, a exprimé le vœu que ces visites deviennent, de part et d'autre, de plus en plus fréquentes, et que des relations intimes, — des relations de famille, — s'établissent entre les deux peuples. Il applaudit à l'initiative des industriels anglais qui se proposent de coopérer à la reconstitution de nos régions dévastées. Le Comité France-Grande-Bretagne sera toujours heureux de les accueillir et de faciliter leur tâche.

Il rappelle l'œuvre accomplie par le Comité, notamment l'enquête sur les futurs traités de commerce et le remarquable rapport de M. Decugis, ainsi que la propagande active, appuyée sur les beaux travaux de M. Albert Sartiaux relatifs au percement du tunnel sous la Manche. « La question est mûre, dit M. Deschanel; les oppositions d'ordre militaire sont tombées; tout est prêt pour la réalisation; mettons-nous à l'œuvre! »

Maurice est membre de « France-Grande-Bretagne »

Le Journal
des débats
du 28 mai
1919

L'adoption par des villes britanniques des villes françaises dévastées

L'association « France-Grande Bretagne », que préside M. Jonnart, a décidé de répondre à l'invitation de l'Association « Great Britain and France » et d'être représentée officiellement au grand meeting des maires de villes britanniques, convoqué le 30 juin à Mansion House, par le lord maire de Londres. Ce meeting consacrerait définitivement l'adoption par des villes britanniques de villes françaises dévastées. La délégation française a à sa tête l'un des vice-présidents de l'association « France-Grande-Bretagne », M. Crozier, ambassadeur, et se composera de MM. de Bretteville, délégué général, et H. Lamba, secrétaire.

Le Journal des débats du 29 juin 1920

Marcel a préparé le terrain :

EN ANGLETERRE

Des marraines pour les villes dévastées

Les lords-maires de Londres et de Manchester ont reçu M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, maire d'Herpy-l'Arlésienne, qui venait leur demander d'adopter des villes ardennaises détruites. A la suite de cette visite, Londres adopte Rethel, et Manchester Mézières. Glasgow sera la marraine de Vouziers. Tous les villages ardennais dévastés placés sous le patronage de l'Angleterre deviendront une sorte de « colonie anglaise de bienfaisance ».

La Croix du 13 mai 1920

Au Congrès des maires britanniques

L'Association « France-Grande-Bretagne », que préside M. Jonnart, a décidé de répondre à l'invitation de l'Association « Great Britain and France » et d'être représentée officiellement au Congrès des maires de villes britanniques, convoqué le 30 juin à Mansion House par le lord-maire de Londres.

Cette réunion consacrera et organisera définitivement l'adoption par des villes britanniques de villes françaises dévastées. La délégation française a à sa tête l'un des vice-présidents de l'Association « France-Grande-Bretagne », M. Crozier, ambassadeur, et se composera de MM. de Bretteville, délégué général, et Lamba, secrétaire.

La Croix du 29 juin 1920

Le Matin du 1 juillet 1920 ->

Manchester marraine de Mézières

La ville de Manchester vient de faire connaître au « Comité français des adoptions britanniques » le concours qu'elle entend apporter à sa filleule française Mézières.

Au cours d'une réception à l'Hôtel de Ville de la grande cité anglaise, offerte au secrétaire général du Comité français, M. Marcel Braibant, qui venait d'y faire une conférence, la municipalité a décidé, d'accord avec le maire de Mézières M. Roussel, de faire construire, sur les plans d'architectes anglais, une cité-jardin de 125 maisons ouvrières, qui seront la propriété de l'hôpital et recevront le nom de « Square de Manchester ».

M. Crozier a télégraphié les chaleureux remerciements du Comité à la municipalité de Manchester, dont la généreuse décision sera hautement appréciée par tous les Français que n'ont jamais laissés insensibles la noblesse d'un geste et la délicatesse d'un sentiment.

Le Journal des débats du 25 juillet 1920

Lord Derby et l'alliance franco-anglaise

Lord Derby, qui continue son active propagande en faveur d'une alliance franco-britannique, a prononcé hier au club franco-britannique d'Oxford un discours où il a développé de nouveau l'idée qui lui est chère :

Il y a beaucoup de différences entre nos deux pays, a-t-il dit, mais il y a aussi beaucoup de questions sur lesquelles Anglais et Français peuvent s'entendre. Un traité entre les deux nations est essentiel à leur propre sauvegarde. La France n'est pas militariste, bien que certaines personnes puissent mériter ce reproche. Mais dans toute la France on se rappelle que par deux fois les plus riches provinces du pays ont été envahies par les hordes allemandes. Si je comprends le point de vue de l'Angleterre commerçante, qui surveille surtout le moment où l'Allemagne se sera suffisamment rétablie pour faire face à ses obligations, je comprends aussi la crainte qu'a la France de voir l'Allemagne retrouver sa puissance militaire.

Le peuple britannique au secours de nos régions dévastées

LONDRES, 30 juin. — La Ligue britannique de secours, fondée pour aider les habitants de nos régions dévastées à reconstruire nos villes et villages détruits, a tenu sa séance d'inauguration cet après-midi au Mansion-House, sous la présidence du lord-maire de Londres.

De nombreux orateurs, dont le lord-maire lui-même, lady Bathurst, lord Denbigh, lord Burnham, propriétaire du *Daily Telegraph*, M. Crozier, ancien ambassadeur, M. Braibant, conseiller général des Ardennes, et le lord-maire de Sheffield, ont prononcé de vibrants discours, au cours desquels ils ont demandé que les villes britanniques servent de marraines à leurs sœurs françaises qui ont subi pendant quatre ans et demi les horreurs de la guerre ou de l'occupation étrangère.

Une nombreuse assistance a applaudi les paroles par lesquelles les orateurs ont glorifié l'effort et le sacrifice de la France, qui fut le rempart des alliés pendant la guerre. (Matin.)

L'ADOPTION DES VILLES FRANÇAISES DÉVASTÉES

Notre collègue, M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, témoin de la détresse des communes de son département les plus éprouvées par la guerre, conçut le dessein de les faire adopter par les villes anglaises. Nous ne pouvions mieux faire que de le recommander à l'Association « Great Britain and France » : il y rencontra l'accueil le plus chaleureux. Mais pourquoi l'Association limiterait-elle son bienveillant effort au département des Ardennes ? Sa sollicitude devait s'étendre à tous les départements ravagés par les barbares.

C'est la pensée qu'exprima son éloquent et très dévoué secrétaire général, Sir Charles Dundas of Dundas ; il se mit aussitôt en campagne, et nous avons pu lire, dans la presse anglaise, d'admirables plaidoyers en faveur des adoptions. Telles sont la générosité et la bonté de cœur de nos amis d'Outre-Manche, telle est la vivacité de leur attachement pour la France, qu'en moins de 3 mois, 45 villes ou villages dévastés ont été adoptés par des villes anglaises. D'autres adoptions vont suivre.

Les villes anglaises qui, dans un bel élan de solidarité, ont répondu à l'appel de l'Association « Great Britain and France » entendent venir largement et efficacement au secours de nos malheureuses communes. Elles étudient, avec un sens pratique dont vous ne serez pas surpris, le moyen de créer des œuvres utiles et durables.

Ce mouvement a pris, dès le début, en Angleterre, une telle ampleur, que l'Association « Great Britain and France » a jugé à propos de constituer un Comité spécial, la « British League of Help », chargé de tout le travail des adoptions, et que, de notre côté, nous avons institué un Comité central des adoptions britanniques, dont un de nos vice-présidents, mon éminent ami, M. l'ambassadeur Crozier, a bien voulu accepter la présidence.

Je donnerai, tout à l'heure la parole à M. Crozier qui pourra vous renseigner complètement sur le rôle de son Comité et le magnifique résultat qu'il a enregistré.

Le Journal des débats du 24 novembre 1920

← Le Journal des débats du 15 mai 1921

L'avocat rémois dans la presse nationale

LA RESPONSABILITE DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

Cahors, 16 janvier. — Le tribunal civil de Cahors a condamné la Compagnie d'Orléans au remboursement envers une compagnie d'assurances contre le vol, d'une somme de 113.000 francs payés par elle à un bijoutier de Lyon pour un vol de bijoux commis à Cahors, en juillet 1921, dans une malle laissée en consigne à la gare.

M^e Braibant, avocat au barreau de Reims, plaidait pour la compagnie d'assurances. Il démontra que la Compagnie d'Orléans était responsable du vol commis au préjudice du bijoutier du fait de n'avoir pas pris les mesures nécessaires à la sécurité des malles reçues en consigne.

Le Populaire du 17 janvier 1923

La responsabilité des parents

Le code civil déclare que les père et mère sont responsables des agissements de leurs enfants mineurs ; cependant lorsque l'enfant n'est plus sous leur surveillance, s'il se trouve par exemple chez un patron, et s'il commet à ce moment là un délit, la responsabilité des parents doit être écartée.

C'est ce qu'a jugé hier, après les plaidoiries de M^e Marcel Braibant, Pierre Laval et Henry Bonnet, la 8^e chambre de la cour.

Le Matin du 8 janvier 1925

LA PEINE DE MORT pour la femme Chaussinand Cinq ans de bague à son complice Lamotte

REIMS, 6 décembre. — Depuis 8 heures ce matin, les curieux assiègent le palais de justice. Déçues dans leur espoir de pénétrer dans la salle, 2.000 personnes stationneront aux abords, dans la boue et jusque dans les ruines du théâtre voisin, durant les cinq heures que durera la dernière audience de ce procès. Une clameur soulèvera cette foule quand elle connaîtra le verdict qui condamne au châtimeut suprême la femme Chaussinand, instigatrice du crime dont Roger Lamotte fut le docile exécuteur, et qui poussant jusqu'à l'extrême limite l'indulgence en faveur du jeune assassin dépeceur, ne le condamne qu'à cinq années de travaux forcés. En se prononçant ainsi les jurés ont suivi exactement la voie que leur avait indiquée l'avocat général Mettas, infiniment plus sévère pour la complice diaboliquement perverse, que pour le falot criminel.

Le Journal du 7 déc. 1924

Le Petit Parisien du 7

La plaidoirie de M^e Paul Marchand, en faveur de Roger Lamotte, fut d'une touche délicate.

A sa tâche écrasante, M^e Marcel Braibant, avocat de la femme Chaussinand, s'est consacré avec une fougue généreuse.

Il n'a pas accablé Roger Lamotte, mais il a réclamé un verdict de vraie justice ».

M^e Braibant. — Pour un même crime, frappez l'un et l'autre accusé d'une même peine.

Les jurés, après une délibération d'une heure, ont apporté un verdict affirmatif sur toutes les questions, mitigé seulement par des circonstances atténuantes accordées à Roger Lamotte.

C'était la peine de mort pour la femme Chaussinand. Soutenue par son avocat, vacillante, presque exsangue, elle l'entendit prononcer sans mot dire.

Geo London.

MARIE CHAUSSINAND CONDAMNÉE A MORT

CINQ ANS DE TRAVAUX FORCÉS
A ROGER LAMOTTE

Reims, 6 déc. (de not. env. spécial.)
C'est la fin ; après deux jours de débats, l'affaire Chaussinand touche à son terme. Affluence énorme au palais.

Dans un réquisitoire sévère, mais dénué de toute violence, le procureur Mettas demande une juste condamnation pour les deux accusés — ne retenant les circonstances atténuantes que pour Lamotte. Avec un rare talent, dépourvu de tous effets oratoires, mais fondé sur des faits précis, M^e Marchand présente la défense de Roger Lamotte. Après lui, M^e Braibant, avocat de la femme Chaussinand tente, avec talent, d'écarter la préméditation.

Après une longue délibération, le jury rentre en séance apportant un verdict affirmatif sur toutes les questions et n'accordant les circonstances atténuantes que pour Lamotte.

En conséquence, la femme Chaussinand est condamnée à la peine de mort, Roger Lamotte à cinq ans de travaux forcés.

Le jury a décidé de signer le recours en grâce présenté par les deux avocats en faveur de leurs clients.

L'épouse meurtrière condamnée à mort demande la revision de son procès

Condamnée à mort par le jury de la Marne pour avoir tué son mari, la femme Chaussinand a fait parvenir à la chancellerie, par l'intermédiaire de M^e Maurice Hersant, avocat à la Cour de cassation, et de M^e Marcel Braibant, du barreau de Reims, une requête en revision de son procès.

Le matin du 14 mai 1925

Le criminel d'Aulnay-sur-Marne est condamné à mort

Reims, 27 Fév. — Le jury de la Marne, s'inspirant du réquisitoire de M. Mettas, procureur de la République, contre le domestique de culture Louis Godfroy, 23 ans, de Condé-sur-Marne, qui, le 19 juin 1925, à Aulnay-sur-Marne, assassina avec une rare sauvagerie son ancienne patronne Mme Bocart, femme d'un riche marchand de chevaux, et tenta de cambrioler celui-ci, s'est montré impitoyable. Malgré une habile plaidoirie de M^e Marcel Braibant, il a condamné Godfroy à la peine de mort. — (Dép. Petit Journal.)

Le Pt. Journal du 28 février 1926

Condamnation à mort. — Louis Godfroy, 23 ans, domestique de culture à Condé-sur-Marne, avait le 19 juin 1925, à Aulnay-sur-Marne, assassiné avec sauvagerie son ancienne patronne, Mme Bocard, femme d'un marchand de chevaux, et cambriolé la propriété. Après le réquisitoire de M. Mettas, procureur de la république et plaidoirie, de M^e Marcel Braibant, il a été condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Marne. Les jurés ont signé un recours en grâce.

Le Temps du 1 mars 1926
Le Populaire du 26 novembre 1927

Au bain à perpétuité par erreur

Les jurés des Ardennes se sont trompés dans leur verdict

Reims, 25 novembre. — Le jury de la Marne jugeait un nommé Vasseur accusé d'une double tentative d'assassinat.

Après plaidoirie de M^e Braibant, le jury rentrait en audience et rendait un verdict affirmatif sans parler de circonstances atténuantes. La Cour prononçait alors la peine des travaux forcés à perpétuité.

Après le prononcé de l'arrêt, les jurés déclarèrent qu'une erreur venait d'être commise et qu'elle était due au fait qu'ils avaient négligé de répondre à la question des circonstances atténuantes. Comme ils étaient unanimes à les accorder, ils ont aussitôt signé un recours en grâce en indiquant au Président de la République qu'ils lui demandaient de commuer la peine prononcée en celle de cinq ans de réclusion.

L'automobiliste Fortoul, qui faucha une colonne de 18 soldats sur la route de Saint-Cyr-l'École comparait devant le tribunal correctionnel de Versailles

L'accident d'automobile qui se produisit l'été dernier sur la route nationale à Saint-Cyr-l'École a été évoqué hier après-midi devant le tribunal correctionnel de Versailles.

Le 10 septembre dernier, vers 17 heures, Jean Fortoul, âgé de 24 ans, suivait à toute allure la route de Saint-Cyr au volant d'un châssis automobile.

Pour éviter un cycliste M. Gérard Fortoul dut freiner brutalement, l'auto dérapa et entra dans une colonne de 18 soldats du 1^{er} groupe d'aérostation regagnant Versailles.

Tous furent plus ou moins blessés, le sergent Mauguillard était si grièvement atteint qu'il succomba quelques jours plus tard à l'hôpital de Versailles.

ral Blanc ; M^e Braibant se présentait partie civile au nom du soldat Philéas. Ce militaire est toujours en traitement à l'hôpital de Versailles. Il est atteint d'une double fracture de la jambe gauche. L'avocat réclamait une provision de cinquante mille francs et la nomination de trois médecins experts. Après lui, M^e Maque, avoué, à Versailles, demanda une expertise de

Le Matin du 28 juin 1929

REIMS, 15 mai. — M^e Braibant, avocat de Louis Godfroy, ce domestique de culture de 28 ans qui tua, à Condé-sur-Marne, Mme Bocard, sa patronne, vient d'être avisé que la peine de mort prononcée contre son client par la cour d'assises a été commuée par le président de la République en celle des travaux forcés à perpétuité — (Journal.)

Le Journal du 16 mai 1926

LE PROCÈS D'UN ÉCRASEUR

Son auto traîna sur 13 kilomètres le cadavre d'un cycliste qu'il renversa

L'automobiliste comparait hier devant le tribunal de Reims qui rendra son arrêt samedi

[DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL]

REIMS, 21 mars. — Par téléphone. — M. René Ernest, à Reims, aujourd'hui, comme M. Ploque à Meaux, mercredi dernier, passe en correctionnelle pour avoir écrasé son prochain et s'être débarrassé par la fuite aux conséquences judiciaires et financières de cette malencontre.

L'accusation, dans le cas présent comme dans l'autre, relève à la charge du prévenu que de copieuses libations avaient préparé l'accident. Vous vous rappelez le mot d'un des compagnons de l'entrepreneur Ploque :

Le Matin du 22 mars
Le Matin du 25 mars 1928

Quarante témoins vont affirmer que M. Ernest était un brave homme. Il en a l'air : dodu, visage luisant, la nuque en pneu, la bouche en cerise et le menton double, l'oreille sanguine et gonflée à bloc. C'est à coup sûr un joyeux vivant. Mais le docteur Leroy a raison lui aussi quand il explique l'aventure à sa façon.

— Ernest a l'air bien portant ; il est très malade. Il colline toute la journée 50 kilos de graisse inutile. Il a l'air d'un obèse. Quand il a bu, il s'endort au volant. Notez qu'à 60 ans il s'en va d'un bon cadème pulmonaire aigu. Je le lui ai dit cent fois en vain. D'ailleurs, ces gros pères-là, ça ne se soigne jamais.

— Pourquoi, s'écrie M^e Braibant, l'avocat du prévenu, leur donne-t-on le permis de conduire ?

— Pourquoi, riposte le président, l'a-t-il demandé et s'en est-il servi ?

L'AUTOMOBILISTE ÉCRASEUR DE REIMS EST SÈVÈREMENT CONDAMNÉ

REIMS, 24 mars. — Télégr. Matin. — Le tribunal correctionnel de Reims a rendu au début de son audience, cet après-midi, son jugement dans l'affaire de l'écraseur Ernest dont nous avons relaté les débats qui se sont déroulés mercredi.

Le tribunal, dans ses attendus, dit qu'il y a lieu de faire une application sévère de la loi. En conséquence Ernest est condamné à 18 mois de prison, 1.200 francs d'amende, 85.000 francs de dommages et intérêts envers Mme veuve Henriot, et deux fois 20.000 francs qui seront employés en achat de rente au profit des deux enfants.

— Steffen, intervient le défenseur, racontez donc comment vous avez avoué.

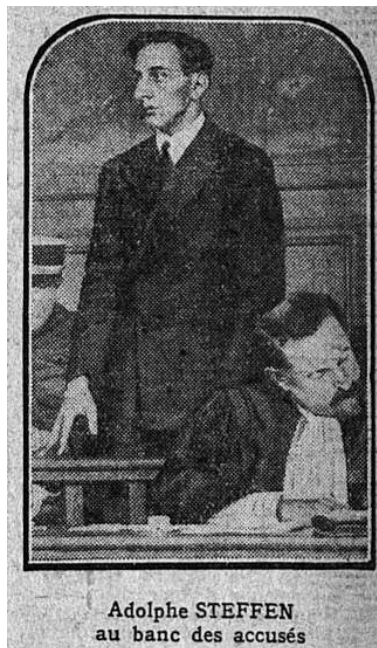
— C'est le commissaire Salzmann, reprend l'accusé, qui m'a tiré des matras de l'inspecteur, qui m'a parlé en père de famille, m'a fait pleurer et avouer. Messieurs les jurés, je ne m'explique pas l'acte que j'ai commis ; j'étais tout seul, perdu dans Paris. Je n'ai jamais volé, jamais fait de mal à personne ; je ne peux pas dire comment ni pourquoi j'ai fait cela, je ne comprends pas.

LE PRÉSIDENT. — Nous entendrons demain les experts aliénistes sur votre complète responsabilité.

On aborde les témoignages : le docteur Robinovitch expert aliéniste, note chez l'accusé un certain ralentissement de l'émotivité mais conclut à son entière responsabilité. Contre les conclusions formelles de l'expert, le défenseur M^e Braibant lance avec une fougue inlassable les vagues successives de témoins à décharge.

Ce sont les camarades de collège de Steffen qui ont vu dans ses yeux des lueurs étranges, l'athlétique père Steffen, dont la femme fut plusieurs fois internée, le sergent François Steffen, le directeur de l'école d'Erqueline qui l'accorde à son ancien élève que des facultés médiocres, le docteur Sagnat qui constata une récente tentative de suicide de l'accusé, etc...

Malgré l'effort méritoire tenté par la défense pour établir l'anormalité de Steffen, celui-ci s'émeut devant le récit fait par le chef de gare d'Epernay, M. Henri Martin, de la découverte de l'assassinat. Vingt témoins restent à entendre pour demain.



Adolphe STEFFEN
au banc des accusés

Le Matin du 8 novembre 1929

LA CONDAMNATION de Camille Steffen assassin du chef de train

[SUITE DE NOTRE DÉPÊCHE DE 1^{re} PAGE]

Le défenseur, M^e Braibant, fait préciser au témoin que son client a avoué, non pas sur l'exposé des présomptions graves qui pesaient sur lui, mais sur l'appel aux bons sentiments que lui adressait M. Salzmann.

Les violences dont Steffen aurait été l'objet avant de passer entre les mains du commissaire d'Epernay, sont la cause d'un débat assez mouvementé qui s'engage entre le ministère public, le président et la défense.

— Pourquoi Steffen a-t-il été bousculé par des personnes étrangères à votre service ? demande M^e Braibant au témoin.

— Pourquoi a-t-il tué ? répond le président.

M. le procureur Hays prononce un réquisitoire modéré.

— On doit toujours se placer, quand on juge un homme, dans les circonstances où il a agi, dit-il. Je n'oublie pas qu'il a tué après avoir erré des jours et des nuits sans repos. Son crime n'a été qu'un accident dans sa vie, jusqu'alors droite et sans reproche. L'écarte la peine capitale, mais je vous demande les travaux forcés à perpétuité.

M^e Braibant, défenseur, prenant la parole, s'écrie :

— Toute la charge du crime qui lui est reproché ne repose pas sur les frères épaules de Steffen.

Une lourde hérédité mentale, son abandon, les souvenirs conservés, la lecture de romans policiers ; autant de circonstances atténuantes pour le défenseur qui, éloquemment, implore l'indulgence du jury.

Steffen se lève et, scandant ses mots :

— Messieurs les jurés, je ne peux que faire appel à votre bienveillance, je regrette mon acte que j'ai déjà chèrement expié en prison. J'en demande pardon à Mme Perrin, veuve de ma malheureuse victime, et je m'en remets à votre bon vouloir.

Après trois quarts d'heure de délibération, Steffen est reconnu par le jury, coupable avec circonstances atténuantes.

Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

GASTON CŒURET LE MUTILÉ ÉTRANGLEUR EST CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ

Reims, 6 mai (dép. Petit Parisien) — Gaston Cœuret, l'étrangleur de Châlons-sur-Marne, répond aujourd'hui de son second crime devant la cour d'assises de la Marne, présidée par le conseiller Devise. Agé de trente-sept ans, Gaston-Ernest Cœuret est originaire de Vertus. Depuis l'amnistie, que lui valut sa situation de mutilé à 50 % — il a une balle dans la colonne vertébrale — il a encouru déjà six condamnations dont une, en 1926, à deux ans de prison pour avoir étranglé une femme dans le hangar de la ferme Loisy à Châlons-sur-Marne.

C'est le 24 décembre 1930 qu'il étrangla sa maîtresse, Claire Mariage, au même endroit où, quatre ans auparavant, il avait étranglé Marguerite Gousteaux.

L'accusé écoute placidement les divers témoignages. Un seul le fera sortir de sa torpeur : celui de Mme Bouchard, débitante à Reims, qui, le 24 décembre au matin, entendit Cœuret dire à sa maîtresse, Claire Mariage : « Si tu n'as pas d'argent, je te tuerai ce soir. »

Cœuret se dresse à son banc et, pointant vers le témoin un index irrité, s'écrie : « C'est faux ! » C'est la seule réaction qu'il aura au cours de l'audience.

M. Sabatier, procureur de la République, requiert contre l'accusé une peine de travaux forcés à perpétuité.

Le défenseur, M^e Marcel Braibant, va profiter habilement d'une lacune de l'instruction. On n'a pas fait examiner Cœuret au point de vue mental et, cependant, c'est un dégénéré, fils de dégénérés : son père et un de ses oncles maternels ont fini leurs jours au bagne.

En conséquence, il demande aux jurés un acquittement suivi d'internement.

Les jurés, après délibération, rendent un verdict affirmatif et Cœuret est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Thugny-Trugny APRÈS LE CRIME de Jules Bausseron

Dans la journée de samedi, M. Nicolai, le distingué juge d'instruction, rethélicis a procédé à un interrogatoire des accusés du crime de Thugny-Trugny, Mme Bausseron et son fils Jules.

Cet interrogatoire qui suivait ceux qui ont eu lieu dans ces derniers temps, a été particulièrement important, en raison de l'état mental de Mme Bausseron.

Dans ces derniers temps, celle-ci a eu plusieurs phénomènes de délire mental. En raison de cette situation, M^e André Weil-Curiel, a demandé à M^e Gabriel Delattre, avocat, comme lui, à la Cour d'Appel, de Paris, d'assumer une partie de la défense de Mme Bausseron.

Celle-ci a donc comparu au Parquet de Reims, assistée de M^{es} Delattre et Weil-Curiel.

De son côté, Jules Bausseron était assisté de son avocat, M^e Marcel Braibant.

Étant donné le confusio-nisme mental et les phénomènes de délire manifestés par Mme Bausseron, il est probable que celle-ci va être placée en observation et qu'il sera procédé à un examen mental dans un très bref délai.

Les instructions et confrontations récentes, n'ont apporté en raison de l'état de la mère, aucun fait nouveau.

JULES BAUSSERON ce cultivateur qui avait à demi étranglé son frère et l'avait enterré encore vivant est acquitté par les assises des Ardennes

CHARLEVILLE, 20 novembre. — Télégr. Matin. — Le drame de Thugny-Trugny a été évoqué aujourd'hui aux assises des Ardennes. On se souvient des faits : Jules Bausseron, fils prodigue, revenu à la terre paternelle, jalousait son frère aîné Prosper, avec qui il avait de vives querelles.

L'une, entre autres, d'une particulière violence, poussa le cadet rancunier à aller attendre son frère dans sa chambre.

Vers le soir, lorsque ce dernier arriva, il se jeta sur lui et le frappa à coups de poing. Prosper riposta et une lutte s'engagea entre eux, tout d'abord dans la chambre où ils se trouvaient, puis dans la cour de la ferme. Jules ayant réussi à immobiliser son frère, lui passa au cou le cache-col dont il était porteur et, en serrant fortement, lui fit perdre connaissance.

Il traîna ensuite le corps jusqu'au jardin situé derrière la maison et l'y enterra. Le lendemain, s'étant levé de bonne heure, il bêcha entièrement le jardin afin que les traces de terre fraîche ne puissent faire remarquer l'endroit où il avait enterré le corps de son malheureux frère.

L'autopsie a démontré que la victime n'était pas morte lorsqu'elle fut enterrée. Les cailloux retrouvés dans le larynx de la victime en font foi.

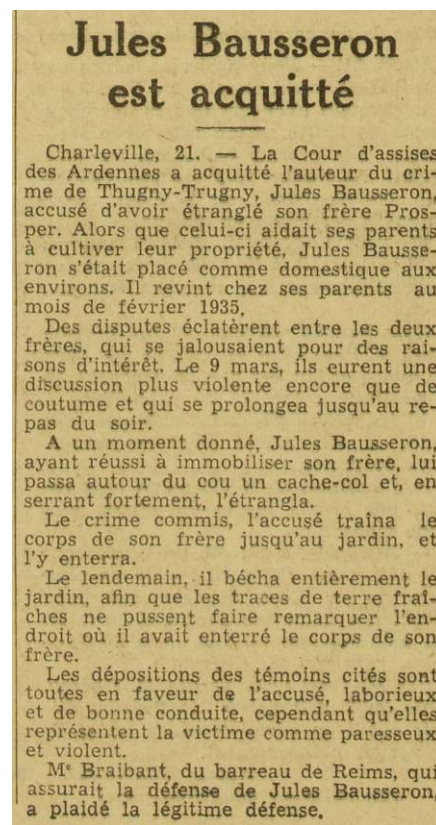
La mère de la victime et du meurtrier, qui avait d'abord reconnu avoir aidé ce dernier à transporter le corps dans la fosse creusée dans le jardin, puis s'était rétractée, a été remise en liberté.

L'accusation est soutenue par M. Cuny, procureur de la République à Charleville. M^e Braibant, du barreau de Reims, assure la défense de Jules Bausseron.

Après réquisitoire et plaidoirie, le jury, estimant n'avoir pas de preuve assez convaincante que l'accusé avait voulu la mort de son frère, a rendu un verdict d'acquittement.



Le Petit Ardennais du 22 novembre 1935



Le Grand Echo de Nantes du 22 novembre 1935

Le défenseur doit lui faire de grands signes de satisfaction, et c'est alors seulement que sa figure s'éclaircit.

Ce verdict semble avoir répondu à l'impression générale, car des applaudissements l'ont salué malgré les efforts du président pour rétablir la majesté du lieu.

Et maintenant, dans cette ferme où la tristesse et la peur avaient longtemps régné, où ne restait plus qu'une vieille femme hébétée et oisive, pensant à un fils mort, à l'autre en prison et au père hospitalisé à Reithel depuis le jour de mai dernier où le deuil et la justice dispersèrent tout, dans cette ferme, dont furent éloignées les bêtes, vaches et cheval aux sabots exagérément poussés dans l'inaction, et le fumier où volontairement les laissait Prosper, le maître au-dessus des autres, dans cette ferme un nouveau maître revient. Celui-là, il nous l'a semblé à son attitude durant ces débats douloureux, malgré le souvenir tragique qui hantera ces lieux, y rétablira la paix et le travail.

Raoul WERNER.

Le Petit Ardennais du 22 novembre 1935

MONTMEDY

Audience correctionnelle du 5 Janvier 1934

Grave accident d'automobile. — En août 1933, au carrefour de la « Bécasse », à Stenay, il y eut un grave accident d'automobiles.

Une camionnette hollandaise de marque « Ford » venait de Sedan, transportant plusieurs personnes. Elle était conduite par M. Antoine de Mool. Une auto venait de Montmédy, allant sur Stenay, conduite par M. Fernand Schreer, courtier en chevaux, habitant dans les Ardennes.

Les deux voitures marchaient à assez vive allure, l'une devant cependant la priorité à l'autre.

M. Schreer, qui était engagé nettement dans le croisement, fut violemment heurté par la camionnette de M. de Mool.

De part et d'autre, il y eut des blessés plus ou moins gravement.

M^e Braibant, du barreau de Reims, avec son éloquence coutumière, plaidait la cause de M. Schreer, dont la responsabilité semble très atténuée.

M. de Mool fait défaut à l'audience, quoique régulièrement convoqué.

En définitive, le Tribunal met l'affaire en délibéré.

Le Bulletin Meusien du 13 janvier 1934

Avec « Le cadavre sous les petits poids » l'avocat Marcel Braibant disparaît de la scène des cours pénales. L'affaire où son beau-fils André Weil-Curiel avait assisté la mère co-accusée et lui même le fils accusé d'avoir tué son frère, se termine en un double acquittement et fut un succès net pour la défense. L'avocat rémois, membre du Conseil de l'Ordre, se retire des affaires pénales.

Coopératives

Les Braibants possèdent des terres à Herpy et autour. Marcel, le maire montre tôt un intérêt aussi bien pour l'avancement de l'agronomie que pour l'amélioration de la vie en monde rural. Il s'informe par la lecture du Journal d'Agriculture pratique d'Henry Sagnier (1845-1925). Il contribue au no de septembre 1920: Non seulement le rendement des terres a diminué dans les régions dévastées mais aussi beaucoup d'ouvriers agricoles préfèrent travailler dans le bâtiment qui paye mieux. Ne faudrait il pas leur offrir une prime pour qu'ils restent dans la « culture » ?

POUR LES OUVRIERS AGRICOLES

DES RÉGIONS DÉVASTÉES

L'agriculture française est en pleine prospérité: les cours atteignent des prix élevés; tous les produits se vendent facilement; les campagnes sont favorables. Aussi voit-on le prix de la propriété s'élever, l'acheteur étant, la plupart du temps, le fermier qui s'est enrichi (F. Caziot, *La valeur de la terre en France depuis la guerre*).

Mais ceci n'est pas vrai dans les régions libérées. Les cours sont bien les mêmes que

partout ailleurs; seulement, les produits sont bien différents. Nos terres sont sales, envahies d'herbes parasites; leur rendement est très inférieur. *Longtemps il demeurera déficitaire* en comparaison des autres terres françaises.

Dans les villages détruits nous n'avons pas d'écuries, pas d'étables; nous ne pouvons pas donner à la terre l'humus que le fumier seul constitue. Ruinés, sans avances, nous ne sau-

Le prix du pain augmente, à cause de nos achats de blé à l'étranger. Le blé français vaut 100 fr., les blés étrangers reviennent, à cause du change et du fret, à 150 fr. Et pour que les boulangers puissent vendre leur pain à 1 fr. 50, il faut que l'Etat, que les contribuables fassent un sacrifice de près d'un milliard et demi. En vérité, d'une façon comme de l'autre, nous payons donc le pain 1 fr. 75 le kilogramme.

Belle politique, en vérité!

Au lieu de jeter ainsi notre argent et notre or à l'étranger, donnez donc de fortes primes aux ouvriers agricoles. Faites que nous ne soyons pas obligés de mettre en pâtures nos champs, que la main-d'œuvre abandonne.

Et donnez-nous des engrais bon marché. Alors vous aurez du blé, du pain bon marché.

Prenez garde! Le pain cher, *voilà deux mots qu'il ne faut pas rapprocher*, ils font un gros nuage dans le ciel.

Ne croyez pas que la société actuelle ne

comporte que des capitalistes ou des salariés à gains élevés.

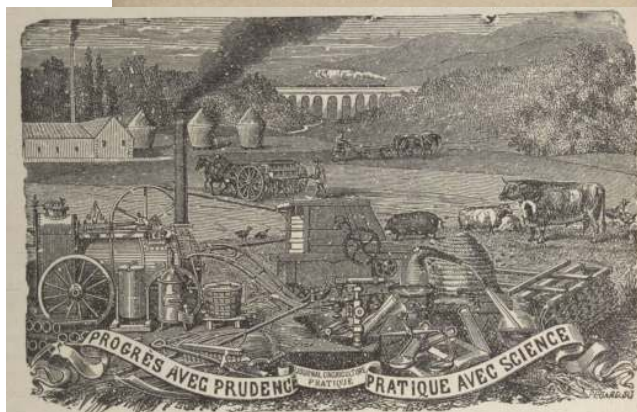
Il y a bien des pauvres gens. N'entendez-vous pas la misère qu'il fallait, surtout dans une démocratie, empêcher d'accabler les malheureux?

Le Conseil général des Ardennes a répondu par un refus à ma proposition d'accorder une prime à ces ouvriers des champs, qui tiennent dans leurs mains vaillantes la promesse de grandes moissons. Un vœu émis en avril dernier n'a pas trouvé d'écho dans nos Chambres.

Je prie les Conseils municipaux de nos communes d'unir leur voix à la mienne, de faire des vœux, de prendre des délibérations, de s'acharner à obtenir le seul remède qui puisse être tenté pour nous sauver. Il le faut pour la culture dont la cause est ici confondue avec celle de toute la France!

MARCEL BRAIBANT,

Conseiller général des Ardennes.



PARIS

LIBRAIRIE AGRICOLE ET HORTICOLE DE LA MAISON RUSTIQUE

LIBRAIRIE DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE

26, RUE JACOB, 26

M. Hitier donne communication d'une brochure de M. de Warren, intitulée : *Agriculteurs des pays libérés, groupez-vous! associez-vous!*

La plupart des agriculteurs de nos régions dévastées avaient rarement, avant cette guerre, songé à se grouper. Rentrés aujourd'hui dans leur malheureux pays, devant l'immensité du désastre et la grandeur de la tâche à accomplir, la nécessité de l'association leur apparaît. Mais comment s'associer? Quels statuts d'associations et de sociétés adopter qui, réellement, soient à employer dans les cas si spéciaux des pays libérés?

L'Agriculture Nouvelle du 12 avril 1919

La loi du 17 avril 1919 « a mis à la charge de la nation la réparation intégrale des dommages de guerre mobiliers et immobiliers tels qu'elle les définit ». Suite à cette loi la création de « coopératives de reconstruction » est encouragée, coopératives qui nécessitent un « fond de roulement » :

A cet effet, M. Lebrun, ministre des Régions Libérées, a accordé aux sinistrés, à charge d'en faire apport à la Société Coopérative dont ils déclareront faire partie, des avances susceptibles de s'élever à 4 0/0 du montant approximatif des dommages, c'est-à-dire au double de ce que peut recevoir le sinistré non affilié à une coopérative.

Grâce à ces dispositions nouvelles, le mouvement coopératif, né dans la Marne en 1916, qui s'est développé ensuite dans l'Aisne, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges, ira en s'accroissant.

Les Coopératives se fédéreront pour donner plus d'unité, plus de poids et plus de force à leur action et elles finiront par former une fédération inter-départementale puissante, avec laquelle il faudra compter.

A côté de ces groupements se formeront des Sociétés Coopératives d'entrepreneurs qui leur faciliteront la tâche et permettront à l'entreprise locale de vivre et de se développer.

C'est par un large esprit de solidarité pratiqué au sein de coopératives de reconstruction que nous assurerons la rénovation de nos régions dévastées.

L'union fait la force. Sinistrés, groupez-vous, associez-vous, c'est dans la coopération que réside le salut !

CONSTANT VERLOT,
Député des Vosges,
Président de la Commission
interministérielle des ré-
gions libérées.

C'est par l'association, sous la forme de coopérative civile, que les sinistrés pourront faire étudier des projets de reconstruction par des hommes compétents et bien choisis ; c'est par la coopération qu'ils pourront adopter des méthodes simples et peu coûteuses, réduisant ainsi tous les frais généraux de l'entreprise ; c'est par la coopération qu'ils éviteront des prix anormaux des matériaux nécessaires à la reconstruction ; c'est par elle enfin qu'ils obtiendront des facilités de transport et qu'ils inspireront confiance à des entrepreneurs sérieux, capables de mener à bien l'immense tâche à accomplir.

Organisons donc de nombreuses coopératives de reconstruction.

L'organisme légal qui doit examiner les dommages est cantonal. Il paraît logique et rationnel, s'il s'agit de petites communes sinistrées, de créer, en face de cet organisme, la coopérative cantonale qui exclura l'antagonisme et la concurrence des petites organisations.

Appel du député des Vosges, Le Soir du 20 juin 1919

13 août 1919. — Décret fixant le maximum des avances à consentir pour frais d'établissement des dossiers de déclaration de dommages de guerre et pour constitution de fonds de roulement aux sociétés coopératives (J. O. du 23 août 1919, p. 9048).

Comme organisation, le ministre a annoncé qu'il n'y aurait plus, dans chaque district, qu'un seul chef responsable, au point de vue industriel et agricole. Il n'y aurait plus de « génie rural ».

Pour les associations coopératives de reconstruction, qui se sont fondées un peu sur tous les points du territoire et dont le régime légal est pour ainsi dire inexistant, des propositions seront dès la semaine prochaine établies, d'accord avec le groupe parlementaire, de façon à donner à ces coopératives le statut légal qui leur manque et permettre leur bon fonctionnement.

13. — Les sociétés coopératives qui ont reçu l'approbation de l'Etat bénéficient seules des avantages pécuniaires stipulés par la présente loi.

14. — Les conditions de l'approbation sont les suivantes :

1° Les statuts seront établis conformément aux dispositions essentielles contenues dans les statuts-types élaborés par le ministère des régions libérées ;

2° Le choix des architectes, entrepreneurs et hommes de l'art chargés par la société de la préparation des projets, de la surveillance, de l'exécution et du règlement des travaux sera fait sur une liste dressée pour chaque département, avec le concours des coopératives approuvées et dans les conditions fixées par décret ;

3° La société tiendra une comptabilité régulière et sera soumise au contrôle financier de l'Etat ;

4° Elle pourra être constituée entre sinistrés d'une ou de plusieurs communes ou leurs ayants cause. Mais, dans une même commune, il ne sera admis plus d'une coopérative que si le montant des dommages immobiliers causés à ses adhérents, atteint au minimum, un million, calculé d'après la perte subie.

15. — Les conditions de l'approbation sont vérifiées par un comité spécial, présidé par le préfet, et qui statue, dans le délai de quinzaine, du dépôt de la demande.

Le Ministre Ozier au Radical du 31 janvier 1920

La loi du 15 août 1920

— Vous allez, dit-il, à l'encontre de l'intérêt général du pays. Je cultive 800 hectares dans le Nord et je n'ai qu'un seul ouvrier français ; les autres sont des Polonais. J'aime mieux un toit fait par un ouvrier allemand que pas de toit du tout. »

Un sinistré au Congrès des Entrepreneurs.
Le Peuple du 20 janvier 1921

Un délégué, M. Braibant, conseiller général des Ardennes, déclare que les coopératives de ce département ne sont pas hostiles à l'emploi de la main-d'œuvre allemande, mais avec des garanties sérieuses et là seulement où il n'y aura pas d'opposition de la part des municipalités. Mais il marque la crainte qui a éloigné beaucoup de sinistrés de ce congrès où ils voyaient une manœuvre.

Au Congrès de la CGT
Le Petit Journal du 23 avril 1921

Toutefois les coopératives, dirigées par les conseils d'administration qu'elles nomment en assemblée générale, ont à résoudre bien des difficultés. Surtout, comment trouver dans chacune d'elles un président qui, en face des entrepreneurs et des architectes — dont beaucoup n'ont pas un droit réel à ce titre — ait la compétence, les loisirs, l'autorité indispensables ? Dès 1919, les coopératives commencèrent donc à se grouper en unions d'arrondissement, lesquelles centralisent et contrôlent la comptabilité des coopératives associées, qu'elles conseillent en outre au point de vues juridique et technique. Puis, en 1920, à leur tour, les unions formèrent des fédérations départementales qui défendent les intérêts des coopératives auprès des préfetures. Et, le 26 janvier 1921, sur l'appel de M. Marcel Braibant, président de l'Union de Reithel, se tint la première assemblée de la Confédération générale des coopératives de reconstruction, qui représente auprès du gouvernement l'ensemble des sinistrés, et que préside M. Guy de Lubersac, sénateur de l'Aisne.

Tous ces organismes avaient comme poussé spontanément, hors du cadre des lois françaises. Il fallut leur adapter la législation. Les lois du 15 août 1920 et du 12 juillet 1921 sanctionnèrent l'existence des coopératives, unions et fédérations, définirent leur rôle qui est de gérer les indemnités dont chaque sinistré reste propriétaire, leur assurèrent enfin diverses prérogatives et notamment des subventions proportionnelles à leur importance, qui leur permettent de couvrir leurs frais d'administration.

Le Figaro du 12 décembre 1921

Mézières, 17 décembre (de notre corr. part.). — L'*Intransigeant* a fait connaître l'opinion de M. Roussel, maire de Mézières, sur la question si controversée de l'emploi de la main-d'œuvre allemande.

Voici l'avis de deux personnalités qualifiées de la zone rouge: M. Guillemain, maire de Reithel, et M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, vice-président de la Fédération des Coopératives de Reconstruction.

Les concitoyens de M. Guillemain ont été appelés à examiner cette question brûlante à propos d'un prêt à la ville de Reithel, dont une des conditions eût été l'emploi de 10 % environ d'ouvriers et spécialistes allemands.

M. Guillemain reçut l'avis de ses administrés : ils furent unanimes à déclarer indésirable la présence des Allemands.

M. Marcel Braibant, lui, juge cette affaire d'une façon plus objective : appelé à rapporter au Congrès du Parti républicain démocratique et social la question du relèvement des régions dévastées, il a condensé son opinion dans la déclaration suivante :

« Faut-il chercher en Allemagne des ouvriers spécialisés ?

« Pour l'exécution des grands travaux d'art : remise en état des voies ferrées, ponts, ouverture et exploitation de carrières, construction de grosses usines, il semble que l'on puisse y trouver quelque avantage. Des mesures de police extrêmement rigoureuses devraient être prises pour éviter tout risque de conflit avec la population.

« Contrairement à l'opinion généralement reçue, il n'y aurait aucun scandale à voir des ouvriers allemands relever les ruines qu'ils ont accumulées. Ne serait-ce pas, au contraire, une grande leçon morale de les obliger à reconstruire, à condition, bien entendu, qu'ils le fassent aux frais de leur gouvernement.

« Pour les travaux des particuliers ou des coopératives, il paraît juste et prudent de n'accepter la main-d'œuvre allemande que de l'accord absolument unanime et à la demande expresse des populations intéressées.

« Mais viendra-t-il beaucoup d'ouvriers allemands ? M. Rathenau en doutait ; il s'opposait, d'ailleurs, à leur émigration. L'Allemagne manque elle-même d'ouvriers qualifiés, elle fait appel à la main-d'œuvre étrangère. Il semble que cette pénurie doive mettre d'accord partisans et adversaires de l'introduction des ouvriers allemands dans les régions dévastées. » — J. VITAL.

L'*Intransigeant* du 20 décembre 1921

La séance de l'après midi

A la séance de l'après-midi, le congrès s'est occupé des régions dévastées. M. de Puybusqué, qui prit le premier la parole, parla de l'emprunt communal, M. Braibant, se prononça pour des réformes administratives radicales et pour la création d'une sorte de coopérative de reconstruction ouverte à tous les petits et moyens entrepreneurs des autres régions de France qui, ne sachant à qui s'adresser pour offrir leurs services, n'ont pu apporter leur concours pourtant si utile. Le maire de Longuyon (Meurthe-et-Moselle) demanda que les coefficients ne fussent pas, d'ordre administratif, fixés au-dessous de ceux ordonnés par les comités techniques et que lesdits coefficients soient fixés seulement au moment de la reconstruction et non avant. M. Braibant proposa que les sommes allouées récemment en vue de la reconstitution physique et chimique du sol soient accordées aux agriculteurs dont les dossiers étaient à jour avant cette loi toute récente. Il demanda en outre que l'Etat supporte les frais des emprunts faits par les villes ruinées.

Au Congrès des Maires de France
Le Petit Parisien du 28 janvier 1922

M. REIBEL REÇOIT LE PRÉSIDENT DU GROUPE DES MAIRES DES RÉGIONS LIBÉRÉES

M. Reibel, ministre des Régions libérées, a reçu M. Marcel Braibant, président du groupe des maires des régions libérées, qui l'a entretenu de diverses questions intéressantes, en particulier de la reconstruction des écoles et des hôpitaux des régions dévastées.

Sous réserve de certaines objections de principe, en ce qui concerne notamment la revision des décisions cantonales qui doivent être considérées comme définitives, le ministre a donné l'assurance à M. Braibant qu'il tiendrait compte, dans ce qu'ils ont de légitime, des desiderata qui lui ont été présentés.

La Croix du 5 mars 1922

Les revendications des sinistrés

Un grand nombre de sinistrés de l'arrondissement de Rethel comprenant MM. Philippoteaux, président de la commission des régions libérées de la Chambre; Albert Meunier, député; des conseillers généraux et d'arrondissements, des maires et des délégués des coopératives de reconstruction, réunis, hier, à la mairie de Rethel, après avoir entendu les déclarations de MM. Philippoteaux, Meunier et Marcel Braibant, président de l'Union des coopératives, ont voté un ordre du jour dans lequel ils expriment les inquiétudes et les angoisses des sinistrés.

Les populations victimes de la guerre, dit en outre l'ordre du jour, ne sauraient admettre de nouvelles atteintes à leurs droits et des diminutions de crédits au moment où

Le Journal des débats du 11 février 1925

La politique du Cartel des Gauches du 15 juin 1924, l'adaptation du plan Dawes en août, la crise financière à l'horizon menacent la reconstitution des régions dévastées :

C'est dimanche prochain que 300.000 sinistrés vont manifester à Cambrai.

Ce ne sera pas une petite démonstration. Malgré les sacrifices énormes faits par la France, les sinistrés estiment qu'ils n'ont pas leur dû, et que les Allemands doivent payer. Voici les principaux points de l'ordre du jour qu'étudieront les 300.000 sinistrés :

Impôts et paiements en espèces. Rapporteur : M. Deleneuveville, président de la Coopérative de Gondécourt (Nord).

Paiements en Obligations de la Défense nationale et paiements par annuités trentennaires. Rapporteur : M. Desjardins, député de l'Aisne, président de l'Union des Coopératives de reconstruction de l'arrondissement de Saint-Quentin.

Prestations en nature. Rapporteur : M. La Flize, directeur général de la Confédération générale des Coopératives de reconstruction des Régions dévastées.

Constitution d'un Comité central de vigilance des sinistrés. Rapporteur : M. Monneret, président de l'Union des Coopératives de reconstruction de l'arrondissement d'Avesnes.

L'effort du Groupement des Maires des Régions dévastées. Par M. Braibant, conseiller général des Ardennes, président du Groupement des Maires des Régions dévastées, président de l'Union des Coopératives de reconstruction de la région de Rethel.

L'agriculture sinistrée, par M. Frédéric Bertrand, président de la Confédération générale des Associations agricoles des Régions dévastées.

Le rapport général sera fait par M. de La Grange et aussitôt après le meeting le cortège se déroulera, impressionnant, du Jardin à la gare.

Les sinistrés espèrent que cette démonstration sera utile à leur cause sacrée. Nous le souhaitons. Mais qui donc obligera l'Allemagne vaincue à s'acquitter des dettes souscrites à Versailles ? Que M. Herriot pense à la situation de tous les malheureux des régions dévastées et soutienne énergiquement leur cause, qui est la nôtre, puisque nous avons fait les avances, dans les futures conférences internationales.

La Lanterne du 16 octobre 1924

L'Allemagne décide de consacrer 2 milliards et demi à la réparation de prétendus préjudices causés à ses industriels au cours de l'occupation alliée depuis l'armistice; elles comptent sur l'énergie de leurs représentants; elles expriment leur confiance dans les groupements de sinistrés, se déclarent prêtes à suivre ces groupements dans toutes les manifestations et déterminations qu'ils jugeraient utiles à la défense de l'œuvre sacrée de la reconstitution, jusqu'à la démission collective de tous les élus.

Une interprétation excessive

M. de Lubersac, sénateur de l'Aisne, publie, sur les régions dévastées, une brochure fort intéressante. (*Les parties des régions dévastées soumises à la loi du 2 mai 1924.*) Il rappelle le point de départ et le dispositif de la loi du 17 avril 1919. Les évaluations de dommages sont établies par des commissions cantonales, avec recours devant les tribunaux de dommages de guerre, et les décisions de ces tribunaux peuvent, elles-mêmes, être frappées d'appel devant la commission supérieure des dommages de guerre, instituée près le Conseil d'Etat. Quand il s'agit de dommages industriels, il peut arriver que les représentants de l'Etat dans les commissions cantonales manquent de compétence technique. C'est pourquoi des comités de préconciliation ont été constitués dans chaque département pour amener une entente entre le sinistré et l'Etat, en cas de désaccord devant la commission cantonale. Un comité central de préconciliation fut aussi organisé et rattaché au cabinet du ministre. Tout cela s'explique. Pour mettre un frein à certains abus, il fut aussi décidé, dès le 9 août 1921, que les demandes d'indemnité pour des chiffres allant de 500.000 francs à un million seraient déférées au comité départemental de préconciliation, et celles qui dépassent le million au comité central.

Pour les dommages industriels, le système a pu donner de bons résultats. Pour les dommages agricoles, l'évaluation est plus déli-

cate; des experts spéciaux furent agréés par les préfets, et une circulaire spécifia que les dommages connexes seraient totalisés, ce qui permit de renvoyer aux comités de préconciliation des dossiers dont chacun était inférieur à 500.000 francs. Enfin, une proposition socialiste aboutit à une loi, votée le 2 mars 1924, qui soumet à révision toutes les décisions rendues et homologuées, quand le chiffre de l'indemnité totale dépasse 500.000 francs. On remet donc en cause la chose jugée, et des arrangements définitifs et exécutés. C'est un visa dont le seul but est, évidemment, de rogner les indemnités légalement accordées. Il s'agissait, disait-on, de 420 à 450 dossiers. En fait, il y en a maintenant 2.213 soumis à cette procédure.

Tout cela n'a pour but, on le comprend, que de revenir sur les chiffres régulièrement arrêtés. L'évaluation du dommage n'est plus la base de l'indemnité allouée. On cite même des cas où l'administration majore la demande du sinistré pour lui faire dépasser le chiffre fatidique de 500.000 francs, et la soumettre ainsi à révision. Pourquoi? Parce que les comités départementaux et le comité central de préconciliation ont pris pour principe de réduire systématiquement les chiffres qui leur sont soumis. De sorte que cet instrument de justice est devenu un instrument fiscal. Ce n'est pas ce qui avait été annoncé. M. de Lubersac explique, avec une clarté et une documentation parfaites, ce que nous n'avons fait qu'effleurer. Il y a certes quelque chose à faire si l'on ne veut voir beaucoup d'exploitations et d'usines sommées de reverser une partie de ce qui a permis de les remettre en marche, obligées de fermer.

Le Journal des débats du 19 juin 1926

Fédération agricole laitière de l'Est.

Nous apprenons qu'une réunion des producteurs de lait de la région a eu lieu récemment à Nancy, à la Maison de l'Agriculture, afin de jeter les bases d'une fédération agricole laitière de l'Est.

M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, président de la Coopérative laitière de Reithel, a fait un exposé dans lequel il a indiqué les raisons qui poussent les producteurs de lait à se grouper le plus rapidement possible.

Une commission d'études, composée de représentants des onze départements de l'Est, a été nommée. Dès que ses travaux seront terminés, une réunion générale sera organisée pour la constitution définitive de la Société.

Inauguration de la coopérative laitière de la région de Reithel

Lundi dernier le préfet des Ardennes, assisté de MM. Lucien Hubert, sénateur, président du conseil général; Albert Meunier, député de Reithel; Vignerot, ingénieur en chef du génie rural; Adam, directeur des services agricoles; docteur Monceaux, président fondateur de la Ligue du lait à Paris, des conseillers généraux et d'arrondissement, a inauguré les nouveaux locaux de la coopérative laitière de la région de Reithel.

M. Marcel Braibant, président du conseil d'administration de la coopérative laitière, après avoir remercié le préfet, a rappelé les efforts faits par la société pour améliorer à tout point de vue les conditions de la distribution du lait et a exposé sa conception de la politique laitière en France.

Le Journal d'Agriculture Pratique du 10 mars 1928

Le Journal du 2 novembre 1928

La coopération agricole

Au cours de sa session, le conseil général des Ardennes a, sur la proposition d'un de ses membres, M. Marcel Braibant, président de la Coopérative laitière et de la Coopérative des producteurs de blé de la région de Rethel, adopté à l'unanimité une motion qui se termine par le vœu suivant :

« Que le Parlement donne aussi prochainement que possible aux sociétés coopératives de production, de transformation, de conservation et de vente des produits agricoles, un statut juridique et fiscal, en prenant pour base le principe du mandat gratuit avec toutes ses conséquences juridiques et fiscales. »

Le Matin du 8 mai 1929

Pour la classe paysanne, l'organisation coopérative constitue une nécessité immédiate et absolue. L'économie générale elle-même du pays, dans la mesure où elle est conditionnée par l'économie agricole, est dominée actuellement par les problèmes d'organisation rurale.

Après des interventions de MM. Roche, Agussol, Casanova, Braibant, de Crazannes, Marcel Donon et une discussion approfondie du projet de loi concernant le statut fiscal des coopératives, le Congrès vota une résolution demandant l'exonération fiscale dans les cadres prévus par la loi du 5 août 1920 et par le projet de loi déposé par le précédent gouvernement pour toutes les coopératives fonctionnant sur les principes suivants : utilisation des seuls produits fournis par les exploitations des adhérents ; gestion et administration gratuites ; impossibilité de distribuer des dividendes ; répartition exclusive des bénéfices de fin d'année au prorata des produits apportés par chaque coopérateur ; constitution de réserves uniquement pour l'amortissement des emprunts et le renouvellement du matériel.

L'agriculture nouvelle du 10 janvier 1931

Le député Guastavino à la Chambre contre le protectionnisme ; le Journal Officiel du 1 juillet 1933

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Production, de Transformation et de Vente a eu lieu le

MERCREDI 3 FÉVRIER 1937
à 10 heures 15 du matin
au Palais de la Mutualité
Salle G

Allocution du Président, M. Louis Guillon ;

L'Organisation générale de la Coopération et Compte Rendu moral : M. Jean Achard, secrétaire général de l'Union ;

Les Coopératives et le Fisc : M. Marcel Braibant, avocat au barreau de Reims, secrétaire général de l'Union ;

Les possibilités actuelles du Financement en matière vinicole : M. Henri Boulay, député de Saône-et-Loire, vice-président de l'Union.

Pour la classe paysanne, l'organisation coopérative constitue une nécessité immédiate et absolue. L'économie générale elle-même du pays, dans la mesure où elle est conditionnée par l'économie agricole, est dominée actuellement par les problèmes d'organisation rurale.

Après des interventions de MM. Roche, Agussol, Casanova, Braibant, de Crazannes, Marcel Donon et une discussion approfondie du projet de loi concernant le statut fiscal des coopératives, le Congrès vota une résolution demandant l'exonération fiscale dans les cadres prévus par la loi du 5 août 1920 et par le projet de loi déposé par le précédent gouvernement pour toutes les coopératives fonctionnant sur les principes suivants : utilisation des seuls produits fournis par les exploitations des adhérents ; gestion et administration gratuites ; impossibilité de distribuer des dividendes ; répartition exclusive des bénéfices de fin d'année au prorata des produits apportés par chaque coopérateur ; constitution de réserves uniquement pour l'amortissement des emprunts et le renouvellement du matériel.

L'Agriculture Nouvelle du 10 janvier 1931

Si le projet qui vous est soumis était voté, nous verrions proposer le rétablissement de ces barrières intérieures que l'esprit de progrès d'un Colbert avait eu tant de mal à combattre. Pour l'instant, l'offensive est dirigée contre nos trois départements algériens. Demain, le contingentement demandé ne concernera pas seulement le vin, mais encore les autres productions de l'Algérie. La fièvre gagne jusqu'à un M. Braibant, secrétaire général de la confédération nationale des producteurs de lait, qui attire l'attention de ses ouailles sur les conséquences de l'importation massive des laits étrangers, des beurres de l'Afrique du Nord, ainsi qu'il résulte d'une information du *Progrès de la Côte-d'Or*.

Les coopératives et le fisc.

Le Conseil de Préfecture interdépartemental de Nancy, vient de rendre un arrêté extrêmement intéressant pour les Coopératives agricoles. Il a décidé que la Laiterie Coopérative de Vaucouleurs (Meuse), dont les intérêts étaient défendus par Maître Marcel Braibant, Avocat au Barreau de Reims, ne devait pas être assujettie à l'impôt foncier et à la taxe de mainmorte.

Ce jugement confirme celui qui a été rendu par le Conseil de Préfecture interdépartemental de Montpellier en faveur d'une Distillerie Coopérative.

Au nom de l'Union Nationale des Coopératives Agricoles, M. Louis Guillon, Président, accompagné de Maître Braibant Secrétaire Général, a fait une démarche au Ministère des Finances pour signaler l'arrêté si important du Conseil de Préfecture interdépartemental de Nancy, et demander qu'en attendant que le Conseil d'Etat ait statué définitivement, aucune poursuite, ni aucune saisie, ne soit pratiquée contre les Coopératives Agricoles.

Le Journal d'Agriculture Pratique du 17 juillet 1937
La Terre de Bourgogne du 21 février 1937

Carrière politique

Maire d'Herpy depuis 1912, conseiller général des Ardennes depuis 1920, Marcel Braibant représentait — voir plus haut — les demandes de reconstitution des régions dévastées sur plusieurs plans, locaux, nationaux et internationaux.

La reconstitution des régions dévastées. — Contre l'action de la C. G. T. —
Le dernier Congrès des régions dévastées avait désigné un Comité d'action qui avait pour vice-présidents MM Robin, maire de Verdun, et Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes.

Tous deux démissionnent par la lettre suivante qu'ils adressent au président du Comité :

Depuis le jour où nous nous sommes rencontrés, nous n'avons cessé de mettre en garde les membres du Comité d'action des régions dévastées contre les tentatives de déviation politique qui se manifestaient dans l'esprit de certains membres.

La réunion du 8 mai a confirmé nos appréhensions ; le compte rendu met le Comité d'action à la remorque de la C. G. T.

Nous ne pouvons accepter cette situation et, puisque le Comité abandonne tout caractère de neutralité politique, nous préférons reprendre notre liberté d'action.

Le Journal des débats du 15 mai 1921

Le Populaire du 3 février 1922

La reconstitution des régions libérées

M. Marcel Braibant président du groupe des maires des régions libérées, s'est rendu hier au ministère des régions libérées, où il a été reçu par le ministre M. Charles Reibel.

M. Braibant a présenté au ministre certains desiderata notamment en ce qui concerne la reconstitution agricole et la reconstruction des écoles.

M. Reibel s'est engagé à tenir compte de ces demandes dans la mesure du possible et dans ce qu'elles ont de légitimes.

M. Reibel, qui a quitté Paris, hier soir, accomplit aujourd'hui un voyage sur le front. Il visitera Varennes-en-Argonne, Montfaucon, la région de Verdun, Etain, Fresnes-en-Woëvre, Flirey, Pont-à-Mousson et repartira ce soir de Nancy pour Paris.

Le Figaro du 5 mars 1922

Les fausses déclarations de dommages de guerre
Les fausses déclarations de dommages de guerre sont punies, à la fois, par la déchéance du droit à l'indemnité prononcée par la justice civile et, en cas de manœuvres frauduleuses, par des peines correctionnelles. Quel est l'effet de l'amnistie sur ces deux sanctions ?
La première chambre de la cour, adoptant les conclusions de l'avocat-général Legrix, après plaidoiries de M^e Marcel Braibant, du barreau de Reims, et de M^e Leven, du barreau de Paris, a décidé que l'amnistie ne s'appliquait qu'au délit puni de peines correctionnelles et laissait, par suite, subsister la déchéance du droit à l'indemnité.

Deguisse passe à la question, certes un peu délicate, de la main-d'œuvre allemande.

Bien des inquiétudes ont dû être calmées sur ce point par le rapport de M. Braibant, conseiller général des Ardennes, appartenant, au point de vue politique, au groupe de M. Jonnart, et devantage encore par le rapport de M. de Lasteurie, aujourd'hui ministre des Finances.

Ici, M. Rillart de Verneuil — ignorant ce qui allait suivre — crut devoir s'écrier qu'après « avoir vécu quatre ans sous le régime allemand, il ne tenait pas à voir de nouveau le « Boche » chez lui.

Les Aragoins applaudirent. Deguisse les laissa applaudir et, continuant, il rappela une phrase de M. Painlevé : « Nous avons obtenu le maximum de haine pour le minimum de réparations ».

— Tout le monde, ajouta Deguisse, devrait être d'accord pour poursuivre le maximum de réparations dans le minimum de haine. (Très bien ! Très bien !)

Adresses à M. Poincaré

Les membres du conseil consultatif d'Alsace et de Lorraine ont voté hier, avant de se séparer, l'envoi à M. Poincaré d'une adresse par laquelle, « devant le mépris de l'Allemagne pour la parole donnée, ils assurent le président du conseil de toute la vigoureuse sympathie des trois départements », et ont envoyé « un salut cordial et leurs meilleurs vœux à nos troupes qui sont allées défendre dans la Ruhr nos droits sacrés ».

L'Association des anciens combattants de la vallée de la Fensch, à Hayange (Moselle), a, par l'organe de son comité, adressé ses félicitations à M. Poincaré « pour les mesures énergiques qu'il vient de prendre en vue d'assurer le maintien et la continuation de l'œuvre des anciens combattants ».

La coopérative de reconstruction de l'arrondissement de Rethel, réunie sous la présidence de M. Marcel Braibant, a fait parvenir au président du conseil une adresse par laquelle elle lui exprime sa confiance « pour obtenir de l'Allemagne le règlement des indemnités par des moyens pacifiques ».

Le Temps du 15 janvier 1923

Le Journal du 13 février 1923

ARDENNES

Mézières, 16 avril. — Cinq listes sont en présence dès maintenant :

1° Liste d'Union républicaine ardennaise, comprenant MM. Meunier, Bosquette, députés sortants, radicaux nationaux ; Petitfils, rép. libéral, député sortant ; Gallois, rép., député sortant ; Riché, conseiller général d'Omont, rép. de g., ancien combattant ; Dumaine, ancien député, rad., président du conseil général.

2° Liste du Bloc des gauches, avec, en tête, M. Philippoteaux, député sortant, soc. indépendant, et 2 radicaux et 3 socialistes S.F.I.O.

3° Liste communiste, soutenue par l'*Etincelle* et l'*Humanité*.

4° Liste communiste majoritaire.

5° Liste républicaine indépendante, dite de la « reconstitution », avec, en tête, M. Braibant, rép. de g., conseiller général d'Asfeld, et comprenant 3 conseillers généraux et 2 militants de gauche. (Radio.)

* * *

Le Journal des débats du 18 avril 1924

En faveur des régions libérées

Les maires des régions dévastées ont décidé, sur l'initiative de leur président, M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, d'engager une campagne de conférences pour exposer les conditions actuelles de la reconstitution des régions dévastées. Il apparaît, en effet, que la méconnaissance des lois et règlements des dommages de guerre peut causer des malentendus profondément regrettables et de prétendues oppositions d'intérêt entre les différentes parties de la France. La première conférence sera donnée à Nantes, sous la présidence de M. Bellamy, maire et député, par MM. Braibant, président du groupe des maires des régions dévastées, et Taton-Vassal, député, maire de Saint-Mihiel, adoptée par Nantes.

Le Journal des Débats du 29 juin 1924

Informations parlementaires

Le bureau du groupe interparlementaire des régions dévastées s'est réuni cet après-midi, au Sénat, sous la présidence de M. Hayez. M. de Lubersac signale qu'il a demandé au ministre des Affaires étrangères si des instructions avaient été données à l'agent du gouvernement français près le Tribunal arbitral mixte franco-allemand pour hâter certaines instances relatives à des indemnités. La réponse du ministre indique que l'agent du gouvernement français a agi conformément aux instructions qui lui ont été données.

La Presse du 13 novembre 1926

ARDENNES

6 députés à élire comme en 1919
M. Tilhet, (rép. de g.), ne se représentait pas.

Inscrits : 79.298. Suffrages expr. : 68.999

Union républicaine

Meunier, dép. sort..... 28.788 ELU
Bosquette, dép. sort..... 28.105 ELU
Petitfils, dép. sort..... 27.764 ELU
Dunaim, anc. dép. 27.558 ELU
MM. Gallois, 27.454 voix ; Riché, 27.168.

Cartel des gauches

Philippoteaux, dép. sort. 27.016 ELU
Courtehoux 26.080 ELU
MM. Boutet, 25.646 voix ; Ledoux, 25.317 ; Bozzi, 25.144 ; Jevais, 24.990.

Action républicaine

MM. Braibant, 7.444 voix ; Doizy, 7.508 ; Abd-el-Nour, 5.772 ; Godin, 5.199 ; Brissot, 5.118 ; Dupuy, 5.108.

Parti communiste

MM. Lallemand, 8.823 voix ; Pierre, 8.631 ; Cocu, 8.672 ; Derulle, 8.542 ; Martin, 8.528 ; Mayer, 8.580.

Echec !

Le Matin du 12 mai 1924

M. Marcel Braibant, dans un discours très applaudi, allait exposer l'œuvre de propagande qui s'impose et affirmer à nouveau la décision des élus des régions sinistrées de démissionner en masse au cas où satisfaction ne serait pas donnée à leurs revendications qui sont au nombre de six.

1° Ni revision ni taxation des dommages de guerre ; 2° émission d'un emprunt permettant l'achèvement de la reconstitution ; 3° livraison de la majeure partie des prestations en nature correspondant aux versements des annuités du plan Dawes ; 4° en attendant l'emprunt, règlement en espèces des petits sinistrés ; 5° pour les étrangers sinistrés, s'ils sont installés en France depuis de nombreuses années ou ayant donné leurs enfants au pays, même traitement que s'ils étaient Français ; 6° remise en état de la zone rouge.

Ler Matin du 10 décembre 1925

M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, président du groupe des maires des régions libérées, vient d'adresser la requête suivante à M. le président du conseil, ministre des finances :

Monsieur le président du conseil,

Je reçois de nombreuses doléances de la part des populations agricoles de mon canton, qui éprouvent les plus grandes difficultés à établir leurs déclarations d'impôts.

...
Il serait profondément injuste de les rendre responsables des difficultés insurmontables auxquelles ils se trouvent en butte, faute d'indications qui puissent être mises à leur portée.

Le Matin du 7 mars 1927

CONSEILS GÉNÉRAUX

Le conseil général des Ardennes, réuni sous la présidence de M. Lucien Hubert, sénateur, a adopté une proposition de M. Marcel Braibant demandant le rétablissement des tribunaux dans tous les arrondissements où ils ont été supprimés et des tribunaux à juge unique.

Le conseil général de la Haute-Marne, au nom du département, qui a eu l'honneur d'être le siège du commandement américain et le foyer principal des troupes américaines pendant la guerre, a adressé aux anciens combattants de la Légion américaine l'expression de sa vive gratitude et de son ardente sympathie.

Le Matin du 24 septembre 1927

la politique à laquelle vous nous invitez n'était point formulée dans un programme précis et détaillé.

Il plairait aux républicains ardennais d'être associés à l'élaboration de ce programme, et de vous dire, sur le sol même de notre cher département, leur pensée, leurs aspirations et leur confiance en votre personne.

Si vous voulez bien répondre à notre invitation, les radicaux unionistes ardennais vous feront la plus cordiale et la plus respectueuse bienvenue.

Les inondations de l'Aisne

CHARLEVILLE, 1^{er} avril. — Chaque année, vers le mois de juin ou même de mai, la vallée de l'Aisne subit de graves inondations, causant de grands préjudices aux cultivateurs et nuisant à la culture et à l'élevage des bestiaux.

Sur l'initiative de M. Marcel Braibant, les propriétaires de la vallée de l'Aisne, particulièrement ceux de la région retheloise, viennent d'adresser au ministre de l'agriculture une pétition lui demandant de faire étudier les moyens nécessaires de protection contre ces inondations périodiques. — (Journal.)

M. Ledoux se représente. Les autres compétiteurs sont M. Reynier, qui se camoufle en républicain radical, masque qui ne trompera personne ; M. Duport, indépendant ; M. Braibant, avocat à la Cour de Reims, en quête d'un fauteuil, qui se classe parmi les républicains de gauche — lesquels votent toujours à droite — et se prétend cultivateur ! Mais un cultivateur qui trouve la terre trop basse. Encore un qui ne fera pas illusion. Enfin, un communiste.

Le Populaire du 22 mars 1930

Un appel à M. Franklin-Bouillon

Mézières, le 6 novembre. — M. Marcel Braibant, maire d'Herpy-l'Arlésienne (Ardennes), conseiller général des Ardennes, adresse à M. Franklin-Bouillon l'appel suivant :

Vous avez décidé de constituer le parti radical unioniste. Il s'agit moins de créer que d'organiser le grand parti qui existe depuis plusieurs années dans les aspirations de nombreux républicains, et dont l'idéal a inspiré des actes courageux comme celui que vous avez accompli.

Je viens vous demander de consacrer une de vos premières réunions à notre département.

Dans les Ardennes, vous trouverez ces républicains qui comprennent que la politique doit être prudente dans les relations internationales, généreuse au point de vue social, et respectueuse au point de vue laïque.

Les dures nécessités des temps présents, et les conseils d'Ardennais clairvoyants, nous ont invités à suivre cette voie où vous engagez la France entière par l'organisation d'un parti.

Mais vos efforts seraient sans lendemain si

— Le Journal des débats du 7 novembre 1927

Marcel Braibant ne se présente pas aux législatives en avril 1928, il est réélu conseiller général en automne 1928.

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

ARDENNES. — Sur la proposition de M. Marcel Braibant, le conseil général des Ardennes a adopté le vœu suivant :

Le conseil général des Ardennes demande instamment aux pouvoirs publics de préparer dans le plus bref délai les mesures qui permettront à l'industrie française de produire les engrais azotés nécessaires au pays ; il émet le vœu que l'agriculture française soit associée aux dispositions et aux encouragements sollicités.

Le Temps du 23 août 1929

← Le Journal du 2 avril 1929

En mai 1929 le maire d'Herpy est réélu.

En 1930 le député de Rethel, Albert Meunier, maire de Juniville et Conseiller général, est élu sénateur. Des élections partielles s'imposent.

A Rethel, M. Ferdinand Ledoux, radical-socialiste, a été élu, par 4.447 voix contre 3.096 à M. Braigant, républicain de gauche. Il s'agissait de remplacer M. Albert Meunier, député radical, élu sénateur

A Rocroy, M. Leguet, républicain de gauche, est élu, par 5.669 voix, contre M. Bozzi socialiste S.F.I.O. (4.831 voix) en remplacement de M. Philippoteaux radical-socialiste, élu sénateur.

L'Echo des Annamites du 1 mars 1930
Echec de Braibant « centriste » libéral, laïque

V. Boret, sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture dans La Nouvelle Revue du 15 janvier 1929 :

Par ailleurs, voici que l'on nous annonce, de différents côtés, la création d'un parti agraire français qui serait le pendant des grands partis agraires constitués dans de nombreux États d'Europe, notamment de l'Europe centrale. C'est peut-être une erreur et nul ne saurait aujourd'hui dire l'avenir qui lui est réservé; mais reconnaissons en toute franchise que ce parti est rendu presque nécessaire par la carence des partis politiques en ce qui concerne le problème paysan. C'est un signe des temps et nous le livrons aux méditations de ceux qui s'efforcent de deviner ce que sera demain.

En résumé, ce sont les masses paysannes qui assurent l'équilibre dynamique et statique du pays. Bon gré, mal gré, il faut compter avec elles.

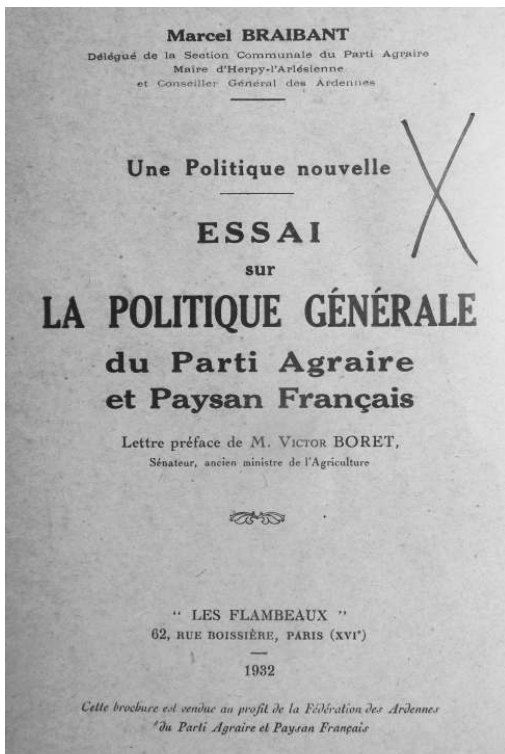
Les chefs des partis démocratiques ne voient-ils pas qu'à vouloir se délester des masses paysannes, qui peut-être leur semblent un poids lourd dans la marche accélérée de la démocratie, alors qu'elles en sont le salutaire régulateur, ils risquent demain, sans appuis et sans alliés, de se retrouver prisonniers des plus extrémistes de leurs amis?

L'article premier des statuts exprime ainsi le but du parti.

« Il est fondé en France un parti ayant pour but la conquête directe de la fraction de pouvoir législatif et exécutif qui revient au monde rural. Organisé sur les bases de la République et de la démocratie, dans le but unique d'obtenir pour le monde rural les avantages moraux, sociaux et matériels auxquels il a droit; il ne s'immiscera en rien dans les questions confessionnelles et religieuses, chacun de ses adhérents ayant le droit de penser ce qu'il veut et d'agir comme il lui plaît dans le domaine de la conscience. »

Le Matin du 7 décembre 1929 : statuts du PAPP

Après l'échec de 1930 et avec la perspective des législatives de 1932, Marcel Braibant adhère au Parti agraire et paysan français, membre du Bureau International agraire, une sorte de concurrent du Kresintern proche du Comintern. Il partage largement les vues de Victor Boret sur « Ce parti rendu presque nécessaire » et en 1932 prépare sa candidature par la publication d'une brochure, préfacée par l'ancien ministre. La crise mondiale arrivant en France, un nouvel échec s'annonce.



La situation est beaucoup plus confuse à Rethel. M. Albert Meunier, Gauche radicale, avait été élu en 1928, au 1^{er} tour de scrutin, à une très grosse majorité. Élu au Sénat en 1931, il fut remplacé par un radical-socialiste, M. Ledoux. Celui-ci n'a été élu au 2^e tour qu'en raison du maintien derrière M. Braibant, républicain de gauche, de M. Dupont, candidat agraire et perpétuel. M. Ledoux avait 3 400 voix, M. Braibant 3 000, M. Dupont 2 700.

Cette année, M. Braibant est devenu candidat agraire, et M. Dupont est devenu S. F. I. O. Les modérés ont pour candidat M. Barrachin, républicain de gauche, qui fut collaborateur de M. Piétri, et qui est aussi patronné par M. Albert Meunier. Si M. Braibant observe la discipline au 2^e tour, le radical mal élu, M. Ledoux, perdra son siège au bénéfice de M. Barrachin.

Le Matin du 3 mai 1932, 1^{er} tour des législatives :

Circonscription de RETHEL	
Inscrits :	11.143. —
Votants :	9.771
Ledoux, dép. sort., rad.-soc.	4.640 voix
Barrachin, rép. de g.....	2.915 —
Braibant, rép. de g.....	1.381 —
Dehuz, S. F. I. O.	622 —
Eloy, com.	106 —

Rethel	
Inscrits :	11.256. —
Votants :	9.975
Ledoux, d. s., rad. soc. ELU	5.689 voix
Barrachin, rép. de g.	4.132 —
Vasseur, rép. soc.	20 —
Eloy, com.	20 —
1 ^{er} tour. — Ledoux d.s. rad. so. 4.687 ;	
Barrachin, all. dém. 2.938 ; Braibant, agr. 1.401 ;	
Rehuz industriel S.F.I.O. 624 ; Eloy Maurice, comm. 106.	
Dehuz, S.F.I.O., désisté pour Ledoux rad. soc. Braibant retrait pur et simple.	

Le Populaire du 9 mai 1932

Ce nouvel échec de Braibant est en partie la conséquence de la candidature du jeune Edmond Barachin (1900-1978), le préféré du député Étienne Riché (1883-1934, capitaine à l'aviation en 1918, collègue de Braibant au Cons. Gén., directeur de la Banque populaire de Mézières, sous-secrétaire d'État au ministère de l'air et grand promoteur de l'aviation). L'échec est cuisant pour le PAF en général : le parti n'obtient qu'un seul député : Louis Guillon (Voges).

Le journaliste, chartiste et historien Lucien Romier, proche du patronat (fidèle de Pétain à Vichy), commente dans *Le Temps* du 19 juillet 1932 (extrait). *Le Temps* publie en extrait la réponse de Braibant, sorte de « confession de foi », le 16 août :

C'est une grande tentation pour les novices en politique, dans notre pays qui reste encore si largement agricole, de chercher une force électorale chez les agriculteurs considérés comme des professionnels. L'histoire de France répond : aucune politique n'a jamais triomphé ouvertement contre les paysans, mais aucune politique n'a pu se fonder sur l'appui des seuls paysans.

Les paysans tolèrent ou résistent, ils ne poussent ni soutiennent. Hors la défense de quelques droits ou aspirations élémentaires qu'ils protègent parfois la fourche à la main, ils sont par nature, dans leur moyenne, opportunistes, individualistes et, à cause même de l'individualisme qui les rend défiants envers leurs semblables, beaucoup plus portés à suivre une consigne politique qu'une consigne corporative. Il arrive que le curé et l'instituteur décident du vote des paysans, précisément parce que le curé et l'instituteur n'appartiennent pas à la profession agricole. Le commerçant du village jouit d'une influence électorale que n'égale l'influence d'aucun agriculteur du même village. Trotzky, qui possède une certaine expérience de la psychologie des masses, l'a proclamé maintes fois : « Les paysans peuvent être des entraînés, mais non des entraîneurs. »

On comprend ainsi pourquoi, depuis quarante ans, toute l'évolution de la société française s'est faite dans le sens d'un affaiblissement rapide de la paysannerie.

Pas une fois, depuis qu'elles votent sous le régime du suffrage universel, les populations rurales n'expriment, en politique, une opinion commune de portée agricole. Pas une fois les paysans ne votèrent comme paysans plutôt que comme adeptes d'un parti pris ou clients d'une coterie de politiciens. Ils votèrent pour ou contre l'école laïque, pour ou contre Dreyfus, pour ou contre la séparation des Églises et de l'État, pour ou contre l'impôt sur le revenu, pour ou contre la représentation proportionnelle, pour ou contre le nationalisme ou l'internationalisme, le plus souvent sans savoir au juste de quoi il s'agissait, se guidant sur des sympathies personnelles, des consignes ou des propagandes de partis, jamais sur l'intérêt général de leur profession.

Une erreur fréquente des partis conservateurs et modérés en France a été de se fier au prestige apparent des cadres sociaux ou professionnels. Entre l'influence sociale ou professionnelle et l'influence électorale, on observe un divorce à peu près constant, parce que le vote politique contient toujours un élément de passion. En votant, l'électeur se libère. Il se libère précisément de ses cadres normaux et visibles, au profit soit d'une idée qu'il estime supérieure à son sort habituel, soit d'un sentiment plus ou moins caché, soit d'un intérêt particulier. Pour l'entraîner, il faut, non lui rappeler sa discipline ordinaire, mais flatter son désir de libération ou, ce qui revient au même, d'opposition.

A propos d'une récente « Tribune libre » due à M. L. Romier, nous avons reçu de M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

Divulguée largement par le *Temps* qui l'a insérée et par les journaux qui l'ont reproduite, la brillante étude de M. Romier : « Causes d'une déception », a été diversement interprétée. Les agrariens tenaces, qui n'abandonnent pas, malgré l'échec des dernières élections, n'ont pas considéré les raisons de M. Romier comme une condamnation, ils en ont retenu la psychologie pénétrante et reconnu, dans certains arguments, de nouvelles raisons d'espérer et de vouloir...

Constater l'affaiblissement rapide de la paysannerie française depuis quarante ans et l'impossibilité de l'influence des institutions professionnelles agricoles, c'est justifier entièrement l'existence du parti agraire...

Si l'idéal de notre politique et sa philosophie ont échappé à un aussi grand penseur et à un homme aussi averti, c'est que, malgré tant d'efforts, le parti agraire n'est pas encore connu. Contre l'opinion qui rétrécit nos conceptions, nous permettra-t-on de nous citer nous-même et de rappeler les conclusions de notre essai sur la politique générale du parti agraire et paysan ? « Le parti agraire et paysan français, avons-nous dit, ne se borne pas à l'établissement d'un programme de défense matérielle des intérêts agricoles; il propose des solutions morales, sociales et économiques nécessaires à la vie paysanne, mais qui commandent toute la politique. »

« Pour nous, le guide, dans ces temps troublés, c'est la civilisation paysanne. Pour sauver la civilisation française des périls de l'industrialisation à outrance et de l'étatisme qui la menace plus directement encore, il faut d'abord sauver la paysannerie. La manière de vivre, de penser, les conditions morales et sociales qui caractérisent la civilisation paysanne sont-elles autre chose que la civilisation française elle-même ? »

Malgré la rigueur des temps, en dépit des rapprochements de la guerre, les Français, dans la masse, continuent à être pour ou contre le curé, pour ou contre l'instituteur, c'est-à-dire en définitive pour des philosophies différentes et des systèmes politiques opposés. En se détournant de ces débats séculaires, le parti agraire a paru suspect aux uns et aux autres. À l'avenir, devra-t-il encore demeurer éloigné des grands problèmes philosophiques qui continuent à passionner ce pays ? Voudra-t-il continuer seul sa marche à l'étoile ? Ou bien, tout en continuant à chercher à sauver la civilisation paysanne, faudra-t-il qu'il se décide à entrer dans une des grandes familles politiques qui mènent la France ? Devra-t-il être de droite ou de gauche, tout en demeurant profondément agrarien ? La question est posée, il faudra la résoudre.

MARCEL BRAIBANT,
conseiller général des Ardennes.

Drame familial et perte du patrimoine



Marcel, André. Charles, ?, ?, Odette, ?. Photo non datée (1931 - 1934?)

En 1931 Marcel Braibant, fort de ses relations dans le monde politique, offre son soutien à son beau-fils André Weil-Curiel et à Jean Luchaire pour organiser la deuxième rencontre franco-allemande de représentants d'organisations de la jeunesse (limite d'âge 40 ans) à Rethel. On s'était rencontré une première fois l'année d'avant en Forêt Noire suite à l'appel d'Otto Abetz, professeur de lycée à Karlsruhe. S'y trouvaient des jeunes gens de tout bord politique sauf, du côté allemand, les communistes (non-invités) et les national-socialistes (ayant refusé l'invitation).

La dernière journée de travail officiel du congrès fut marquée par l'audition de Walter Reusch, qui fit le bilan de toutes les revendications nationalistes allemandes.

Pierre Brossolette, qui lui succéda, analysa la position respective des opinions publiques des deux nations vis-à-vis des problèmes de la révision des traités, de l'arbitrage, du désarmement. Il ne les jugea pas, mais proposa aux uns et aux autres de travailler en commun pour la paix dans un cadre plus vaste et sans idée préconçue. Une discussion passionnée suivit ces conférences. Elles vont se continuer durant

Le Quotidien du 9 août 1931 (Albert Marcel)

A Herpy-l'Arlésienne, sur les bords de l'Aisne, d'importantes conversations viennent de réunir M. Hermann Maas, secrétaire général du « Reichsaussschus Deutschland Jugendverbände » (Union centrale de plus de cent organisations de jeunesse allemande, comprenant les Associations des différentes tendances, au total, 4 millions d'adhérents), et M. Jean Luchaire, président du Comité d'entente de la jeunesse française pour le rapprochement franco-allemand (organisation comprenant un grand nombre d'Associations de jeunesse française, catholique, laïque, protestante et de diverses tendances politiques, au total 270 000 adhérents).

Au cours de ces conversations, MM. Hermann Maas et Jean Luchaire ont examiné les divers problèmes relatifs à la situation de la jeunesse en Allemagne et en France.

Ils se sont accordés sur l'utilité de poursuivre très prochainement, par une initiative pratique, l'étude des questions générales et spéciales touchant les intérêts communs de la jeunesse européenne.

La Croix du 11 août 1931

M. Max Clauss — qui parle admirablement le français — exprime toute sa gratitude de l'accueil émouvant que fait à ses compatriotes la ville de Charleville; il dit un mot de l'accueil aussi charmant fait au Congrès la veille, à Reims, et il unit les deux villes dans ses remerciements.

En terminant, M. Clauss évoque avec poésie la légendaire forêt des Ardennes, cette forêt internationale qui se continue en Belgique, au Luxembourg et se termine en Allemagne, et il croit que les Ardennes sont le pays où on peut le mieux entrevoir la figure cette Europe de demain unie pour la paix.

M. Scamaroni, préfet, après avoir rendu hommage aux qualités du maire, dit combien il a été heureux d'avoir pu, d'une façon modeste, être utile à l'organisation matérielle du Congrès. Il félicite les dévoués organisateurs de ce Congrès : MM. Jean Luchaire et Abetz, les représentants de la France et de l'Allemagne et M. André Weil-Curiel.

M. le Préfet félicite également tous les jeunes gens qui l'entourent qui, selon lui, sont tout désignés pour être les bons ouvriers de cette réconciliation des esprits, aussi c'est à la jeunesse qu'il porte un toast, à son bonheur...

Notre Temps recueils du Congrès 5^e journée



André Weil-Curiel

Portraits des orateurs Notre Temps, août 1931

Le congrès franco-allemand de Rethel est terminé

RETHEL, 10 août (De notre envoyé spécial.) — Hier, le congrès des jeunesses franco-allemandes a clos ses travaux dans une atmosphère de confiance. M. Abetz, au nom des organisateurs allemands, après avoir exalté les résultats incontestables de ce congrès, rendit un vif hommage à la classe moyenne et ouvrière du Rethélois, laquelle, au cours de conversations particulières tenues au hasard par les délégués allemands, avait toujours dans son ensemble exprimé un désir ardent de réalisation d'une politique internationale pacifiste.

— Cela, conclut-il, a touché les délégués allemands qui ne manqueront pas de le dire dans leur pays.

Notre confrère Jean Luchaire tira, avec la logique qu'on lui connaît, les enseignements du congrès. Il le fit avec franchise et loyauté, il souligna les divergences de vues qui séparent jeunes Allemands et jeunes Français sur les questions des Etats-Unis d'Europe, de la révision des traités, de l'arbitrage, des armements.

— Alors que les Allemands réclament une politique de réalisation immédiate de solutions particulières, les Français veulent au contraire une réalisation de l'Union européenne sur le plan politique. On peut, les uns et les autres, abandonner certaines de ses positions dans ce qu'elles ont d'absolu, et réaliser l'Europe selon une formule qui ralliera à la fois l'adhésion des deux grands pays.

Si ce congrès n'avait abouti qu'à cela ce serait évidemment peu de chose. Il faut ajouter que pendant huit jours de vie commune, jeunes Français et jeunes Allemands se sont efforcés de se connaître et de se comprendre mutuellement.

Sur ces points ils ont fait d'utiles remarques : ils pourront demain dissiper, dans leur entourage et surtout au sein des grandes associations de jeunesses qu'ils représentaient officiellement, bien des malentendus.

D'autre part, en dehors des séances officielles, plusieurs réunions privées furent tenues, les projets de comité sont à l'étude. En un mot ce congrès se prolongera indirectement et sur d'autres terrains au cours des mois qui vont suivre.

Puisse de semblables initiatives se multiplier. — ALBERT MARCEL.

Le Quotidien du 11 août 1931

Hermann Maass, né en 1897, mourra pendu à Berlin en octobre 1944 ; Otto Abetz (1903-1957) sera « l'ambassadeur » du 3^e Reich à Paris ; Pierre Brossolette (1903-1944) se tuera, torturé par la Gestapo, l'« interrogatoire » interrompu, pour ne pas trahir ; Jean Luchaire (1901-1946) sera condamné à mort pour collaboration en Janvier et exécuté le 22 février 1946. (Albert Marcel était membre du Comité d'action pour la S.D.N. avec Brossolette, Gabriel Delattre, Léon Jouhaux, Louise Weiss et autres, présidence Henry de Jouvenel. Plus tard il sera rédacteur au Petit Ardennais)



D'autre part, la municipalité de Reims a reçu le congrès mardi après-midi à l'hôtel de ville. M. Guichard, maire adjoint, remplaçant M. Paul Marchandeau, député, maire, empêché, les reçut très cordialement. En caractérisant les heureuses méthodes du congrès, il formula des vœux pour la réussite de ce dernier.

MM. André Weill-Curiel, secrétaire général; Max Clauss, délégué allemand, et Jean Luchaire, qui lui répondirent, affirmèrent l'ardent désir de paix qui anime la jeune génération européenne.

Un ans plus tard la famille ainsi qu'une jeune femme d'Herpy affrontent un coup grave. Raymond Weill-Curiel s'est lié d'amour à une « fille du village ». Profondément déprimé par l'opposition des deux familles à cette union, il se suicide.

Baignades mortelles

REIMS, 5 septembre. — M. Raymond Weill-Curiel, 24 ans, beau-fils de M. Marcel Braibant, conseiller général des Ardennes, passant ses vacances à Herpy-l'Arlésienne, est tombé accidentellement dans l'Aisne. Quand un pêcheur, ayant entendu ses appels, accourut, il avait succombé.

Le Figaro du 6 septembre 1932

DEUILS

Mme et M. Marcel Braibant, avocat au barreau de Reims, conseiller général des Ardennes, Mlle Odette et M. André Weill-Curiel ont la douleur d'annoncer le décès, survenu accidentellement, de M. Raymond Weill-Curiel, leur fils, beau-fils et frère. Les obsèques ont eu lieu à Herpy-l'Arlésienne le 6 septembre.

Le Matin du 10 septembre 1932

Au moment de ce drame familial le maire et président de la coopérative de reconstruction d'Herpy est obligé d'envisager la dissolution de la coopérative. Une tâche réglée par la loi du 16 avril 1932, difficile non seulement à Herpy, vu que la reconstruction, telle que planifiée, n'est souvent pas terminée, des travaux ont été exécutés en attente de crédits et subventions prévus qui ne viennent pas ou ne viennent qu'en partie à cause de la situation financière de l'État. En octobre 1931 le Ministre actuel des régions dévastées avait déclaré qu'une liquidation rapide s'imposait sachant qu'il restait des travaux à faire. Au mois d'avril un défenseur important de la cause des sinistrés, le sénateur Lubersac, est mort à 54 ans. Un Comité de liquidation a été nommé autour du sénateur Hayez, président du groupe interparlementaire des Régions dévastées. Le rapport parut en octobre 1932..

Le Journal de Fourmies du 15 octobre 1932 au sujet du rapport Hayez :

Ce travail remarquable intéressera, dans nos Régions du Nord et de l'Est, tous les Sinistrés qui n'ont été que très incomplètement indemnisés jusqu'à ce jour:

Agriculteurs qu'on menace de reversements;

Commerçants qui ont perdu leurs fonds de commerce;

Industriels qui ont été frustrés de leurs produits finis;

Coopératives de reconstruction qui ne savent comment liquider;

Alsaciens, victimes d'inégalités saisissantes :

LES MAIRES DES R.L.
prennent position
dans la question des dettes
de guerre

Ils estiment que la France ne peut être tenue de rembourser ses alliés tant qu'elle ne recouvrera pas sa créance sur l'Allemagne

Mais l'originalité de la proposition et son caractère éminemment pratique résident dans le remède préconisé pour en finir rapidement: **une Loterie Nationale.**

Il ne fallait pas, à l'heure présente, songer à de nouvelles surcharges budgétaires, puisque partout des compressions sévères sont nécessaires.

C'est pourquoi le Comité de Liquidation préconise, pour régler une situation aussi **exceptionnelle** que celle qui est le fait des dommages causés par la guerre, des **mesures exceptionnelles.**

En trois ans, on peut ainsi en avoir terminé avec les dommages de guerre, sans que la liquidation laisse après elle les mécontentements et le malaise qui naîtraient d'une reconstitution incomplète ou d'une réparation insuffisante et non conforme à la justice.

Que tous les Sinistrés se groupent autour du « Comité de Liquidation » et appuient énergiquement ses suggestions auprès de leurs Parlementaires: si elles sont adoptées, on pourra « fermer boutique ».

Marcel Braibant, président de l'Association, fit un rapport substantiel mettant en lumière les derniers problèmes à résoudre pour les communes.

C'est tout d'abord la forclusion prochaine, dont il importe de reculer la date d'au moins une année; à ce sujet, M. des Rotours a donné l'assurance que ses collègues avaient examiné hier même, en commission, la proposition de loi qu'il a lui-même déposée et désigné M. Camier pour faire un rapport favorable à cette prorogation.

C'est ensuite la liquidation des Coopératives, source de tant de légitimes préoccupations pour leurs administrateurs, qui sont souvent des élus municipaux. Ce sont les édifices communaux souvent demeurés inachevés faute d'avoir obtenu des évaluations définitives, ce sont des chemins ruraux à remettre en état de viabilité, etc..

C'est encore la conversion des emprunts départementaux ou municipaux, qui est la conséquence logique de la conversion des emprunts d'Etat, et qui doit apporter un soulagement indispensable au budget des communes.

Le Grand Echo du Nord du 18 novembre 1932

La proposition du Comité d'une Loterie n'a pas été retenue. Les maires des R.L., réunies à Paris en présence du ministre, demandent unanimement que « la France ne soit pas tenue d'exécuter des engagements qu'elle avait pris en considération de ceux qui devaient être tenus à son égard par les

responsables de la guerre. » (Le Figaro du 18 novembre 1932). L'assèchement des ressources se traduit ainsi à Herpy : la coopérative est confronté à une facture de 350 000 fr de l'entreprise de Mme veuve Chauvet, qui porte l'affaire devant le Tribunal civil de Rethel le 24 et 25 novembre 1932. Les associés de la coopérative se tournent contre leur président Marcel Braibant, qui de son côté tient responsable de 200 000 fr les deux architectes de la coopérative, qui ne l'auraient pas informé du dépassement des coûts des travaux exécutés par l'entreprise Chauvet. « Evidemment, chacune des parties s'efforçait, si l'on ose dire, de tirer à soi la couverture » écrit Le Petit Ardennais en janvier 1935 rétrospectivement, quand la Cour d'Appel de Nancy met fin à l'affaire.

Cour d'Appel de Nancy

**UNE LIQUIDATION
DIFFICULTUEUSE**

La liquidation de la Société Coopérative d'Herpy - l'Arlésienne ne sera pas accomplie sans difficultés... Elle a en effet engendré un litige long et compliqué, litige dont la Cour d'appel de Nancy, après le Tribunal civil de Rethel, vient d'être appelé à connaître.

On ne saurait résumer ici l'important jugement rendu en cette affaire par le Tribunal de Rethel. Il nous faut nous borner à indiquer qu'il retenait non seulement la responsabilité de la Coopérative et de ses administrateurs, mais aussi celle de M^e Braibant. De sorte qu'il accueillait la demande de M^{me} Chauvet, mais décidait que M^e Braibant devrait garantir la Coopérative et les administrateurs de la condamnation. Pour le reste, il déboutait les parties.

La décision a paru équitable à la Cour. Aussi a-t-elle été maintenue.

Le Petit Ardennais du 26 janvier 1935



En juillet 1934 la Société des écrivains ardennais avait organisé une réception à Charleville en honneur de Charles Braibant à l'occasion du Prix Renaudot 1933 pour son roman « Le Roi dort ». Un ans plus tard le patrimoine ardennais des Braibant est réduit à une petite demeure annexe de l'ancienne propriété. Léonie continue à y aller et surtout André aime séjourner à Herpy. Léonie y sera enterrée à côté de Raymond. Photo, de g. à d. : Léonie, ?, Marcel, Evelyne, Charles.

La « liquidation difficile » avait entraîné des conséquences peu surprenantes. La perte de sa propriété de « gentleman farmer » a dû être un coup dur pour Marcel Braibant. Si les liens avec ses proches ne semblent pas avoir souffert - bien que Léonie semble avoir préféré Paris, la proximité de ses enfants André et Odette, à l'appartement de son mari à Reims - le lien entre le maire et son conseil municipal était définitivement cassé. Possible que son engagement au PAPF ait contribué à la rupture. Certainement, est lié à cet engagement son absence aux élections cantonales d'octobre 1934 ou le maire d'Asfeld prend le siège au Conseil général que Marcel occupait depuis 1920. En campagne pour les élections municipales de mai 1935 les conseillers municipaux rendent public leur désaccord avec le maire et démissionnent. Pour se porter candidats à la réélection peu de temps après.

HERPY-L'ARLESIENNE. — Démissions. — Dans une lettre en date du 10 mars, les conseillers municipaux d'Herpy-l'Arlesienne viennent d'adresser leur démission collective à M. le préfet des Ardennes, étant en désaccord avec le maire « et considérant leur démission » comme définitive.

Ont signé la lettre de démission : MM. L. Carré, adjoint; M. Carré, J. Froment, R. Hazart, H. Lagneau, Ch. Lefèvre, E. Maillet.

Le Petit Ardennais mars/avril 1935

HERPY-L'ARLESIENNE. — Elections municipales du 5 mai 1935. — Aux électeurs :

Le Maire, Les soussignés Carré Maurice, Froment Jules, Hazard René, Lagneau Henri, Lefèvre Charles, Maillet Emile (Monsieur Carré Léon n'étant plus candidat, tous membres du Conseil municipal sortant, démissionnaires conjointement pour la raison majeure que l'on sait, conscients d'avoir toujours rempli leur devoir de conseillers avec toute la justice et l'impartialité désirables.

Désireux à l'avenir de servir encore les intérêts communaux avec tout le zèle et le désintéressement qui leur sont coutumiers, sollicitent des électeurs le renouvellement de leur mandat, estimant qu'il existe des électeurs le renouvellement de leur mandat, estimant qu'il existe

On devait ne pas oublier la situation critique, politique et sociale du pays de ces années 1932 à 1935/36, en particulier celle du monde agricole où Marcel Braibant continue à agir sans être élu.

M. Victor Boret, sénateur, ancien ministre, a prononcé un discours, hier, à Poitiers, à la fin d'un banquet organisé par le syndicat des agriculteurs de la Vienne, dont il est le président.

L'ancien ministre a rappelé que notre pays est actuellement le moins défavorisé au point de vue agricole, puis il a exposé les causes de la chute des prix du blé. Il a déclaré que, pour empêcher la répétition d'une telle baisse, il faut échelonner les ventes et faire appel au crédit agricole.

M. Victor Boret a souhaité aussi que le gouvernement prenne différentes mesures, telles que la taxation des céréales, autres que le blé; la création de primes à l'exportation des farines et enfin l'emploi de farines de meilleure qualité pour la fabrication du pain.

M. Boret a fait ensuite un exposé sur la situation du cultivateur en Russie. La production agricole russe présente-t-elle un réel danger pour nous dans l'avenir? M. Boret ne le croit pas, et il ajoute, parlant du régime de privations et de sous-alimentation auquel est soumis le travailleur russe, qu'aucun ouvrier français, si ardent communiste qu'il soit, ne l'accepterait.

Le Temps du 20 septembre 1932

En l'absence de M. Henry Chéron, retenu par la séance du conseil de cabinet, M. Labeyrie, secrétaire général du ministère des Finances, a reçu, hier matin, MM. Braibant, président de l'Union des maires des régions dévastées; Besson, secrétaire du syndicat des commis des P. T. T., et Laekenbacker, qui était accompagné des délégués du syndicat des personnels des lycées.

Le Petit Parisien du 15 janvier 1933



Manifestation du PAPF L'illustration du 4 février 1933

Manifestation du PAPF à Chartres le 4 février 1933

M. Franklin-Bouillon affirma alors, dans une intervention assez longue et véhémement, selon sa manière habituelle, que discuter était le seul moyen d'alléger la discussion du budget et de gagner du temps.

— *Le Parlement français, s'écria-t-il, est le seul qui tolère d'être traité avec ce mépris par le gouvernement qui le dirige !* (Protestations à gauche.)

Il n'avait pu discuter ni la question de Lausanne, ni celle des dettes, ni la révision des traités. L'orateur évoqua le discours de M. Paul-Boncour au banquet des Amitiés internationales et la fameuse phrase où le ministre avait dit que dans les mois qui vont suivre se jouerait peut-être le sort de la paix ou de la guerre. Ne pouvait-on être inquiet ? Si c'était ainsi qu'on discutait des affaires étrangères, la situation pouvait devenir grave :

— *C'est un homme de gauche qui vous le dit, s'écria M. Franklin-Bouillon.*

Et comme la gauche protestait :

— *En face de vos chefs qui vous ont trahis pour accéder au gouvernement, répondit l'orateur, je puis parler ainsi.*

M. Franklin-Bouillon évoqua alors l'occupation des casernes de Kehl et les incidents du pont de Huningue, de même que le martyr du socialiste Solmann, assommé dans les rues de Cologne.

(Voir la suite en 2^e page, 2^e colonne)

Le parti agraire avait organisé, hier, dans un certain nombre de villes, des manifestations, où les cultivateurs devaient exposer leurs doléances en même temps que prendre conscience de leur force. Ces réunions se sont en général déroulées sans incident, sauf à Amiens, où d'assez violentes bagarres éclatèrent à la sortie.

Les Conseils généraux des Ardennes et de l'Yonne ont clos mercredi leur session. L'un et l'autre ont ouvert courageusement la voie des économies. Mais seront-ils suivis ?

A Mézières, l'effort de compression se traduit par une réduction sensible des centimes départementaux. De 534, ils sont ramenés à 503.

Les chiffres sont différents à Auxerre, mais là aussi la courbe fiscale est descendante. de 443 le nombre des centimes passe à 426.

Signalons, en marge de ces décisions d'ordre financier, que dans les Ardennes, sur la proposition de M. Marcel Braibant, on a réclamé l'application stricte de la loi du prix minimum du blé et sollicité une avance de 100 francs par quintal pour tous les cultivateurs qui en feront la demande.

Le Matin du 29 mars 1933

La Croix du 1 septembre 1933

A Bourges, le préfet a refusé de transmettre au gouvernement l'ordre du jour que les manifestants lui avaient apporté en raison des appels à l'action directe qui y étaient insérés.

A Dijon, un discours de M. Brabant, vice-président du parti agraire des Ardennes, a obtenu un très vif succès, près des deux mille paysans rassemblés sous la présidence de M. Roux, du syndicat de défense paysanne.

Le Petit Journal du 27 novembre 1933

Le 6 février une manifestation hétéroclite de 30 000, anciens combattants pour la plupart, mettent la République parlementaire en cause. Ce n'est que grâce au Colonel La Roque, qui rappelle les Croix de Feu, que les manifestants restants attaquent le Palais Bourbon, sans aucune chance contre les forces de l'ordre. Il y a 15 morts et beaucoup de blessés.

Le Matin du 2 mars 1934 ->

(Henry Franklin-Bouillon 1870-1937)

AUJOURD'HUI

CONFERENCES

~ A 21 heures, institut des hautes études agraires, 16, rue de la Sorbonne, « Vers un monde nouveau par l'organisation paysanne », par M. Marcel Braibant.

Le Matin du 2 mars 1934

— *Maintenant que nous avons chassé la sinistre équipe des galopins sanglants, déclara M. Franklin-Bouillon, il ne faut pas oublier que c'est devant la boue et la saleté que ce pays, endormi depuis quinze ans, s'est réveillé. L'union nationale est aussi nécessaire pour la France que l'oxygène l'est à l'homme. Mais l'union nationale ce n'est qu'une atmosphère où les intérêts privés doivent le céder à l'intérêt général. L'heure est venue de servir son pays avec une foi monacale : pour moi je suis prêt aussi bien à balayer l'escalier qu'à prendre la parole au chapitre.*

Fils d'exilé, fils d'un proscrit de la Commune, je crois savoir ce que c'est que la démocratie. Eh bien ! si la République c'est l'assassinat entre les chefs, la lutte constante des partis et des clans, meure la République ! la France d'abord !

Il faut comprendre que l'expérience Doumergue n'est pas tout et que l'union doit passer du plan parlementaire dans les couches profondes de notre race. Ce n'est qu'un commencement de réveil, et si chaque citoyen ne se met pas au service exclusif de son pays, les enseignements tirés des événements récents n'auront servi à rien.

Ces efforts sont loin d'avoir obtenu le résultat escompté. On a beau s'intituler « Parti Agraire et Paysan français, adhérent au Bureau International Agraire », on a beau organiser de « sensationnels » congrès, on a beau avoir des candidats dans les élections législatives, le bilan est plutôt maigre. Hormis quelques régions où certains cultivateurs ont avalé l'hameçon doré de l'« Agrarisme », les démarcheurs de l'Internationale verte en ont été pour leur démagogie et pour leurs frais.

Le Populaire du 6 juin 1934 (G. Monnet)

A ceux que préoccupent la situation des campagnes et l'avenir, comme le dit l'auteur, de la paysannerie française, je signale l'excellent ouvrage de M. Marcel Braibant : *D'abord la terre*. Ils y verront toutes les raisons que l'on a de s'inquiéter de l'abandon des terres par les cultivateurs. C'est là un tableau assez noir, mais qu'il faut connaître. C'est un tableau noir, dis-je, mais malheureusement juste. M. Marcel Braibant propose un ensemble de réformes qu'il est utile de connaître, car, s'il était accompli, peut-être rendrait-il la vie à notre agriculture.

Edmond JALOUX.

L'Excelsior du 2 mars 1935

ARDENNES. — Présidant l'ouverture de la session du conseil général, M. Lucien Hubert, vice-président du Sénat, a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment :

» L'Europe, au point de vue économique, devra s'unir ou connaître la misère.

» Entre les géantes concurrences de l'Amérique et de l'Asie, elle n'évitera un avenir menaçant que par l'entente, seule susceptible d'assurer sa position et son travail.

» Comment, dès lors, concevoir qu'elle puisse se déchirer elle-même ? Comment imaginer un peuple assez fou, assez criminel pour assurer un jour l'effrayante responsabilité de vouer, par la guerre, tout un continent à la ruine ?

» Le dernier conflit a coûté, aux belligérants, des flots d'un sang précieux et d'un or utile.

» En dehors des glorieuses poitrines qui se sacrifiaient généreusement à la grandeur de leurs respectives patries, il a fallu — plus difficilement — trouver 1.666 milliards pour financer la mort.

» Quels seraient donc l'horreur et le coût de la guerre de demain ? Et comment un peuple, même fanatisé par l'orgueil des revanches incertaines, pourrait-il envisager une telle responsabilité humaine ?

» Nous ne sommes pas contre l'Allemagne, nous sommes contre la guerre. Et il n'a pas dépendu de nous d'en être réduits à la force comme élémentaire garantie. »

← Le Journal du 25 mars 1935 : l'Ouverture d'un conseil général sans Marcel Braibant, reconverti en publiciste de la cause paysanne au PAPP

Le congrès de l'association des maires de France

Le congrès de l'association des maires de France a repris ses travaux hier matin et M. Braibant, maire d'Heurpy-l'Arlésienne, a fait adopter les conclusions d'un rapport relatif à l'hygiène des villes. En conclusion, un vœu a été émis protestant contre le décret-loi de 1934 qui n'accorde que 50 % seulement aux communes pour les opérations d'adduction d'eau.

Le Matin du 15 décembre 1934

CHATEAU-THIERRY, 8 mars. — *Par téléphone.* — Une réunion du Front paysan a eu lieu hier après-midi à Château-Thierry, devant 2.000 cultivateurs venus de quatorze départements. Un service d'ordre très important avait été organisé.

On reconnaissait, sur l'estrade, MM. Mathé, Marcel Braibant, Fleurant Agricola, président du parti agraire ; Benoit Arambaud, professeur à Grignon ; René Bouxin, président de la Fédération agraire de l'Aisne ; Henri Dorgères, rédacteur en chef du *Progrès agricole*, secrétaire général de la Défense paysanne de l'Ouest ; le sénateur Hachette, etc.

Le Matin du 9 mars 1935

Braibant, de la Fédération des Ardennes, lui succède à la tribune. L'orateur proclame que la politique économique du parti agraire doit être nationale et impériale. Il passe en revue la baisse du blé, de l'avoine, du fétail, du vin, s'élève contre le commerce d'exportation qui demande à ce qu'on sacrifie l'agriculture. Contrairement à son prédécesseur, Braibant n'est pas antiparlementaire — il est aussi républicain. Il voudrait que les représentants des associations professionnelles soient appelés à collaborer d'une façon plus étroite avec le gouvernement. Après une courte allusion aux puissances d'argent qui gouvernent, l'orateur conclut : « Puisque c'est la politique qui vous tue, c'est dans la politique qu'il faut porter le fer rouge. »

Le Peuple du 31 mars 1935 (Congr. Clermont-Ferrand)

Paris, 25 avril. — On nous communique :

« La confusion entre « front paysan » et « parti agraire » — deux choses différentes — font naître dans les informations de la presse de regrettables erreurs : le « parti agraire et paysan » français est un parti politique, avec ses dirigeants et son comité exécutif. Le « front paysan » n'est que la réunion, en certaines circonstances, des associations professionnelles et du parti agraire en vue de manifestations nécessaires. Le « front paysan » n'a donc ni président, ni secrétaire. M. Dorgères, par exemple, est un orateur du « front » paysan », mais n'appartient pas au parti agraire et ne peut pas, par conséquent, en être le secrétaire. »

La dépêche du 25 avril 1935

Au cours de la discussion, MM. Noilhan, Braibant, Boinet, Louis Guillon, et Louis Cohade prirent la parole.

Un ordre du jour fut voté ; le parti agraire s'y proclame ennemi de toute dictature, s'élève contre la politique de déflation, constate les manœuvres intérieures de désunion dont il est l'objet et donne mandat à ses délégués au congrès national de février prochain de ramener le parti agraire à son véritable but qui est l'émancipation paysanne.

Le Matin du 13 janvier 1936 (4^e Congrès national des Jeunesses agraire Clmt-Ferrand)

L'Humanité du 6 février 1936 ->

Devant les législatives de 1936 le refus du « Dorgérisme » signifie la scission du PAPP, la fondation du « Parti républicain agraire et social », signifie aussi le rapprochement au Front populaire.

L'Ouest Éclair du 6 février 1936

Conscients de représenter les véritables intérêts des masses laborieuses ;

Après avoir constaté l'impossibilité de connaître les modalités de la récente vente à de nouveaux propriétaires, de l'organe central du parti agraire ainsi que d'obtenir des précisions sur les déviations de la politique agraire depuis de longs mois ;

Constatant que des personnalités dénoncées pendant longtemps comme adversaires de la paysannerie ont obtenu une carte de membre du parti agraire ; Constatant, une fois de plus, que la paysannerie ne peut s'affranchir que dans le cadre démocratique et républicain grâce à une politique de clarté ;

Répudiant toute dictature ;

Décident, pour conserver et servir l'idéal agraire de la première heure, de reconstituer les formations agraires sur les bases de la charte du congrès de Clermont-Ferrand des 23 et 24 mars 1935 ; décident la constitution d'un parti dénommé « parti républicain agraire et social ».

Un agitateur professionnel, en qui la chouannerie fleurdelysée avait mis quelque espoir, avait pensé jouer un rôle de premier plan dans le mouvement rural : Dorgères.

Une formation de combat s'était constituée, amalgamant en un même « Front paysan » le parti agraire, la Ligue des fermiers et diverses autres organisations. Dorgères s'y tailla de nombreux succès de tribune par sa violence démagogique et outrancière. Puis, manquant d'envergure, désavoué par ses amis, traité de dictateur d'opérette, le Dorgères regagna la basse-cour...

Le Combat républicain du 1 août 1935

On comprend que dans ces conditions il y ait eu de profonds remous dans le Parti agraire dont Dorgères voulait faire un instrument de la réaction. Le congrès de ce Parti qui vient de se tenir a d'ailleurs montré avec quelque éclat la vigueur avec laquelle les opinions divergentes se sont affrontées.

En effet une scission s'est produite dans ce Parti agraire dont le dirigeant en titre M. Fleurant-Agricola est en définitive l'homme de Dorgères.

M. Guillon, député des Vosges, MM. Henri Noilhan et Marcel Braibant suivis des vingt-deux fédérations départementales suivantes : Ain, Aisne, Ardennes, Cantal, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Côtes-du-Nord, Finistère, Gers, Haute-Garonne, Indre, Morbihan, Mayenne, Nord, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Sarthe, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Vosges, ainsi que des jeunes agraires, ont quitté le Parti dont Dorgères est le véritable chef, en se prononçant contre le fascisme et en dénonçant la mainmise d'ennemis des paysans sur ce Parti.

Ce geste ne manque pas d'importance et nous souhaitons que le coup porté au diviseur Dorgères serve la cause de l'union des paysans. En tout cas c'est là un coup porté aux fascistes qui voudraient se servir des paysans pour arriver à leurs fins et qui, dans ce but, sèment la division dans les campagnes.

Le publiciste

Au législatives de 1936, le 26 avril et le 3 mai, Henri Guillon est battu de 67 voix par le candidat du Front populaire, Jean Leroy. Pierre Mathé et François de Clermont-Tonnerre, deux gros exploitants de la Somme et de la Côte d'or, affilés à la droite, gagnent 2 sièges pour le PAPP. Marcel Braibant continue sa propagande de défenseur des intérêts des agriculteurs et du monde rural. Avocat au barreau de Reims, il a abandonné les affaires pénales, il s'occupe toujours de la coopérative laitière de Rethel, et de celle du blé, sert en tant que secrétaire général à l'Union nationale des coopératives agricoles, présidée par Louis Guillon, et aussi comme avocat et conférencier notamment en matière fiscale et d'allocation familiale du secteur agricole.

2. — Congrès, l'après-midi à 14 h. 30 précises

Rapporteurs :

M. Boulay, député de Saône-et-Loire, Président de la Confédération Nationale des Coopératives Vinicoles : « Aménagement des dettes des coopératives et rapport de ces dernières avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole ».

Maître Braibant, avocat au Barreau de Reims : « Les coopératives agricoles et les allocations familiales ».

M. Achard, Secrétaire général de l'Union : « Statut fiscal des Coopératives agricoles avant les décrets-lois (historique) ».

Maître Deberne, avocat au Barreau des Deux-Sèvres : « Situation des Coopératives agricoles après les décrets-lois ».

La Terre Marocaine du 16 janvier 1936

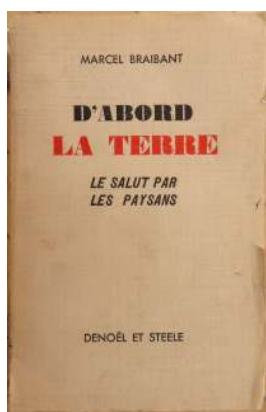
Les associations générales : Agriculteurs de France (marquis de Vogüé), Société centrale (M. Boret), Confédération des associations SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE (7 JANVIER 1936) 5

agricoles (Gauthier et Augé-Laribé), Fédération des syndicats (Grand et Leroy Ladorie), ont plutôt adopté le genre académique, alors que les associations spécialisées, producteurs de lait, planteurs de betteraves, ont, au contraire, trouvé des dirigeants qui, quoique quelquefois très bruyants, ont produit des plans d'organisation étudiés et ont fait un travail incomparablement plus utile que celui des Chambres d'agriculture.

Enfin, le malheur des temps a fait éclore des partis et des fronts qui, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, sont des ligues à tendances politiques, à base de recrutement économique et qui rendent de grands services, parce qu'ils obligent les dirigeants à descendre de l'Olympe pour se rapprocher des réalités.

Bulletin de la Société d'économie politique du 7 janvier 1936, Discours du Dr. Adolphe Javal (1873-1944 Auschwitz)

En janvier 1936, juste avant la dissidence du PAPP d'un nombre de fédérations avec Guillon, Noilhan, Braibant comme « portes paroles » et la fondation d'un nouveau parti « antifasciste », Braibant avait publié un deuxième livre dans la même veine qu'en 1935 "D'abord la Terre" qui fut si bien accueilli par Edmond Jaloux, le romancier, journaliste et critique renommé. « L'Agriculture française », préfacé par Joseph Faure, sénateur, « père des chambres d'agriculture », agriculteur en Corrèze, à l'origine de « La Défense Paysanne », organe de la fédération agricole du département. L'exemplaire de Charles du "D'abord la terre" porte la dédicace "Pour Evelyne, Charles et Guy, hommage de tout mon cœur, Marcel". Le livre est resté non-coupé, non-lu. L'exemplaire d'André, de « L'Agriculture Française » est dédié "Pour mon cher André avec la grande affection de son dévoué papa."



Le Temps du 4 février 1936 :

Le livre de M. Marcel Braibant mérite d'être lu d'un bout à l'autre, et nous y reviendrons. Sur le vin, sur le lait, sur les fruits, il provoque quelques objections. Et la conclusion ne correspond pas tout à fait à l'impression que le lecteur attentif a reçue de l'ensemble. Le « sacrifice » de l'agriculture y est donné en somme comme total, sans la moindre reconnaissance pour l'effort, parfois malhabile, mais considérable tout de même, dépensé par le Parlement, avec l'aide d'une administration qui n'a qu'un désir et aussi, ne l'oublions pas, qu'un intérêt : réussir dans ce qu'elle fait pour l'agriculture.

Adam Smith, en 1776, regardait l'agriculture comme la grande sacrifiée de son temps. Elle l'est encore du nôtre : c'est la conclusion d'un livre clair et substantiel que M. Marcel Braibant vient de publier la semaine dernière sur l'agriculture française, son déclin et son avenir, où il examine nos productions : céréales, plantes industrielles, production animale, soie, vin, alcool, lait, bois, fruits, légumes, et démontre sans peine que, dans l'ensemble, la diminution est très marquée (1).

La crise agricole est proprement universelle, comme chacun sait, et l'avilissement des prix qu'elle a amené est moins sensible dans notre pays que partout ailleurs. Comparaison n'est pas raison, certes, et le malheur des uns ne doit pas faire la résignation des autres. Mais il faut toujours tenir compte de cette situation si on veut l'améliorer sans tomber pour cela dans le remède facile qui consiste à fermer les frontières et à raréfier les échanges de nation à nation.

M. Marcel Braibant sait très bien que les éléments de la prospérité agricole ne tiennent pas dans le cadre étroit de la paysannerie : Il l'écrit lui-même : « L'agriculture ne peut pas s'isoler dans la nation. Elle ne saurait vivre de sa seule substance. Il n'y a pas d'agriculture saine dans un pays ruiné. » Or c'est à la ruine que nous mènerait la protection rigide et absolue que préconisent encore, par la plume ou par la parole, et malgré l'évidence, tant de mauvais conseillers, qui ne sont pas les payeurs.

PAUL DECHARME.

En juin 1936 Braibant manifeste sa sympathie pour le Gouvernement Léon Blum par une contribution à l'hebdomadaire "Le Combattant Républicain": "La FNCR et les Paysans" sur la page "Documents pour la Propagande". La Fédération Nationale des Combattants Républicains avait été fondé en 1922 au moment de la scission de la SFIO, quand l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) était devenu communiste. Le fondateur, André Fonteny (1885-1953), militaire de carrière, journaliste après sa démission en 1918, avait été capitaine hautement décoré au 46e régiment d'infanterie, auquel appartenait Marcel Braibant en 1918.



Les paysans, dans leur grande majorité, ont voté pour la liberté contre le fascisme, mais aussi contre la misère que leur imposait la politique des conservateurs. Comme Marat, en 1792, ils ont estimé qu' « avant de songer à être libres, il faut songer à vivre ». L'amélioration de leur sort dépend, dans une très large mesure, de la politique économique générale et du pouvoir de consommation du pays. Le problème agricole est, en effet, au premier chef, un problème de consommation. Le gouvernement populaire d'aujourd'hui, en abandonnant la politique de déflation et en augmentant le volume de la consommation, apportera aux populations rurales un premier élément de reprise.

Les attentes au nouveau régime:

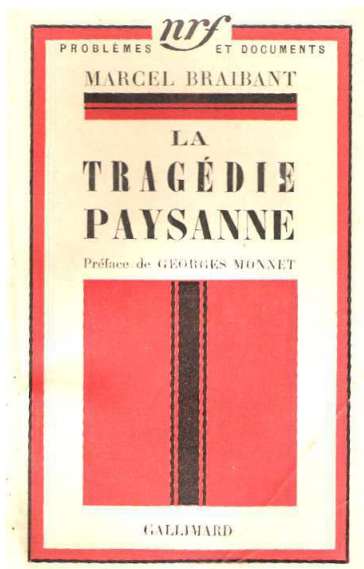
Provoquer dans tous les domaines de la production, et lorsqu'elle existe déjà, soutenir l'organisation agricole par la paysannerie elle-même : à cet effet, il établira le statut de la Coopération que l'agriculture attend vainement depuis si longtemps. La Charte de la coopération agricole devra fixer les conditions juridique et fiscale de l'association, évincer les fausses coopératives et comporter, en faveur des coopératives de petits cultivateurs, pour les fournitures des collectivités publiques, un droit de priorité semblable à celui que la loi reconnaît aux sociétés coopératives ouvrières de production et aux sociétés coopératives artisanales.

dans la revalorisation générale des salaires, le relèvement des prix profitera aux cultivateurs et non aux accapareurs; on ne verra plus les prix du blé monter quand les granges sont vides et les cours du beurre reprendre en hiver lorsque les trusts sortent de leurs frigos les stocks fabriqués avec du lait acheté à vil prix en été. En établissant l'équilibre économique de l'agriculture, en assurant aux petits propriétaires et aux petits exploitants une sécurité qu'ils n'ont jamais connue, le Gouvernement de Juin donnera à la jeunesse française les possibilités de rester fidèle, dans une existence digne et libre, au noble travail de la terre. Marcel BRAIBANT.



Marcel Braibant à la Conférence agraire internationale à Bruxelles le 6/7 septembre 1936. Carte postale adressée à Charles

Au premier janvier 1937, le plus achevé des essais de Braibant, « La Tragédie Paysanne », paraît chez Gallimard dans la série « Problèmes et Documents » avec une préface du ministre de l'Agriculture de l'époque, George Monnet.



Un livre fort, documenté, poignant par la sobriété même de son contenu. Pas de vaine rhétorique. Nulle emphase. Des faits. Des chiffres.

Sans doute, l'auteur — c'est son droit — montre de vives préférences pour une politique rurale « de gauche ». Du moins, jamais l'esprit partisan ne l'incite à déformer la vérité pour les besoins de la cause. Et ceux-là mêmes qui seraient ses adversaires les plus décidés dans le domaine des opinions auront profit à méditer sur les très objectives constatations dont cette étude est abondamment fournie, sur les arguments aussi qu'il présente à l'appui de ses jugements de valeur.

À le lire sans parti-pris, comme nous l'avons lu, on comprend, comme le dit M. Georges Monnet qu'« il y a encore beaucoup à faire pour arrêter le courant qui entraîne vers les grandes cités les enfants de la campagne ».

Cet auteur, spécialiste réputé, à qui nous devons d'autres études sur le même sujet, comme « *D'abord la terre* » (1935) et *L'Agriculture française* (1936) prépare une *Histoire de paysans français et La civilisation paysanne et le monde moderne...*

Toutes œuvres animées de la plus ardente sincérité, de la documentation la plus rigoureuse.

On appréciera, dans la *Tragédie paysanne* cette construction d'un ensemble logique, cohérent, solide, à l'aide de simples notes juxtaposées selon un plan méthodique. Disposition qui facilite l'intelligence des multiples problèmes examinés par l'auteur.

Achille OUY.

La Revue bibliographique 1937

La tragédie paysanne
Préface de Georges MONNET

VOICI un livre de qualité et qui, sous un volume réduit, nous fournit une belle documentation sur la situation de la paysannerie française. Un sommaire de son contenu suffira sans doute à l'établir.

Dans une première partie, Marcel Braibant rappelle que l'application des traités de 1860 et la mise en vigueur d'accords commerciaux ultérieurs ont entraîné l'interdiction de certaines cultures importantes et la disparition d'autres productions agricoles qui n'étaient plus rémunératrices. La concurrence victorieuse des trusts sur la petite industrie et le petit commerce des produits agricoles a eu des suites déplorablement en soumettant la petite paysannerie à la souveraineté du grand capital. Ainsi nos campagnes ont été appauvries et menacées de ruine, malgré quelques tentatives du législateur (la loi Jaurès, par exemple). Parmi les preuves qu'on peut en donner, citons la disparition de la petite culture : en 1892, on comptait 2.235.405 exploitations agricoles de 1 hectare et au-dessous ; en 1929, on n'en comptait plus que 1.014.739, soit une diminution de plus de moitié. En 1892, il y avait 2.617.538 exploitations de 1 à 10 hectares ; en 1929, il y en avait 1.863.867, soit 753.691 de moins.

Certains économistes ayant parlé de surproduction agricole, Marcel Braibant établit ensuite que ce n'est là qu'une légende et, qu'en réalité, notre agriculture produit moins qu'avant la guerre, et c'est tout naturel puisque les surfaces emblavées ont diminué, que certaines cultures industrielles — betterave, houblon, textile — sont ou limitées par les contingents ou rétrécies par la fermeture des marchés étrangers. Aussi les conditions de l'existence matérielle dans nos campagnes sont-elles lamentables : état sanitaire déplorable ; logis étroits, malsains, vétustes ; absence presque complète de tout confort ; labeur écrasant de la femme ; travail prématuré de l'enfant, etc... Il va de soi que le journalier n'a pas un sort plus doux que le petit paysan propriétaire : le prolétariat rural est certainement le plus déshérité de tous, le plus ignoré, le plus abandonné dans son ignorance, sa simple rudesse, sa triste résignation.

Mais Marcel Braibant a trop confiance dans les vertus de la paysannerie française et dans le progrès de l'humanité et dans les possibilités de réformes efficaces, pour se borner à justifier les lamentations des agriculteurs. Il voit les misères d'aujourd'hui et il les dit avec la sécheresse que sa pudeur de sentiments lui a inspirée. Mais il tourne aussi ses yeux vers l'avenir, avec l'espoir que la paysannerie française y trouvera un peu plus de justice, de bien-être et de richesse intérieure.

Est-ce donc impossible ?

Marcel Braibant pense tout le contraire. La création d'institutions comme l'Office du blé, l'amélioration de la législation en matière de conventions collectives de travail et de vente, le développement de la coopération agricole, l'extension des lois sociales aux prolétaires des champs lui paraissent de nature à sauver la campagne des périls qui la menacent et à la tirer du marasme où elle est présentement enlisée.

Qu'on n'aille d'ailleurs pas s'imaginer que la paysannerie française soit fermée à ces vues d'avenir. Plus lente à s'émeouvoir et à prendre conscience de ses intérêts, elle met peut-être plus de mesure dans ses revendications et y fait preuve d'une ténacité au moins égale à sa très longue patience. Ainsi s'explique qu'on la voie se tourner de plus en plus délibérément vers la « gauche » et quitter les partis de réaction dans lesquels ses maîtres l'avaient longtemps maintenue.

Tout, certes, est à lire dans le livre de Marcel Braibant, mais ses pages terminales — justement consacrées à l'orientation politique actuelle de la paysannerie française — sont particulièrement suggestives et de nature à donner à nos camarades plus de confiance dans la valeur de leurs thèses et l'efficacité de leurs efforts.

Comme le dit Georges Monnet dans sa préface, « la *Tragédie paysanne* vient à une heure singulièrement opportune ». Et l'on y voit avec satisfaction que « nos paysans ont aujourd'hui parfaitement conscience de la situation d'infériorité dans laquelle, pendant des années, ils auront dû vivre, et du rôle essentiel que pourtant il leur appartient de jouer dans la collectivité nationale ».

J.-B. SEVERAC.

(1) Paris, Gallimard (1937).

Le développement prodigieux de la production industrielle dans les cent dernières années, tant par le progrès constant de la technique que par l'équipement de plus en plus perfectionné des pays neufs et de l'Asie, produit aujourd'hui son choc en retour. L'industrie ne trouve plus sur la surface du globe de populations nouvelles à conquérir pour leur imposer ses produits. Il lui faut gagner des débouchés en profondeur. Il faut accroître la capacité d'achat des masses pour qu'ainsi se maintienne le rythme de la production. Et les populations agricoles représentent à travers le monde un élément primordial de la masse consommatrice.

Aussi est-il sans doute permis d'entrevoir la fin prochaine de cette « tragédie paysanne » que M. Marcel Braibant évoque dans la première partie de son ouvrage. Comme il le montre par la suite, nos paysans ont aujourd'hui parfaitement conscience de la situation d'infériorité dans laquelle pendant des années ils auront dû vivre et du rôle essentiel que pourtant il leur appartient de jouer dans la collectivité nationale.

Le ministre de l'Agriculture du Rassemblement populaire remercie Marcel Braibant de conclure sur une impression d'optimisme. Oui, les travailleurs de la terre discernent aujourd'hui partout dans le monde quelles sont les voies qui mènent vers un avenir meilleur. Ils comprennent parfaitement la solidarité qui les unit avec les autres catégories laborieuses de la société humaine. Sur le terrain professionnel comme sur le terrain politique, rien ne les détournera « d'être au premier rang des artisans de la démocratie économique et sociale ».

Les allocations familiales en agriculture.

En décembre 1936, M. Alexandre Duval, député, avait déposé à la commission supérieure des allocations familiales, une motion tendant à l' « étude de l'application de la loi du 11 mars 1932 aux petits exploitants, et plus spécialement à ceux auxquels la loi sur les assurances sociales permet de devenir associés facultatifs ».

D'autre part, le 18 mars 1937 — sous le n° 2148 — il a déposé une proposition de résolution tendant à « accorder à tous les agriculteurs français, salariés, ou non, le bénéfice de la loi du 11 mars 1932 et du décret du 16 novembre 1936 sur les allocations familiales ».

Au cours de la séance du 18 février, M. Alexandre Duval a demandé que la commission supérieure des allocations familiales soit appelée à émettre un avis d'urgence sur ces propositions.

M. Braibant a déclaré s'associer à cette motion et la signer.

La commission supérieure a décidé d'inviter le gouvernement à la saisir de tous les projets relatifs aux allocations familiales.

Sur la proposition de M. Braibant, la commission supérieure a demandé en outre qu'étant donné l'importance que prend à l'heure actuelle la question des allocations familiales agricoles, le ministre de l'Agriculture réunisse au plus tôt la commission des allocations familiales en agriculture pour solliciter son avis sur les projets en cours.

La propagande en faveur du bon cidre en 1937.

Au Centre d'Amitié Internationale

Jeudi prochain, à 20 h. 45, amphithéâtre de géologie, à la Sorbonne, sous les auspices du Centre d'Amitié Internationale et sous la présidence de Georges Monnet, ancien ministre de l'Agriculture, Marcel Braibant présentera son livre: *Tragédie paysanne*. Débat.

La tragédie paysanne

C'est le titre d'un vigoureux et courageux ouvrage de M. Marcel Braibant, l'un des plus ardents spécialistes des questions agricoles.

Comme l'exode rural, d'un côté, et ce qu'on appelle la surproduction agricole, d'un autre côté, sont des faits marocains ou ayant une incidence marocaine, soulignons quelques vérités à mettre en évidence.

M. Braibant estime — et c'est discutable — que l'origine principale des difficultés rurales ne se trouve pas seulement dans les raisons psychologiques et morales, mais davantage dans cette affirmation que les paysans sont chassés de leur terre par un régime économique qui les sacrifie. Quel est donc le mécanisme qui a broyé la paysannerie et qui la broie encore ?

La légende, ou même l'histoire, de la surproduction agricole ne sont que des aveux d'impuissance et le camouflage, souvent intéressé, d'une répartition lamentable.

On peut évidemment produire davantage et surtout beaucoup mieux ; ce serait alors un pouvoir d'achat pratiquement inépuisable que celui des millions de paysans qui pourraient lutter contre le taudis, l'inconfort, le travail des femmes et des enfants, l'absence ou l'infériorité des loisirs.

Il y a dans l'organisation du travail, dans l'éducation professionnelle, dans les lois sociales, dans les régimes fiscaux et familiaux appliqués à la terre des trésors d'amélioration et de possibilités.

Ce n'est point l'abomination de la désolation de considérer tout le bien matériel et moral qui peut sortir de la classe paysanne régénérée, car c'est toujours de la terre, intelligemment exploitée, que la prospérité générale naît et s'épanche.

La question sociale est une question économique ; la question économique est une question rurale.

M. M.

Le Journal d'Agriculture pratique du 26 février 1938

**Pour la prospérité paysanne,
Pour la diminution du coût de la vie,
Il faut augmenter
la production agricole!**

TOUT le monde admet que l'augmentation de la production est une condition essentielle de la prospérité générale du pays ; mais la C. G. T. et le grand patronat ne mettent pas dans cette affirmation la même pensée. Pour les magnats de l'industrie, l'augmentation de la production comporte l'abandon des conquêtes sociales et notamment de la loi des 40 heures ; les syndicats ouvriers soutiennent, au contraire, avec raison, qu'on peut augmenter la production sans allonger la durée du travail, en modernisant l'outillage des usines.

L'accroissement de la production agricole n'est pas moins nécessaire pour notre économie et pour la prospérité des producteurs que dans les autres branches de l'activité ; il doit être obtenu aux mêmes conditions que dans l'industrie,

sans allongement de la durée de la journée de travail, mais au contraire en la réduisant, grâce à l'outillage et à l'adoption de méthodes modernes de culture et d'élevage.

Un exemple nous permettra de mesurer l'avantage que procurerait aux producteurs et aux consommateurs l'augmentation de la production agricole.

Examinons le cas de deux cultivateurs qui possèdent deux vaches laitières de rendements inégaux : l'une donne en moyenne 10 litres de lait pendant 300 jours, soit 3.000 litres dans son année de production ; l'autre fournit 20 litres, donc 6.000 litres par an. Les frais d'entretien de ces deux bêtes sont les mêmes : bâtiment, litière, soins, frais généraux, etc... ; l'alimentation en herbe, en foin, en paille, en racines est identique ; il faudra cependant tenir compte de la différence de prix de la vache et de la nécessité, pour la maintenir en bon état de production, de lui donner des aliments complémentaires. Malgré cette différence, le prix de revient du lait, pour une production de 6.000 litres, sera naturellement inférieur à celui d'une production de 3.000 litres. L'écart entre les deux productions est tel que le producteur de 6.000 litres pourra réduire son prix de vente, tout en augmentant son profit. La vente de 3.000 litres de lait à 0 fr. 75 rapporte 2.250 francs par an ; celle de 6.000 litres à 0 fr. 50 rapporte 3.000 francs par tête, 25 % de supplément de revenu pour le cultivateur et 30 % d'économie pour le consommateur, voilà le résultat de l'abondance de la production. Il faut donc, partout où cela est possible, et c'est-à-dire pour presque tous les produits agricoles, augmenter et non réduire la production.

Marcel BRAIBANT.

des campagnes
antes rurales

plétée par le prêt de livres sur le sujet traité.

Ainsi, grâce aux bibliothèques circulantes, les populations des campagnes disposeront-elles d'un nouveau moyen de s'instruire et de se distraire.

Henri VENDEL,
Directeur de la bibliothèque
circulante de la Marne.

Le Petit Marocain du 13 avril 1938

Le Messidor (CGT) du 3 juin 1938

Dès 1930 on comptait 37 caisses de compensation agricoles unies en une « Fédération nationale des caisses agricoles d'allocations familiales » et depuis 1928 une « Commission des allocations familiales agricoles » fonctionnait au ministère de l'Agriculture.

Il faut cependant reconnaître que le développement de cette institution dans la classe paysanne restait très loin de celui qu'elle avait atteint dans le commerce et l'industrie. La question se posait d'ailleurs, en Agriculture, de façon toute particulière.

La loi du 11 mars 1932 y a fait une première réponse tout en la subordonnant à un règlement spécial d'administration publique rendu sur la proposition conjointe des ministres du Travail et de l'Agriculture.

Mais, tout dernièrement, deux décrets-lois du 31 mai et du 14 juin écoulés ont mis au point l'aménagement des allocations familiales appliquées à l'agriculture. Cette étude fera l'objet de notre prochain article.

ROUX-DESBREAUX.

La voix du combattant du 23 juillet 1938

Le 13 octobre 1937 *Le Peuple*, quotidien de la CGT, avait ainsi commenté « La Tragédie paysanne » : « (l'auteur) termine en marquant éloquentement l'influence que les masses paysannes pourraient exercer en faveur du rapprochement des peuples ».

Braibant est membre du syndicat des techniciens de l'agriculture de la CGT. Le 13 mars 1937 le plus ancien des quotidiens du syndicalisme avait publié un article « d'une rare concision » de lui : « Comment le grand capitalisme a chassé les paysans de la terre. », une page entière outre un encart d'interview de Michel Rius, secrétaire administratif de la Fédération de l'agriculture.

Office du blé, conventions collectives de travail et de vente, développement de la coopération agricole, seule susceptible d'apporter le progrès dans nos campagnes, et législation sociale pour les petits exploitants.

La dernière partie de *La Tragédie paysanne* est consacrée à l'orientation sociale de la paysannerie, aux rapports des populations rurales avec les masses prolétariennes des villes et leurs organisations syndicalistes, notamment la C.G.T., et aux grèves de cultivateurs. Marcel Braibant examine ensuite l'orientation politique de la paysannerie en France et dans les grands pays agricoles étrangers ; il termine en marquant éloquentement l'influence que les masses paysannes pourraient exercer en faveur du rapprochement des peuples.

La Tragédie paysanne n'est pas un recueil de lamentations, mais une œuvre positive qui prouve que dans l'intérêt national et humain la petite paysannerie peut et doit être sauvée.

Comment le grand capitalisme a chassé les paysans de la terre



La mécanisation transforme les conditions du travail de la terre.

Le Rassemblement paysan voulu par notre Fédération permettra une action efficace contre les trusts

nous déclare **MICHEL RIUS**, secrétaire administratif de la Fédération de l'agriculture



Un tracteur en action sur un champ.

Disparition de la petite industrie agricole et de petit commerce.

Les usines de fabrication du ciment.

IBAO. - La grande industrie obtient l'interdiction de cultures importantes.

Les fûts autotermes.

Le stabilisateur des salaires.

Une véritable souveraineté économique.



Le Rassemblement paysan veut l'égalité des droits.

Vers l'application des lois sociales.

La coopération est systématiquement entravée.

Les paysans et le progrès social.

La politique salariale.

La déflation.

Les trusts exigent d'autres rançons paysannes.

La constitution de grands domaines.

Les viticulteurs menacés.

Les viticulteurs menacés.



La plantation des pommes de terre.

POUR vos achats de livres

ADRESSEZ-VOUS A LA

LIBRAIRIE SYNDICALE

212, rue Lafayette

PARIS (10^e)

Tous les jours

CHAQUE

TRAVAILLEUR

SYNDICAT

PELUTANT

doit lire

Le Peuple

Place aux idées, à l'indépendance, au progrès de la vie.

La grande industrie s'est, en effet, emparée de la plupart des produits agricoles; elle a absorbé ou ruiné presque toutes les petites industries et le commerce local. Les neuf dixièmes des moulins français ont disparu ; le nombre des sucreries a baissé des trois quarts, pour une production qui a quadruplé (la plupart des usines qui ont subsisté étant d'ailleurs entre les mêmes mains); la même concentration s'est produite dans la brasserie. De puissantes sociétés laitières se sont constituées, accaparant la presque totalité du lait ; dans l'agglomération parisienne, par exemple, un million de litres de lait par jour sur 1.200.000 litres sont distribués par le trust de la laiterie en gros ; dans les régions beurrières et fromagères, les petits établissements ont été absorbés par quelques grosses firmes ; dans le vignoble, de puissantes sociétés se sont emparées du marché.

L'instruction étant jugée inutile pour les petits paysans, des écoles rurales ont été fermées en grand nombre pendant les années de déflation, parce qu'elles n'avaient pas suffisamment d'élèves. En poursuivant cette politique, on aurait fini par priver les habitants des villages les moins peuplés du courrier postal, parce que la distribution coûtait trop cher.

L'essor de l'automobile avait permis de créer des services de transport dans nos campagnes. Les compagnies de chemins de fer ont obtenu, pour protéger leur monopole, la suppression de la plupart des circuits ruraux ; c'est ce qu'on a appelé « la coordination du rail et de la route ».

Ainsi, la politique et l'économie dirigée par le grand capitalisme ont enfoncé plus profondément la paysannerie dans la solitude, dans la misère et dans l'ignorance.

Marcel BRAIBANT,
du syndicat des techniciens de l'agriculture.



La plantation des pommes de terre



Le machinisme transforme les conditions du travail de la terre

En 1938 Marcel Braibant est un publiciste renommé en matières de politique agricole et rurale. Il dirige toujours les coopératives laitières et de blé de Rethel. Il est membre de la Commission supérieure des allocations familiales. Avec un nouveau projet de livre en vu, il assume le secrétariat du syndicat des écrivains paysans de la CGT qui vient d'être créé. (v. Le Peuple du 13.03.1938) ->

Sa nouvelle publication est une anthologie de textes « Les paysans aujourd'hui » de différents auteures et auteurs. Il en résulte 159 extraits d'ouvrages littéraires, journalistiques, politiques, scientifiques de 75 auteurs, dont 15 femmes. Sans oublier Charles et Marcel Braibant. Publié chez Mercure de France en 1940 (Phileas Levesque (1869-1958), agriculteur en Picardie, rédacteur au *Mercure de France* est également un des auteurs)

l'exemplaire de la bibliothèque de Charles porte la dédicace « *Pour Eveline, Charles et Guy bien affectueusement* » signé « *Marcel Braibant, 21 mars 1940* ». Si la « *Tragédie paysanne* » avait été notée avec sympathie par « *Le Coopérateur de France* », par le « *Combat* » (Marc Hella), par le « *Bulletin de la Confédération* » des betteraviers, par l'*Humanité* (Jean Bruhat), par « *Les Nouvelles littéraires* » (Joseph Voisin), par « *Le Paysan* » (Michel Rius et Hubert Chiquois) par « *Le Populaire* » (J.P. Severac, voir plus haut), par « *Le Temps* » (Paul Decharme voir plus haut), par « *L'Oeuvre* » (A.Z.) et probablement d'autres, dès la parution du livre, « *Les Paysans d'aujourd'hui* » n'a pas eu cette chance. La guerre a pris le dessus. Le beaux-fils de Braibant, André est mobilisé, Marcel, bien que dispensé des obligations militaires depuis 1929, s'est constitué volontaire en 1939. Jusqu'au 10 mai 1940 c'est la « *drôle de guerre* »

Le but des fondateurs du syndicat apparaît ainsi en plein relief : *collaborer comme partie intégrante à l'œuvre d'émancipation paysanne qui préoccupe la C.G.T.*

Léon Jouhaux disait au Comité confédéral national le 14 avril 1937 : « Il importe que la paysannerie française ne se désolidarise pas de la classe ouvrière, il importe essentiellement que les intérêts de la classe ouvrière se trouvent liés les uns aux autres. »

A cet appel fréquemment renouvelé de la C.G.G. les écrivains paysans viennent de répondre : présents !

L'espoir sera permis d'une collaboration féconde quand on saura qu'outre les encouragements chaleureux d'Emile Guillaumin, le syndicat a enregistré parmi ses fondateurs les adhésions précieuses des plus célèbres parmi les auteurs paysans : Phileas Lebesgue, Francis André, Joseph Voisin, Marie Colmont, Léon Gerbe, Alexandre Boisserlé, Maina Jablonska, Marcelle Capy, Michel Rius, François Mioch, Romain Roussel (prix Interallié 1937), etc. La société des amis d'Eugène Le Roy (président, M. Guillaumié, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux ; secrétaire général, Mme Kellerson) vient de donner son adhésion au syndicat qui enregistre chaque jour de nouveaux concours et dont le siège social est 186, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris.

Le secrétariat du syndicat est confié à Marcel Braibant, qui en est le créateur. Les fonctions de trésorier sont assurées par Marie Colmont.

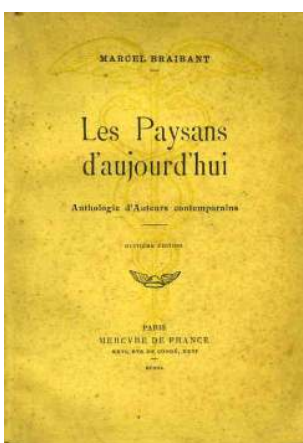
Le but des fondateurs du syndicat apparaît ainsi en plein relief : *collaborer comme partie intégrante à l'œuvre d'émancipation paysanne qui préoccupe la C.G.T.*

Léon Jouhaux disait au Comité confédéral national le 14 avril 1937 : « Il importe que la paysannerie française ne se désolidarise pas de la classe ouvrière, il importe essentiellement que les intérêts de la classe ouvrière se trouvent liés les uns aux autres. »

A cet appel fréquemment renouvelé de la C.G.G. les écrivains paysans viennent de répondre : présents !

L'espoir sera permis d'une collaboration féconde quand on saura qu'outre les encouragements chaleureux d'Emile Guillaumin, le syndicat a enregistré parmi ses fondateurs les adhésions précieuses des plus célèbres parmi les auteurs paysans : Phileas Lebesgue, Francis André, Joseph Voisin, Marie Colmont, Léon Gerbe, Alexandre Boisserlé, Maina Jablonska, Marcelle Capy, Michel Rius, François Mioch, Romain Roussel (prix Interallié 1937), etc. La société des amis d'Eugène Le Roy (président, M. Guillaumié, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux ; secrétaire général, Mme Kellerson) vient de donner son adhésion au syndicat qui enregistre chaque jour de nouveaux concours et dont le siège social est 186, rue du Faubourg-Saint-Martin, à Paris.

Le secrétariat du syndicat est confié à Marcel Braibant, qui en est le créateur. Les fonctions de trésorier sont assurées par Marie Colmont.



Marcel Braibant, on le sait, est un spécialiste de la question paysanne. Chez lui, c'est une vocation, c'est une mission.

Impossible de mieux connaître son sujet, et de mieux l'aimer, avec plus d'intelligence, plus d'ardeur, plus de volonté.

Lieutenant aux armées, Marcel Braibant (qui publia, il n'y a guère, *La Tragédie paysanne*, à propos de la désertion des campagnes) n'a pas renoncé à faire paraître, en temps de guerre, cette anthologie d'auteurs contemporains à laquelle, en temps de paix, il travailla avec tant de patience, et disons le mot, avec tant d'amour.

Mais ce qu'il convient de souligner, car c'est ce qui caractérise cet ouvrage et lui donne son prix, c'est qu'il ne s'agit pas ici de morceaux choisis dans le « genre rustique ». « En consacrant notre étude, dit l'auteur, à la

vie active du paysan modernisé, nous nous sommes privés de tout ce qui est élégie et contemplation ». Ainsi l'anthologie que présente Marcel Braibant n'est-elle point un recueil de bergeries, ou d'évocations poétiques. Elle n'est même pas un recueil strictement littéraire ; son intérêt est beaucoup plus vaste, humain à la fois et social. Certes, le talent y tient une place essentielle. Et l'on y trouvera, parmi d'autres plus obscurs, des noms très connus, et très aimés du public. Mais le choix est fait de telle façon, que cette anthologie, en même temps qu'une étude de la condition paysanne, compose une sorte de fresque.

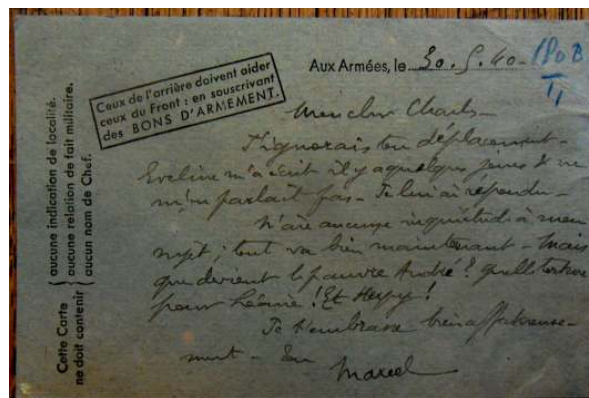
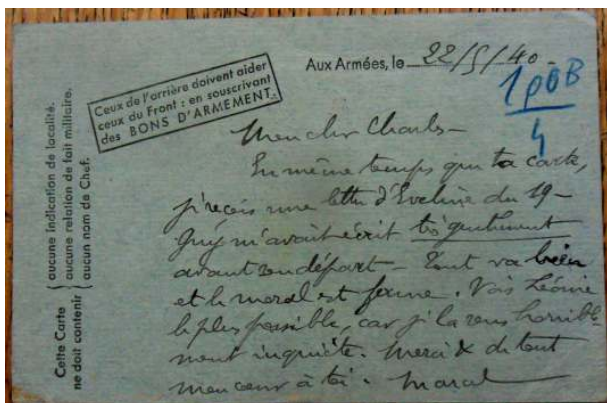
A côté des littérateurs, les sociologues ont parlé, et les économistes, et aussi les paysans qui travaillent la terre. C'est « la vie du paysan moderne, dit l'auteur, ses caractères, son grand et noble labeur au cours d'une existence trop souvent misérable, et les conditions de son salut dans le proche avenir ».

Marianne du 24 avril 1940 : Suzanne Normand dans la rubrique « Ce que femme dit... »

(Suzanne Normand vient de publier « *Sous le masque du racisme* ») -

L'invasion commence le 10 mai. André est attaché à une unité britannique comme officier de liaison. Avec l'évacuation des forces alliés de l'encerclement de Dunkerque il se trouve à Londres le 1 juin. Il retournera en France au service de la « *France libre* ». Deux cartes postales du 22 et du 31 mai à son frère Charles témoignent des liens familiaux de Marcel Braibant. « *Guy m'avait écrit très gentilement ... Tout va bien et le moral est ferme. Vois Léonie le plus possible, car je la sens*

horriblement inquiète » écrit-il et : « N'aie aucune inquiétude à mon sujet ; tout va bien maintenant – Mais que devient le pauvre André ? Quelle torture pour Léonie ! Et Herpy ! »



À l'armistice le régiment entier de Braibant s'étant constitué prisonniers dans les Vosges, Marcel se trouve dans l'Offlag 194 à Châlons sur Marne. À Reims le préfet André Jozon, de retour de l'exode le 1 juillet, (et bientôt remplacé par René Bousquet, son adjoint) négocie avec les occupants la remise en route de la production agricole et nomme (sur proposition allemande ??) Braibant officier de liaison entre les instances de l'occupation et l'administration française en charge de ravitailler les troupes occupantes et la population. Paysans et ouvriers souvent prisonniers, chevaux réquisitionnés, manque de gazole pour les tracteurs et machines, de fils pour les lieuses et autres ustensiles nécessaires à la récolte, lignes de communication interrompues – la tâche du « prisonnier en congé », son statut officiel, n'est pas facile.

Braibant s'y attache énergiquement. Il peut se servir de sa propre voiture. En mission, essence rationnée, il sillonne le pays entre fermes et usines, négocie entre Reims et les responsables de l'occupant au « Majestic », siège du commandement militaire à Paris, notamment la question de la main d'oeuvre, de la libération de prisonniers. Il profite d'un laissez-passez pour visiter Herpy d'où il rapporte quelques affaires et des nouvelles bien venues à la famille. Le 15 septembre 1940 Charles note (La guerre à Paris p. 276): « Mon frère Marcel vient d'arriver pour deux jours. Il a passé quelques heures à Herpy. Heureusement le village et la maison ont moins souffert qu'on ne l'avait dit ... Il y a à Herpy une trentaine d'habitants (au lieu de 200 en temps normal) ... Marcel me montre son laissez-passer qui l'autorise à franchir "la frontière" à Neufchatel, le territoire français s'arrête donc à "no rivière", comme disent les bonnes gens en parlant de l'Aine. C'est une affaire d'état pour passer de l'autre côté de cette ligne. Les Allemands ont construit un pont à Hargny, à deux km en aval d'Herpy. Ils autorisent les gens d'Herpy et des autres villages de la rive Nord qui en fait ne sont plus français, mais "lothringians" ou quelque chose de ce genre, à venir y rencontrer leurs parents et leurs amis de la rive sud une fois par semaine, le dimanche ! »

Marcel a réussi de prolonger son congé du Offlag au-delà de la fin des récoltes. (Il gardera son solde d'officier (équivalent à 600-700 Euro) jusqu'en juin 1941. En suite il obtiendra des honoraires équivalents de la Kommandantur de Reims pour services en temps partiel jusqu'au printemps 1943. Il voit l'occasion de continuer son activité de propagande pour la modernisation de l'agriculture et de la vie rurale (l'occasion aussi d'augmenter ses revenus?) quand Marcel Déat lui ouvre les pages du quotidien l'Oeuvre devenu un des organes de la presse « collaborationniste » avec son nouveau directeur. Sa famille et lui doivent avoir connu Déat et Hélène Delaveau-Déat à Reims, « entre notables ». L'ancien combattant, capitaine, pacifiste, réformé agrégée de philosophie y enseignait dans les années 20, fut élu conseiller municipal en 1925, député de 1927-29. Militant anti-fasciste, pourfendeur de l'antisémitisme durant les années 1930, l'ancien « dauphin » de Léon Blum enseignait à Paris au Lycée Fénélon en 1936. Braibant et lui étaient des anciens combattants pacifistes de gauche, Braibant s'est intéressé au projets des « planistes » desquels Déat aussi fut proche.

Un premier article de Braibant parut le 15 octobre 1940 : « L'exemple de la Marne. L'agriculture française s'organise » (trois extraits ci-dessous). Braibant contribuera régulièrement à

L'Oeuvre jusqu'au 7 juillet et 5 août 1942. Ses articles se limitent strictement à la politique agricole, sauf un, qui commémore les dix ans depuis la réunion franco-allemande des jeunes gens à Rethel. On constate dans ses écrits une sympathie pour le « Reichsnährstand » qu'il prend pour un modèle de corporatisme sans jamais s'expliquer (ce qui aurait entraîné une prise de position au sujet du « Führerprinzip »). Il épouse également un projet de « La France européenne » qui est celui des stratèges hitlériens. Ni le corporatisme du Reichsnährstand, ni l'Europe Hitlérienne ne correspondent aux idées qu'il exprime sur l'organisation corporatiste et sur une Europe, zone de libre échange pour les produits français. Les deux références peuvent bien servir de « Parapluie ». Aucune concession spécifique à la rhétorique nazi par ailleurs, ni à l'antisémitisme, ni à l'anticommunisme, les deux signes distinctifs de soumission à l'occupant allemand.

De nouveaux efforts pour l'organisation agricole sont tentés actuellement. L'un des plus intéressants est dû à l'initiative du plus jeune préfet de France, M. René Bousquet, qui occupait il y a quelques semaines encore le poste de secrétaire général de la Marne et qui, à 31 ans, vient d'être promu préfet de ce département, a institué, sous son autorité et celle du directeur des services agricoles, M. Martinval, un contrôle des différentes productions agricoles. Les cinq contrôleurs : MM. Barre, Patizel, Doyard, Pérard et Herbin, sont des personnalités agricoles du département ; ils sont respectivement

Telle est l'organisation que nous devons à l'heureuse inspiration d'un jeune administrateur qui a déjà donné de nombreuses marques de son activité et de son énergie ; l'autorité allemande s'est déclarée disposée à donner tout son appui à l'œuvre du préfet de la Marne ; il ne faut cependant pas se dissimuler qu'elle ne réussira que dans la mesure où les chefs désignés seront pour nos cultivateurs les guides qui leur ont trop souvent manqué et constitueront l'élite rurale indispensable au relèvement du pays.

chargés de la production des céréales, de l'élevage du bétail, et de la viande, de la production viticole, des betteraves et de l'industrie sucrière, du lait et des produits laitiers ; d'examiner, dans le cadre de leur spécialisation, tous les éléments matériels et techniques susceptibles d'améliorer ou de réformer la production agricole du département et de proposer toutes les mesures susceptibles de favoriser la production agricole, veiller à l'application des décisions prises par l'administration ou par les organismes professionnels et interprofessionnels.

Il ne nous appartient pas d'énumérer les livres purement documentaires ; mais on doit rappeler l'Anthologie littéraire et sociologique que M. Marcel Braibant consacre aux *Paysans d'aujourd'hui* (Mercure de France) ; il y figure des textes de romanciers, de poètes, de politiques, d'économistes, et c'est une réunion de documents sans prix. Enfin, pour mémoire, la *Psychologie des animaux sauvages*, de M. Achille Urbain (Flammarion), qui servira de contre-épreuve scientifique aux thèses soutenues en littérature par M. André Demaison.

André THÉRIVE.

Voilà un livre d'un admirable socialisme, où sont servis l'art, la poésie, et même la politique, au sens le plus intelligemment humain qu'on puisse donner à ce mot.

Il est regrettable que sa publication ait eu lieu en mars dernier, et que la censure ait cru devoir, à ce moment-là, supprimer, en les faisant arracher du volume, après qu'il eut été broché, une dizaine de pages. Mutilation grossière, brutale, révoltante. Mais on est secoué d'une hilarité méprisante, lorsqu'on lit, dans la table des matières — qui, elle, n'a pas été caviardée — les titres des morceaux jugés dangereux pour les lecteurs français de mars 1940. Les voici : *L'asservissement aux nouvelles féodalités*, par Marcel Braibant ; *La restriction de la production et la destruction des richesses*, par Jean Giono ; *Les saisies et les expulsions au nom de la loi* (citation de l'Oeuvre) ; *Pour que le carcan tombe de tes épaules*, par Marie Colmont... Vous avez compris. Bientôt, heureusement, le livre sera édité intégralement.

Puisse-t-il travailler à refaire le bonheur des paysans, et le nôtre.

René Gerin.

Premier article de Braibant dans l'Oeuvre

Le Temps du 1 janvier 1941

L'Oeuvre du 15 octobre 1940

Il paraît possible de procéder par persuasion au recrutement des chômeurs et à leur placement chez des cultivateurs susceptibles de les employer. Aux uns et aux autres on rappellera que dans un pays occupé par une armée en opération et désorganisé par de cruelles épreuves, l'industrie ne peut pas continuer à tourner à plein, puisqu'elle n'a plus de travail pour la guerre, terminée pour la France, ni pour la paix, qui n'est pas encore revenue. On fera comprendre en s'adressant à l'opinion que pour diminuer les charges de la nation, réduire les misères du chômage et améliorer le ravitaillement du pays, il est indispensable qu'un certain nombre d'ouvriers acceptent de quitter les centres industriels et de porter dans les campagnes leurs for-

Le 31 octobre 1940 Léonie et Marcel se rendent à Herpy — pour la dernière fois ensemble. Il a obtenu un « Ausweis » pour 15 jours. Le couple n'avait plus que rarement vécu sous le même toit depuis que Léonie avait quitté Reims pour vivre auprès de ses enfants à Paris. À quel moment Marcel Braibant est-il devenu l'homme auquel son frère et la famille de sa génération ne parleront plus jamais ?

Du 25 novembre 1940 date une réponse à von Lüttichau du Majestic, section Ravitaillement et Agriculture, un typoscript de 3 pages, réponse à la question: peut-on remplacer la main d'oeuvre qui

manque à la campagne par les chômeurs de l'industrie? Argumentation de Braibant: En principe oui, mais pratiquement impossible, surtout dans l'immédiat. « Par humanité et pour ...un résultat économique et productif il faut que les chômeurs qui partent à la campagne soient assurés d'y trouver des conditions matérielles d'existence dignes et sûres. »

Des avocats auteurs de tracts

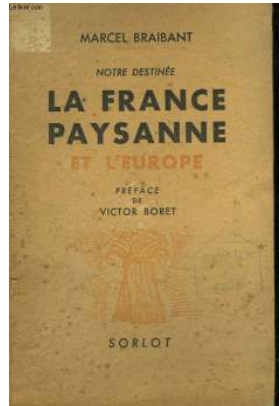
de propagande anglaise ont été arrêtés
La plupart appartenaient au barreau de Paris

Il y a quelque temps, la police arrêtait, à Drancy, quatre jeunes gens qui distribuaient des tracts de propagande anglaise. Des perquisitions à leurs domiciles permirent de saisir des papiers, des textes et des duplicatures.

Au cours des interrogatoires, on apprit les noms des instituteurs de ces tracts. Il s'agissait de plusieurs membres du barreau de Paris, qui furent appréhendés. Citons, parmi eux M^{rs} Roger-Georges Etienne, Léon-Maurice Nordmann, ancien chef du cabinet de l'ex-ministre Pomaret, Albert Naud, qui fut arrêté jeudi dernier après une perquisition chez lui.

M^r Jean Odin, mêlé à la même affaire, a été arrêté à Bordeaux et transféré à la Santé. On recherche M^r Weil-Curiel, ancien candidat du Front populaire dans le V^e arrondissement, et notable protégé de Léon Blum. Cet avocat se montrait fort curieux récemment, dit-on, dans les couloirs du palais, des moyens qu'il pourrait employer pour gagner la Grande-Bretagne. L'enquête se poursuit.

Le *Matin* du 21 janvier 1941 annonce que André Weil-Curiel est recherché depuis le 13 janvier, date de l'arrestation de ses camarades. La maison est perquisitionnée, sa sœur Odette, enceinte près du terme, est interrogée, et pense qu'on l'amènerait à Fresnes. Deux mois plus tard André tombera dans un piège tendu.



MARCEL BRAIBANT : *La France paysanne et l'Europe*, préface de Victor Boret (Sorlot). — Il ne suffit pas de parler du retour à la terre ; il est nécessaire d'en faire comprendre la nécessité. L'opuscule de notre collaborateur

Marcel Braibant y aidera. Ici, pas de phrases, mais des chiffres et des graphiques éloquentes, qui expliquent le déclin de l'agriculture française, font l'inventaire de ses productions, stigmatisent sa politique de malthusianisme au cours des dernières années, et lui ouvrent tout de même de brillantes perspectives pour le ravitaillement de l'Europe de demain. Comme le dit le préfacier, le retour à la terre peut et doit « faire naître un immense espoir dans l'âme française ».

Il nous faut encore emprunter quelques chiffres à la démonstration de M. Marcel Braibant : « La France paysanne et l'Europe », pour bien faire comprendre l'état réel de notre production agricole.

Les colonies, les pays étrangers comblaient le déficit. Mais il n'en est pas moins vrai que nous nous ruinons bel et bien. La situation difficile qui est la nôtre nous obligera-t-elle à faire l'effort nécessaire ?
René MARTEL.

Paris Soir du 18 février 1942

Le *Matin* du 21 janvier 1941

L'Oeuvre du 21 mars 1941

En mars 1941, chez Sorlot, paraît un petit livre d'apparence adapté à la pression de l'occupant d'intensifier la production agricole et à sa propagande d'une « France européenne », quoique sur la ligne des publications antérieures de Marcel Braibant: « Notre destinée. La France paysanne et l'Europe », préface de Victor Boret. La thèse du livre : la paix revenue, la France agricole pourrait profiter d'un marché commun européen, il faudrait y penser maintenant. Le texte suscite l'ire des patriotes à Londres d'autant plus que Boret et Braibant suivent l'invitation d'en parler à la Radio-Paris, radio de propagande sous tutelle allemande. La réaction vient tardivement, le 6 décembre 1941, 3 pages la transcription, voici le début et la fin de la polémique:

Radio Londres 6-12-41

Honneur et Patrie, voici la France libre.

Un capitaine, ancien combattant des deux guerres, décoré de la Croix de Guerre 1914 et de la Croix de Guerre 1939, dont le fils est prisonnier en Allemagne, vous parle :

" J'ai sous les yeux une petite brochure intitulée " La France Paysanne et l'Europe " publiée voici quelques mois à Paris par M. Marcel Braibant et préfacée par M. Victor BORET . Ce petit ouvrage, bourré de chiffres et de graphiques, a pour objet de dépeindre le paradis terrestre qui attend les Français s'ils consentent à collaborer avec les Allemands et à entrer dans l'ordre nouveau.

Allez à Berlin répandre la bonne parole. Essayez donc de consoler les mères qui pleurent leurs fils tués en Libye, ou en Russie et qui tremblent en entendant les sirènes annonciatrices des avions de la R.A.F. mais pas chez nous M. Braibant, dites à la Kommandantur allemande qui vous paie, vous et M. Boret, pour écrire vos petits bouquins, qu'elle dépense sans argent en pure perte ».



Au mois de mars 1941, au moment où André est recherché et tombe dans un piège tendu par la Gestapo, Braibant reçoit une lettre, non pas à son domicile à Reims mais à celui d'André et Léonie à Paris, ce qu'il interprète comme un test de leurs relations. André en détention est interrogé et s'attend à être fusillé. Contre toute attente il est libéré à condition qu'il infiltre le gouvernement de Vichy. Ce qu'il fera, mais en informe Londres. Il écrira dans ses mémoires (*Le Temps de la Honte*, III, p. 102) « J'avais lu dans la *Pariser Zeitung* l'éloge d'un livre consacré aux rapports économiques et agricoles de la France et de l'Allemagne que mon beau-père venait de publier chez Sorlot. Je l'avait montré à Doering, et le fait que cet article eût paru dans la gazette officielle des Allemands à Paris, concourut à lui prouver que malgré mes „folies gaulliste“, le crédits des miens semblait encore grand à l'ambassade. Et plus loin (p 109) : « La supposition la plus plausible qui retenait ensuite mon attention, était qu'une puissante intervention avait contraint Doering à me rendre la liberté sous un vague prétexte. Il était possible qu'Abetz et sa femme, se souvenant de notre ancienne amitié eussent fait des démarches en ma faveur et suggéré ce stratagème pour me tirer d'affaire. Peut-être d'autres puissants du jour s'étaient-ils émus pour moi? Peut-être mon beau-père, très lié avec Déat, avait-il obtenu du directeur de L'Oeuvre qu'il plaidât ma cause ; peut-être était-ce Luchaire ? »

(continuation:)

La lettre que son beau-père avait reçu contenait l'invitation à servir de commissaire à l'Agriculture de l'Exposition « La France européenne » au Grand Palais. L'invitation venait de Jacques de Lesdain, grand propagandiste pro-nazi, antisémite notoire auquel l'occupant avait confié la rédaction politique de « L'Illustration » et, actuellement, l'organisation de l'exposition.

Non seulement Marcel Braibant accepte, il fait construire, à partir du 6 avril, une véritable ferme modèle à l'intérieur du Palais, engage une fermière d'Herpy, qui le fait libérer son mari et son beau-frère prisonniers en Allemagne, et leur confie les animaux de différentes régions de France à tour de rôle. Quand l'exposition ferme le 31 octobre 1941, 600 000 visiteurs, 35 000 écoliers l'ont vu. Sa collaboration à cette prouesse des « européens » de « l'ambassade » allemande, sa collaboration à l'Oeuvre et au parti de Déat, ces actes sont ils à l'origine de la rupture familiale ? Rien est plus sûr. (Léonie Braibant a obtenu un laissez-passer pour la ligne de démarcation quand, le 12 décembre 1941 à Lyon elle prend congé de son fils « André Braibant » qui a décidé de « disparaître » via l'Espagne à Londres. L'a-t-elle obtenu par Marcel?).



Les visiteurs se pressent autour de la ferme modèle qu'a installée M. Marcel Braibant chargé de l'importante partie agricole de l'Exposition.



L'Exposition de la France européenne a été, hier dimanche, ouverte au public et a connu immédiatement un énorme succès. Malgré le soleil radieux, la foule se pressait sous la verrière du Grand Palais. Et tous les citadins qui n'avaient pas quitté Paris pour les jours de fête voulaient se donner l'illusion de la campagne en admirant la ferme modèle, avec ses vaches, ses moutons, sa truie et ses petits gorets, ses poules, ses lapins et ses canards.

Dans l'immense diorama de deux cent quarante mètres qui entoure le rez-de-chaussée du Grand Palais, la vigne, gloire de notre sol, tient une grande place. Puis les fruits, les céréales et les bois. Et cette apothéose de nos productions agricoles ne retenait pas moins l'attention des visiteurs.

Mais l'esprit et le plaisir n'ont pas été oubliés. L'exposition possède un grand restaurant, un magnifique théâtre, une salle de ci-

néma, un théâtre du folklore où l'on présente chansons et danses de nos provinces.

Pourtant, faut-il l'avouer... Le théâtre des marionnettes sembla obtenir hier le plus grand succès.

Et lorsque la foule se fut écoulée, la vie intime de la ferme commença vraiment. On rentra Honorable, l'énorme étalon ardennais, à l'allure de centaure, dans son écurie. Un dernier coup d'œil aux étables et à la porcherie. Enfin, seule, la famille Pignolet dina, heureuse de se retrouver réunie, car Maurice et Serge Pignolet, cultivateurs des Ardennes, sont deux prisonniers libérés pour venir tenir la Ferme modèle.

Le grave souci du ravitaillement du bétail incombe à M. Marcel Braibant, prisonnier de guerre lui aussi et également libéré. Deux fois par semaine, il lui faut aller à 40 kilomètres de Paris chercher 1.200 kilos de f o u r r a g e frais... Mais M. Braibant est payé de ses peines par le succès qu'obtient sa réalisation.

S. M.

Paris Soir du 3 juin 1941

Le ravitaillement serait assuré

et il n'y aurait pas de marché noir si nous avions plus de coopératives

par MARCEL BRAIBANT

Il y a en France, comme partout, des coopératives ; mais elles sont chez nous trop peu nombreuses et trop faibles ; nos gouvernements ne les ont jamais considérées à leur véritable valeur, ministres et parlementaires, redoutant leur influence qui aurait effectivement et heureusement pu, si le mouvement coopératif s'était développé, s'imposer au pouvoir politique. Maîtres de nos destinées, les trusts et les puissants intermédiaires tenaient les coopératives à leur merci, avant la guerre.

Un seul fait indique l'impuissance de la coopération : nos coopératives n'ont pas de statut juridique ; elles sont obligées de recourir pour leur constitution et leur fonctionnement à des types de sociétés qui ne répondent ni à leur

but, ni aux nécessités de leur existence.

La situation n'a pas changé depuis la révolution nationale. Grâce aux Comités professionnels et interprofessionnels, les industriels des produits agricoles, les grossistes, les commissionnaires, les mandataires et autres privilégiés continuent à faire la loi ; ils sont à tous les postes de commande et dirigent l'économie au gré de leurs seuls profits immédiats et contre l'intérêt général.

Si le « nouveau » régime avait fait confiance à la coopération, nous aurions plus de coopératives agricoles de production et de transformation, et nous serions plus largement ravitaillés.

(Voir la suite à la 2^e page.)

L'Oeuvre du 11 juin 1941

Braibant n'a jamais cessé son combat pour les coopératives. Sous le 19 juin K.H. Gerstner de la « Botschaft », Section économique, lui écrit p.p. par rapport à l'article ci-dessus : « Cher Monsieur Braibant, ... Je tiens à vous dire que les idées que vous exprimées (sic!) sont aussi les nôtres et je vous prie de continuer dans cette voie qui, à ma conviction, est la seule qui peut mener à un résultat définitif, Je vous prie également de faire part à Monsieur Déat de tout mon consentement et appui que je lui donne pour sa propagande pour les coopératives agricoles, Veuillez agréer... »

Le lieutenant Braibant avait été mobilisé le 24 août 1939, il se trouve démobilisé le 5 novembre 1941. Le 27 juillet il avait joint le RNP de Déat, parti collaborationniste, opposé à Vichy et au PPF de Doriot, regroupant une partie de l'ancien gauche pacifiste défendant le suffrage universel, la laïcité etc. Braibant joint le Centre paysan du parti.

Son activité de propagande pour la préparation de la (future) production agricole intensive ne s'arrête pas à la fermeture de l'Exposition au Grand Palais. Braibant ait « le vent en poupe » lui écrira son adjoint. Les autorités allemandes financent une « Caravane de la France européenne », « Exposition du progrès agricole », qui prolonge l'exposition du Grand Palais et sillonne la zone occupé durant l'été 1942 et de nouveau - preuve d'un soutien fort du Majestic - en 1943. Une brochure signé Braibant : la démonstration de machinerie et techniques en substance, l'idéologie « européenne » comme accompagnement.

C'est d'abord aux paysans que s'adresse la présente publication.

Pour ceux qui parcourront L'EXPOSITION DU PROGRÈS AGRICOLE, elle sera un guide et un souvenir.

Aux travailleurs de la terre qui n'auraient pas la possibilité de voir la Caravane de la France Européenne, elle apportera l'image des réalités qui précipitent l'agriculture française à la ruine et qui peuvent demain la sauver.

Réalité, le déclin continu, depuis un siècle, de notre production agricole, précipité par le morcellement de l'Europe et la privation de nos débouchés naturels.

Réalité, la volonté de domination des pays neufs, Amérique et Empire Britannique qui, au cours de ces cinquante dernières années, ont toujours cherché à nous imposer leurs produits agricoles : blé du Canada et d'Australie, fruits de Californie et d'Afrique du Sud, sucre des pays chauds, oléagineux des Indes anglaises, etc.

Réalité, la solidarité économique des peuples européens qui doivent s'unir pour s'affranchir de la domination des peuples extra-européens et rendre impossible le blocus qui, une fois de plus, atteint cruellement les nations les moins évoluées au point de vue agricole.

Réalités, les progrès techniques qui nous permettent d'accroître considérablement nos productions agricoles, de faire succéder l'abondance aux restrictions et aux contingentes et de réduire la peine des travailleurs de la terre.

Réalité, dans une France qui ne cherchera plus à faire violence à son Destin, le rétablissement de l'artisanat rural indispensable à l'évolution de notre agriculture.

Réalité, l'essor des industries agricoles qui nous préserveront du chômage en procurant des emplois aux travailleurs des usines et des bureaux.

Ces réalités qui commandent notre avenir sont exposées dans les dioramas, les décors inspirés de

sujets familiers, les cartes et les maquettes de la Caravane de la France Européenne et les textes qui les accompagnent ; en examinant ici leur reproduction, les FRANÇAIS comprendront que l'intensification de l'agriculture est la condition de notre renaissance nationale et de l'avènement d'une paix durable et prospère dans une Europe remembrée et réconciliée.

Braibant



Le ravitaillement serait assuré si...

(Suite de la première page.)

D'abord parce que ces coopératives encouragent et augmentent la production en améliorant la culture, en mettant à la disposition des petits exploitants les machines qui assurent aux grands domaines leurs rendements élevés et en vulgarisant les méthodes scientifiques et les connaissances économiques.

Une coopérative, c'est en outre un instrument d'organisation et de discipline. La haterie coopérative par exemple ne peut tenir et prospérer que si elle reçoit de ses adhérents du lait propre, sain et loyal. La société qui tolère le mouillage et la fraude est rapidement perdue. Le polois est assuré au sein de la coopérative par les producteurs eux-mêmes, dans le sein de la profession ; elle est ainsi plus rapide et mieux faite.

Avec les coopératives, le contrôle de la production est facile : à tout instant, les services du Ravitaillement connaissent les activités, les réserves et les possibilités d'avenir, ce qui est impossible avec une multitude de cultivateurs isolés. Plus de dissimulation ; les éléments comptables des années précédentes révèlent la situation des exploitations. Pourquoi d'ailleurs les coopératives cacheraient-ils leur production ? Leurs récoltes échappent à la rancœur des intermédiaires de campagne et des ramasseurs qui vivent des profits réalisés sur eux, comme sur les consommateurs et sont vendues au mieux — exception faite bien entendu du marché noir qui devient impossible avec l'organisation professionnelle par la coopération.

Les coopératives sont aussi des régulateurs de la production. Par

des encouragements et même par de simples indications sur les besoins et les manquants, la collectivité peut provoquer le développement de la production dans le volume nécessaire.

Les coopératives sont enfin, pour le contrôle des prix, d'admirables collaborateurs des pouvoirs publics ; elles constituent des témoins irrécusables.

Quant à l'autre extrémité du circuit, fonctionnement des coopératives de consommation qui distribuent les produits, le contrôle et l'assainissement du marché sont assurés.

Avec ces coopératives, le Ravitaillement dispose de la répartition du même instrument puissant qu'à la production.

Mais la révolution nationale n'a rien fait pour la coopération ; comme le régime précédent l'a sacrifiée.

P plutôt que l'organisation professionnelle par la coopération, le gouvernement a choisi la contrainte ; aux encouragements à la production, le gouvernement a préféré la taxation et les mesures de police.

Les coopératives agricoles sont comme autrefois traquées par les trusts du lait, du vin, etc. et par le gros commerce. Et les coopératives de consommation sont paralysées par les réglementations et les ajustements du marché noir.

Tant qu'on ne s'engagera pas résolument dans la voie coopérative, les décrets pourront succéder aux décrets et les règlements aux règlements, le pays ne sera pas ravitaillé.

Marcel Braibant.



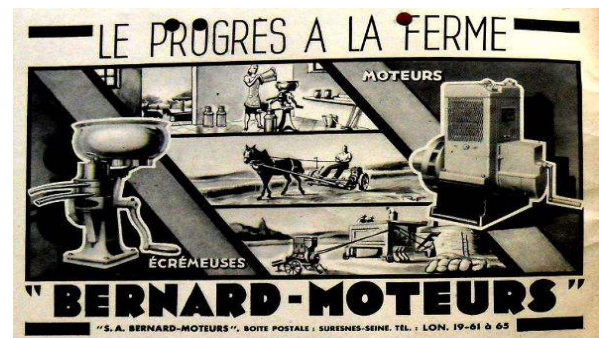
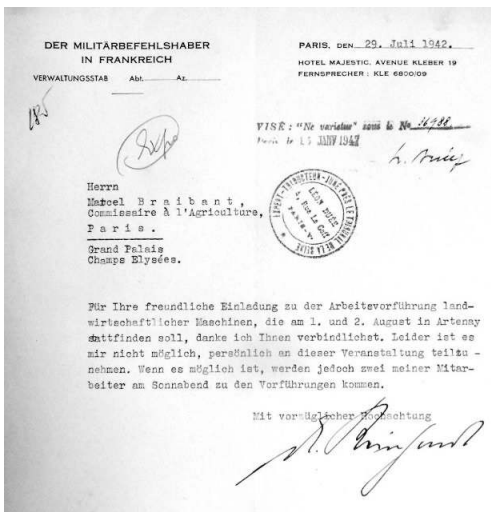
— Ça y est ! Ils l'ont encore pris... pour le charmeur d'oiseaux !

POUR LA PUBLICITE s'adresser à :
Omniun Parisien de Publicité
 18, rue de Marivaux, PARIS-2^e
 Tél. : MICHELIN 90-83 et 90-88

« surenchère de collaboration ». Il en résultera la fondation de la « Ligue de pensée française » en novembre et l'exclusion du parti de Château en février 1943.

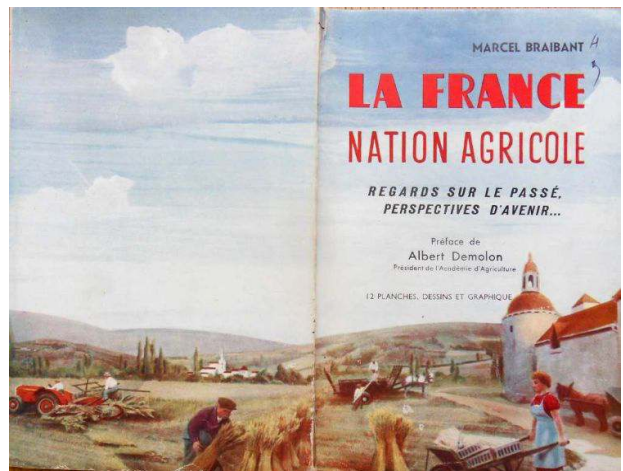


L'entrée de l'exposition (Photo SAFARA.)



Sous le 29 juillet 1942 le vice-chef Reinhardt de l'administration économique au Majestic, secteur ravitaillement, écrit : « Je vous remercie vivement pour l'invitation à la démonstration de machines agricoles au travail, prévue pour le 1 et 2 août à Artenay. Malheureusement il m'est impossible de participer personnellement, mais si possible, deux de mes collaborateurs participeront samedi aux démonstrations. »

En juin 1943 Braibant publie de nouveau un petit livre : « La France Nation agricole » préfacé par l'Agronome renommé (pendant et après les années noires), Albert Demolon. Le texte porte une dédicace élogieuse au « Maréchal Pétain » – rien ne se comprend au premier degré vu la situation. La publication chez Hachette se hurte au rationnement de papier. Le livre paraît chez Les Documents Contemporains, autre édition financée par l'occupant. Ainsi se termine le texte : « ..l'Europe se fera par la terre, par la terre française plus encore que par les autres terres de ce continent, parce que c'est ici que l'intensification de l'agriculture sera la plus rapide et la plus facile et donnera les meilleurs résultats. Relever la France de ses ruines, donner au pays une économie stable et prospère, et participer efficacement à la constitution économique du continent nouveau, en créant une solidarité qui, des paysanneries s'étendra à l'ensemble des peuples, telle apparaît la haute mission que l'histoire offre présentement à la France, nation essentiellement agricole. - La Charité-sur-Loire, avril 1943.»



Quelques lecteurs expriment qu'ils ont apprécié le livre. Ainsi Daniel Seruys, de 11 ans l'aîné de Braibant, économiste, haut fonctionnaire et représentant du patronat avant et après la

guerre. L'auteur continue son activité de conférencier. Aussi anime-t-il le « Centre paysan » avec René de Robert et l'ancien communiste, trotskiste ensuite, Jean Desnots. Il participe à la direction de La « Ligue de pensée française ».

Grâce à l'appui du Majestic, la Caravane a pu démarrer en 1943. À la fin de la campagne, en automne 1943, l'occupant a bien d'autres soucis. Braibant ne désarme pas : il fonde la « Ligue pour le développement et l'intensification de la production agricole en France et dans L'Empire. Dans une interview de la « La Terre française » du 18 mars 1944 il explique que la Ligue a été fondé en décembre 1943. Qu'il y a des agriculteurs mais en majorité des personnalités venus des « différentes horizons de l'activité française »

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

LA CONFÉRENCE DE VERSAILLES

LA conférence organisée le 5 mai dans la magnifique salle de l'hôtel de la Chambre de commerce de Versailles, sur l'initiative de la Société d'agriculture et des arts de la Seine-et-Oise, a obtenu un plein succès.

M. Thomas, secrétaire général de la préfecture, remplaçant M. Pierre Revillod, préfet, appelé à Paris pour l'installation du Chef de l'Etat à Rambouillet, présidait la réunion, assisté de M. Fourcault de Pavant, maire, et de M. Bamberger, président de la chambre de commerce.

On remarquait dans la salle de nombreuses personnalités, parmi lesquelles le général Wemaere, délégué départemental du Secours national ; le chanoine Lebeau, vicaire général, représentant Mgr Roland-Gosselin, en tournée de confirmation ; Mme Halloin, conseillère municipale, et de nombreux conseillers ; M. Dubru, industriel, président du groupement des Industriels, maire de Poissy ; M. Crozet, maire du Chesnay ; MM. Sainte-Beuve, maire de Louvres, vice-président du comtee agricole et horticole de Seine-et-Oise ; Robert Euve, maire de Feucherolles, président de la Banque populaire de Seine-et-Oise ; Greverath, secrétaire général de la chambre de commerce, et de nombreux commerçants et industriels de la ville et des environs.



De droite à gauche : MM. Marcel Braibant, président de la Ligue ; Fourcault de Pavant, maire de Versailles ; Thomas, secrétaire général ; Bamberger, président de la Chambre de commerce ; Maynard, président de la Société d'agriculture ; Maurice Tournier. Au deuxième plan : M. Carlier, secrétaire général de la Société d'agriculture. (Photo Ch. Recoupe.)

Du côté agricole, on notait M. Demolon, inspecteur général de l'Agriculture, directeur du centre de recherches agronomiques, ancien président de l'Académie d'agriculture ; M. Caffin, syndic régional, et M. Lefebvre, syndic régional adjoint de la Corporation paysanne ; MM. Lucas, ancien président de la chambre d'agriculture ; Le Guellin, directeur des services agricoles ; Rabineau, directeur du syndicat agricole de la région de Paris ; Ernest et Maurice Tournier, sélectionneurs de plantes de grande culture ; H. de Beaulieu, secrétaire général de l'Union régionale corporative agricole de Seine et Seine-et-Oise ; Guérinon, directeur des coopératives agricoles de Versailles ; Guillot, président de la société d'agriculture à Etampes ; Royer, ancien président, et Carlier, secrétaire général de la Société d'agriculture et des arts ; Lecollier, président de l'Union fédérative des associations horticoles de Seine-et-Oise, etc...

Parmi les personnalités excusées, on citait MM. Brettegnère, président de l'Académie d'agriculture, et Larchevêque, inspecteur général de l'agriculture, directeur de l'école de Grignon.

• Lire la suite en troisième page •

La Terre Française de mai 1944

Du cercle de la Ligue de pensée française vient le gros des collaborateurs de l'hebdomadaire « Germinal ». Ce dernier des organes de presse financé par « le trust Hiberlen » de l'occupant allemand, fut fondé en avril 1944. Marcel Braibant y contribue 5 ou 6 articles repris par l'édition française de la « Pariser Zeitung », quotidien lancé au début de l'occupation dont le tirage, important au début, est devenu insignifiant. La PZ publie le dernier de ces textes le 29 juillet 1944 :

Le socialisme de notre temps et les paysans

Le socialisme de notre temps n'est pas assez connu dans les campagnes françaises, où la crainte des porteurs est toujours vivace. Il faudrait le divulguer et révéler aux populations rurales les énormes avantages que son avènement présentera pour les travailleurs de la terre.

La propagande devrait d'abord montrer les inconvénients du régime capitaliste, qui ne peut qu'être hostile à l'agriculture. Il serait ainsi d'établir que les oligarchies qui dirigent l'économie libérale n'ont en vue que la puissance industrielle, qui leur rapporte plus de profits que la production agricole nationale. Au contraire, le véritable socialisme, qui vise à l'épanouissement de l'homme, se préoccupe de l'agriculture d'abord, en raison de ses avantages sociaux. Il sait que cultiver la terre ce n'est pas seulement exercer un métier, c'est avoir une manière de vivre, de penser et d'agir, un état qui donne à la vie rurale, dans un régime soustrait à la tyrannie de l'argent, une éminente dignité.

Le nouveau socialisme ne bannit pas la propriété individuelle ; il en reconnaît et en consacre la légitimité et l'utilité en tant qu'instrument de production. Il aboutit à la multiplication du nombre des biens ruraux, en condamnant la propriété lorsqu'elle est un instrument d'oppression et de domination ou un instrument de luxe ou de plaisir et en expropriant ceux qui en font ainsi un usage anti-économique et anti-social. Quel paysan ne souscrit pas à cette politique qui permettra l'accession d'un plus grand nombre de familles de tra-

du métagage, garantira les localités de baux ruraux contre les abus de propriété ; des dispositions nouvelles permettront aux fermiers et aux métayers de profiter paisiblement des avantages qu'ils auront apportés au fonds par leurs méthodes de culture et d'élevage et leur labour.

Pour obtenir une production abondante, il faut une nombreuse main-d'œuvre. A l'effet de maintenir et d'attacher à la terre les travailleurs dont l'agriculture intensive a besoin, même lorsqu'elle emploie largement les machines, le socialisme engagera la politique de logement, d'hygiène, d'adduction d'eau, d'électricité, de chemins ruraux et de gros travaux indispensables à l'amélioration de la condition paysanne et qui n'a été jusqu'à ce jour qu'à peine ébauchée en France.

Pour diffuser le progrès dans les campagnes, il mettra au premier plan de ses préoccupations l'éducation des masses par l'instruction scolaire et post-scolaire et par un service d'informations multiples et variées.

La production ne pourra s'amplifier, comme l'exige l'intérêt social, que lorsqu'un large crédit agricole permettra aux cultivateurs de souligner mécaniquement et de faire au sol les avancées et les substitutions nécessaires. Ici encore, en régime capitaliste, les exigences de la production se heurtent à la puissance des banques qui se sont toujours opposées à l'extension du crédit agricole. Dans un Etat socialiste, où les oligarchies ne dirigeront plus l'économie, les caisses mutuelles de crédit pourront déposer des énormes ressources nécessaires à la modernisation de

vailleurs ruraux à la possession et à l'exploitation du sol ?

L'intérêt social exige que propriétaires exploitants, fermiers et métayers produisent au maximum. Or, la production est découragée et entravée lorsque les truisis, comme dans le régime libéral, s'emparent des instruments et des moyens de production, ainsi que des produits du travail paysan.

La concentration industrielle a permis à quelques sociétés et compagnies de s'emparer de la fabrication du matériel, des engrais, des produits chimiques, ainsi que du commerce des produits du sol. Le socialisme veillera à ce que les puissants organismes qui se sont ainsi constitués en régime capitaliste n'imposent plus leur domination, aussi insupportable pour la paysannerie que pour les consommateurs. Ainsi la production sera efficacement encouragée.

La coopération agricole, sous toutes ses formes, coopération d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles, est une des pièces maîtresses du progrès rural et un des principaux instruments de l'affranchissement économique des masses paysannes. Le régime capitaliste n'a cessé de mener sourdement et silencieusement la lutte contre la coopération. Le socialisme aidera, encouragera et soutiendra la création et le fonctionnement des sociétés coopératives qui ne seront plus abandonnées au danger d'une lutte inégale contre les puissances industrielles.

L'intérêt social réclame une production abondante, et moins chère qu'une production restreinte. Pour que les rendements atteignent le maximum, le socialisme, en apportant de sérieux amendements à la législation du fermage et

l'agriculture ; véritables caisses d'épargne rurale, elles auront le droit d'ouvrir partout leurs guichets et d'étendre leurs opérations ; elles deviendront ainsi de véritables banques paysannes, alimentées par les économies des paysans, pour aider à la prospérité agricole.

Afin que l'abondance ne soit pas seulement le fait de conditions atmosphériques favorables, mais un état constant et durable, il faut que le paysan soit assuré d'un régime des prix équitable, qui soustrait le produit de son travail au jeu de la spéculation et de l'accaparement. Seule, une politique inspirée de l'intérêt social, est susceptible de veiller efficacement sur ces prix, dans l'intérêt de la production, comme dans celui de la consommation.

En favorisant le développement du machinisme dans les petites et moyennes exploitations, le socialisme assurera la promotion des ouvriers ruraux, qui s'éleveront de la condition de manœuvre à celle de mécanicien agricole, conducteur d'instruments ; le machinisme augmentant la production, permettra de mieux rémunérer les travailleurs de la terre.

L'artisanat rural sera encouragé et soutenu par le socialisme, parce qu'il n'est pas possible d'envisager un accroissement de la production s'il n'y a pas un grand nombre d'artisans du bâtiment, du machinisme agricole, des améliorations techniques, etc...

Ainsi le socialisme de notre temps, tout en conservant et fortifiant le régime de la propriété, de l'initiative et de l'intérêt individuel dans le cadre de l'intérêt général et social, assurera à la paysannerie une sécurité et une prospérité qu'elle n'a jamais connues.

Marcel Braibant.

Depuis 1943 Marcel Braibant vit avec Germaine Rinaud, pianiste de concert, diplômée du Conservatoire National à Paris en 1927, née en Guinée en 1906 d'une mère guinéenne « non nommé » et d'un père instituteur français « blanc ». Une « nouvelle vie » qui peut ou ne peut pas avoir contribué à la rupture définitive avec ses proches. Que disent les médias de la nouvelle compagne ? Lors d'un concert le 2 mars 1931 (musique classique et contemporaine) le critique du Comoedia avait loué « une jeunesse qui s'épanouit et dont nous devons beaucoup espérer ». Mais après un concert de la Maison des Intellectuels au Théâtre Albert Ier le 17 décembre 1933 et une soirée avec des œuvres d'Alice Sauvrezis (compositrice et directrice de programmes à la Radio), le 11 mai 1934, Rinaud semble avoir disparue de la scène parisienne. Elle ne réapparaît qu'en avril 1942 sous le nom de « Choucouné » au Cabaret « Chez Carrère » rue Pierre Charron (où la même année débute « Bourvil »), ensuite au « Chez Elle », fondé par Lucienne Boyer et Jacques Pills rue Volney, qui devient « Le Doge » avec Lucienne Delyle. Boyer et Delyle ont su garder la distance avec les clients allemands du Cabaret. En avril 1943 Choucouné joue au « Chez Suzy Solidor ». « *Durant l'occupation, son cabaret est connu comme un lieu fréquenté par quelques officiers allemands : contrairement à d'autres cabarets de la capitale, chez Suzy Solidor, il n'a pas de femmes nues, pas de restaurant, et donc pas de marché noir, mais essentiellement des textes littéraires* » écrit Limore Yagil (2015) ; elle précise par ailleurs que Suzy Solidor a joué un rôle important dans la Résistance. Pour la dernière fois pendant les années noires, semble-t-il, Choucouné paraît en public le 2 juillet 1943, jouant de la musique de chambre avec la violoniste-star et chef d'orchestre féminin Simone Valbelle.

Après son divorce de Léonie en 1955, Rinaud et Braibant se sont mariés en 1956 et vivaient ensemble dans l'appartement où elle avait grandi auprès de sa marraine. Marcel Braibant est mort en 1960 non sans avoir publié un dernier livre, la PAC en vue. Sa troisième femme, de vingt ans sa cadette, l'a survécue de 30 ans.

Une dernière remarque sur les années de collaboration de Marcel Braibant : il me semble que ses deux principaux contacts (et « garants » de ses activités) dans les couloirs de l'occupation méritent l'attention. Karl-Heinz Gerstner, juriste-économiste à Ambassade, un « homme à part », ami d'avant guerre et tout le long de l'occupation d'un jeune médecin psychiatre réfugié de Géorgie avec ses parents, qui était entré en résistance très tôt. Gerstner vit à Paris avec sa future femme, artiste peintre, « non aryenne » par son père commerçant à Breslau/Wroclaw. Au Majestic, à l'administration militaire c'était le « Militärverwaltungs-Vizechef » Fritz Reinhardt, responsable des questions de ravitaillement. Ancien combattant, agronome et administrateur expérimenté, SS depuis 1933, en civil haut fonctionnaire du « Reichsnährstand » et du ministère d'Agriculture. Il me semble qu'on puisse le créditer d'une certaine loyauté envers l'administration française, d'avoir été, tout en évitant le risque d'être remplacé, un rempart contre les demandes qui venaient de Berlin, demandes à outrance et sans scrupules de priver la population française de vivres.

* * *

**Marcel Braibant
est sous les verrous**

Sur mandat de M. Raoult, juge d'instruction près la cour de Justice, la police judiciaire a arrêté Marcel Braibant, qui pendant l'occupation, organisa l'exposition de la « France européenne », collabora à la « Pariser Zeitung », aux « Cahiers franco-allemands » et au journal « Das Reich ».

Il est évident, qu'avec son activité de journaliste, publiciste et réalisateur d'expositions, pendant tout le temps de l'occupation, Braibant soit déclaré collaborateur, sujet à l'épuration. Lors d'une première arrestation en octobre 1944 le juge d'instruction Angeras à Paris le semble avoir acquitté.

L'Époque du 8/12/1945 Le Francireur du 27/7/1947

Mais il est recherché à Reims, ensuite à Paris et finalement arrêté en décembre 1945. Après 7 mois de détention à Fresnes, hospitalisé à la fin, ses avocats Viénot et Mollet-Viéville obtiennent du juge d'instruction Raoult sa mise en liberté provisoire. Un ans plus tard, accusé de Haute Trahison devant la Cour de la Seine, le jury le déclare « non coupable » mais reconnais au nouveau crime « d'indignité nationale » puni de la dégradation nationale à vie. Gracié d'abord à 15 ans de perte de droits, il est définitivement gracié en décembre 1950 sous condition de renoncer à sa réadmission au barreau. Si Tanguy-Prigent, ministre d'agriculture de De Gaulle fut son adversaire du temps du PAF, si probablement sa fonction dans le rappel de paysans prisonniers de 1940 à 1943 ne lui a fait que des amis, il s'était fait un ennemi décidé en Augé-Laribé, fonctionnaire au ministère d'agriculture pendant et après l'occupation. Mais surtout, le développement de l'agro-industrie envisagé après la guerre était incompatible avec les vues de Marcel Braibant.

Son dernier livre : « Vocation agricole de la France » parut en 1959 chez Berger-Levrault, son éditeur en 1916. Il était alors le « secrétaire général de la Chambre des Experts Agricoles et Fonciers de la région parisienne. »

**MARCEL BRAIBANT
indigne à vie**

Marcel Braibant, qui fut avocat à Reims, ne plaidera plus. Il vient d'être frappé d'indignité nationale à vie.

Braibant était un spécialiste de l'agriculture. Il ne dédaigna pas, avant la guerre, de collaborer à certains journaux ouvriers, mais ayant en juin 1940 senti d'où venait le vent, il se jeta à corps perdu dans la collaboration. Il accepta avec enthousiasme de devenir le conseiller juridique et agricole de la Kommandantur de Reims et devant tant de compétence, l'Exposition de la France européenne en fit son commissaire à l'Agriculture.

La dégradation nationale à vie vient de mettre un terme, que nous espérons irrévocable, à l'activité de ce farceur opportuniste.